

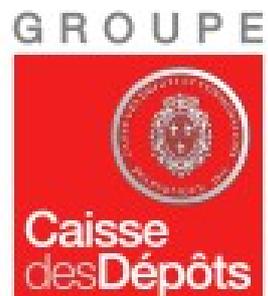


CONTRAT DE TERRITOIRE 2016 – 2020

Lavelanet –
Communauté de communes du Pays d'Olmes



LES PARTENAIRES SIGNATAIRES



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Ariège



SOMMAIRE

1 – Introduction

Pourquoi un contrat de territoire ?.....	8
Un territoire de projet.....	8
Le processus d'élaboration.....	10
La gouvernance et le suivi.....	12

2 – Portrait de territoire

Population et famille.....	16
Cohésion sociale.....	19
Cadre de vie et renouvellement urbain.....	24
Développement économique et emploi.....	26

3 – Enjeux et objectifs par pilier

Cohésion sociale.....	31
Cadre de vie et renouvellement urbain.....	39
Emploi et développement économique	46
Enjeux transversaux.....	50

4 – Annexes

1- INTRODUCTION

Pourquoi un contrat de territoire ?

La communauté de communes du Pays d'Olmes et la commune de Lavelanet se sont engagées dans une stratégie de renouveau ambitieuse.

Cet enjeu de revitalisation s'est traduit depuis 2014 par un ensemble de dynamiques à l'œuvre autour de la requalification du centre bourg (rénovation de l'habitat, amélioration des fonctionnalités, mise en valeur du patrimoine urbain etc.), des friches industrielles, de la transition énergétique et du recyclage foncier. L'appel à manifestation d'intérêt (AMI), le dispositif TEPCv (territoire à énergie positive pour la croissance verte) et la démarche AIDER (Appui interministériel au développement et à l'expertise en espace rural) ont, à cet égard, largement mobilisé les partenaires soucieux de l'avenir de ce territoire.

L'ancrage et la cohérence de l'ensemble de cette dynamique plurielle de changement se devaient d'être fédérés par un contrat de territoire à l'échelle de l'intercommunalité, qui garantisse l'ambition d'un projet global et intégré, élaboré dans l'esprit et avec la méthodologie de la politique de la ville.

Ce nouveau mode de contractualisation avec les territoires constitue une approche innovante de l'action publique

Un territoire de projet avec des stratégies d'intervention intégrées

La démarche AIDER

L'ancien Pays des Pyrénées Cathares (CC du Pays d'Olmes et CC du Pays de Mirepoix) bénéficie depuis avril 2015 de la démarche expérimentale d'Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural (AIDER), lancée par le Premier Ministre sur trois territoires français (avec la Lozère et la Nièvre). Pilotée par trois commissaires généraux des ministères en charge des finances publiques, du développement durable et de l'agriculture, cette mission de 2 ans s'est largement appuyée sur les services locaux de l'État, particulièrement sur le service connaissance et animation territoriales de la DDT. Elle a notamment permis au territoire des Pyrénées Cathares d'avancer sur deux axes stratégiques pour son développement que sont :

- le tourisme, avec l'aide à la structuration d'une destination touristique s'appuyant sur les 4 sites majeurs du territoire que sont le château de Montségur, la bastide de Mirepoix, la station de ski des Monts d'Olmes et le lac de Montbel. La mission a notamment permis d'avancer sur la mise en place d'un plan de ré-aménagement et d'un concours d'architecture sur Montségur, l'élaboration d'une note d'enjeux de la DDT sur le lac de Montbel, la mise en place d'un séminaire de travail pour le développement durable des Monts d'Olmes et la réalisation d'un cahier des charges pour un projet de ville « Mirepoix 2030 » ;
- la résorption des friches industrielles, avec notamment la mise en place d'un Workshop d'une semaine, piloté par le Pays d'Art et d'Histoire (PAH) des Pyrénées Cathares et animé entre autre par la DDT et plus particulièrement par ses architecte et paysagiste conseils. Ce travail, qui a mobilisé une cinquantaine d'étudiants en architecture, paysage, urbanisme, sociologie, sciences politiques et autres a permis de dégager des pistes d'actions originales sur 6 friches jugées prioritaires pour le territoire.

L'AMI – Centre bourg

Lancé en juin 2014, « l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) centres-bourgs » vise à redynamiser certains centres urbains du territoire, dont ceux des bassins de vie ruraux en perte de vitalité.

Lavelanet, entrant dans cette catégorie, fait partie des 3 bourgs lauréats en Midi-Pyrénées (avec Lauzerte dans le Tarn-et-Garonne et Decazeville dans l'Aveyron).

La candidature de Lavelanet s'est fondée sur une « étude de reconquête du centre ancien » établie en 2013-2014, centrée sur 4 secteurs d'intervention (rue Jean Jaurès, mairie / Roudière / nouvel hôpital, Sécoustous / rue Saint-Jean et Esplanade / Europe) et visant notamment :

- à redynamiser son économie en agissant sur les fonctions productive, touristique, récréative et résidentielle (réhabilitation / requalification de friches industrielles, réimplantation d'un hôtel en centre-ville, parcours de découverte, mise en commerce des locaux du centre-bourg, etc.),
- à requalifier son paysage urbain, en recréant notamment un vrai cœur de ville (réaménagement de rues et places dont Esplanade, Europe et Sécoustous, ouverture sur le milieu naturel environnant, ré-ouverture de canaux et rivière, etc.),
- à conforter et renouveler son offre d'équipements publics (nouvel hôpital, aménagements extérieurs du musée du textile, réhabilitation du marché couvert, requalification de parkings, etc.),
- à résorber la vacance dans l'habitat et à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique (opérations « RHI-THIRORI » pour résorber l'habitat insalubre, OPAH globale, opérations ravalement de façades),
- à agir en faveur du cadre de vie et à renouveler son image (Lavelanet « ville verte », ouverture de la ville sur la nature, en intégrant les logiques de « trame verte et bleue », valorisation paysagère des opérations d'aménagement, partage de l'espace et développement des mobilités douces, etc.)

Devenue lauréate de l'AMI, la commune a sollicité une aide en ingénierie via le FNADT afin de finaliser son dossier, en vue de la signature de la convention AMI à échéance de décembre 2015 (convention qui cadre le programme d'actions, son plan de financement et son calendrier de réalisation).

Les fonds mobilisés au niveau national à travers cet appel à manifestation d'intérêt représentent une enveloppe de 40 M€ par an sur 6 ans, répartis sur les 50 projets lauréats (soit une moyenne de 800 000 € par lauréat) et ventilés sur des aides de l'ANAH, des aides à la pierre et du FNADT, en plus des financements complémentaires mobilisables en droit commun (DETR, Programme d'Investissements d'avenir « PIA », ADEME, Fonds TEPcv, etc.).

La démarche TEPcv

L'engagement de la commune de Lavelanet dans la démarche TEPcv relève du projet de territoire précédent et donc de la même stratégie globale visant à sortir le territoire de la désindustrialisation et de son éloignement des centralités de développement environnantes. Le Projet TEPcv entend en effet poursuivre et parfaire cette dynamique, en permettant à la collectivité d'approfondir sa transition urbaine en lui adjoignant une transition énergétique et écologique.

La candidature de Lavelanet a été retenue au titre de « territoire en devenir » en décembre 2014. Son plan d'actions, ciblé plus précisément sur les enjeux climat-énergie, entend compléter, autour d'une approche novatrice et ambitieuse en matière d'exigence environnementale et de développement durable, les actions déjà engagées et celles programmées dans le cadre de l'AMI centres-bourgs.

Ainsi la municipalité est-elle aujourd'hui convaincue qu'une véritable mise en valeur du centre-bourg de Lavelanet, permettant de renforcer son attractivité et de revitaliser tant le territoire communal qu'intercommunal, passe aussi par des actions ambitieuses en termes notamment de :

- requalification énergétique de l'habitat (intervention systématique à l'occasion des travaux de réhabilitation ou de renouvellement urbain, renforcement des niveaux d'exigence, etc.),

- développement des nouvelles mobilités (pendulaires comme saisonnières), réduction de la place de la voiture dans le cœur de ville,
- performance énergétique de l'espace public (éclairage public, végétalisation, circulations),
- production d'énergies renouvelables (réseaux de chaleur, usage de la force motrice de l'eau, du potentiel solaire, etc.),
- mise en valeur du patrimoine naturel (végétal, aquatique) dans la ville, avec en particulier une volonté de remettre à l'air libre des cours d'eau canalisés en souterrain.

Une première convention a été signée en mai 2016, pour un montant d'investissements de plus de 700 000 € et un financement TEPCv à hauteur de 500 000 €. Puis une convention d'extension est venue compléter cette enveloppe à hauteur de 1,5 M€ (soit 2M€ au total) pour des investissements complémentaires de l'ordre de 2,15 M€.

Le processus d'élaboration

Les enjeux du contrat de territoire

L'élaboration d'un contrat de territoire permet de fédérer les dynamiques en cours et de consolider la démarche partenariale par un engagement contractuel pluriannuel. Il répond à plusieurs objectifs :

- co-élaborer un projet de territoire
- qualifier les enjeux et pointer les priorités sur le territoire
- mobiliser l'ensemble des partenaires sur le diagnostic, le projet, les objectifs et les moyens
- associer les habitants et les associations
- partager un diagnostic
- engager les partenaires institutionnels sur les crédits de droit commun mobilisés.

La méthodologie des contrats de ville

Malgré le cumul des difficultés, le territoire de Lavelanet n'a pu entrer dans le champ de la politique de la ville telle que définie par le décret du 30 décembre 2014. Celui-ci limite, en effet, l'objet de cette politique aux unités urbaines de plus de 10 000 habitants. De plus, il n'était pas possible d'identifier sur le territoire des carreaux au seuil minimal de 1 000 habitants prévu par le décret.



Néanmoins la préfecture de l'Ariège a fait le choix de proposer aux deux collectivités locales d'entreprendre cette élaboration en prenant appui sur les méthodes et expérimentations développées dans le champ de la politique de la ville.

L'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit un nouveau cadre contractuel qui s'appuie sur les principes structurants suivants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique
- un contrat mobilisant l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire de l'intercommunalité
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

L'enjeu majeur porte sur la cohésion territoriale fondée sur une approche intégrée. Il s'agit avant tout d'avoir une vision globale d'intervention qui prend en compte toutes les dimensions thématiques et transversales d'un projet. Le projet repose sur trois piliers thématiques : cohésion sociale, habitat et cadre de vie, emploi et développement économique et emploi coordonnés par un système de gouvernance défini.

Cette approche repose sur :

- la connaissance des différents acteurs et de leurs enjeux
- la construction d'un cadre collectif d'intervention favorable à l'action stratégique des acteurs
- la recherche des articulations entre les différents projets
- l'adaptation du système de gestion et de pilotage
- un travail en réseau et en partenariat
- un cadre méthodologique dédié et une ingénierie adaptée
- une inscription dans la durée qui dépasse les délais d'exécution des programmes liés aux politiques publiques

Une gouvernance partenariale

La mobilisation large des acteurs a été effective avec :

- la mise en place d'un comité de pilotage : co-présidé par l'État, l'intercommunalité et la commune et réunit les principaux partenaires (conseil régional, conseil départemental, chambres consulaires, Caisse des dépôts, etc.) . Il a été installé le 1^{er} juillet 2016, réunion au cours de laquelle ont été présentés les premiers éléments de diagnostic, le périmètre et la méthode de travail.

↳ Il pilote, valide, suit et évalue le contrat de territoire.

- la constitution d'une équipe projet : les 2 chefs de projet intercommunalité et commune, la déléguée du préfet à la politique de la ville assurent l'animation et la coordination des travaux.

- la création de groupes de travail mobilisant les acteurs du territoire pour la rédaction du diagnostic territorial participatif, la définition des orientations et objectifs opérationnels.

La démarche a été accompagnée par le groupement d'intérêt public *Ressources & Territoires*. Le centre de ressources a apporté une assistance technique forte pour ce qui relève de l'ingénierie de projets et a animé ou co-animé les séquences en adoptant une posture de facilitateur et de neutralité à l'égard des acteurs.

Une co-élaboration

La contribution des partenaires a pris différentes formes :

- transmission de données territoriales disponibles afin de réaliser un diagnostic dans l'idée de réaliser un portrait de territoire

- participation à différents groupes de travail (organisés en séquences)
- avis et commentaires sur toutes les productions écrites en dehors des groupes de travail.

Une trentaine d'acteurs d'univers professionnels très différents se sont réunis de septembre 2016 à janvier 2017. Un groupe d'habitants volontaires a également contribué lors 3 ateliers participatifs organisés à la maison du projet et en rejoignant la dernière séquence de travail des acteurs institutionnels.

Séquence 1 : Partager l'analyse

Échanges de points de vue et partage de l'analyse sur les éléments du diagnostic afin de produire une fiche de synthèse des points forts et des points faibles du territoire par axes thématiques (cadre de vie, habitat, éducation, santé, emploi, etc.)

Séquence 2 : Identifier les enjeux

« L'enjeu, c'est ce qui est à perdre... ou à gagner » c'est le moment clé du diagnostic, un temps de prise de recul et de synthèse. La perspective de l'analyse transversale permet de dégager des enjeux qui n'apparaissent pas de manière évidente.

Séquence 3 : Définir les grandes orientations stratégiques

A partir des enjeux, définir ce que l'on veut faire, les grandes lignes directrices qui s'articulent sur des valeurs et des principes fondamentaux. Les orientations stratégiques doivent exprimer de manière concrète les finalités et les effets recherchés.

Séquence 4 : Comité de pilotage

Validation des orientations stratégiques.

Séquence 5 : Élaborer le programme d'action

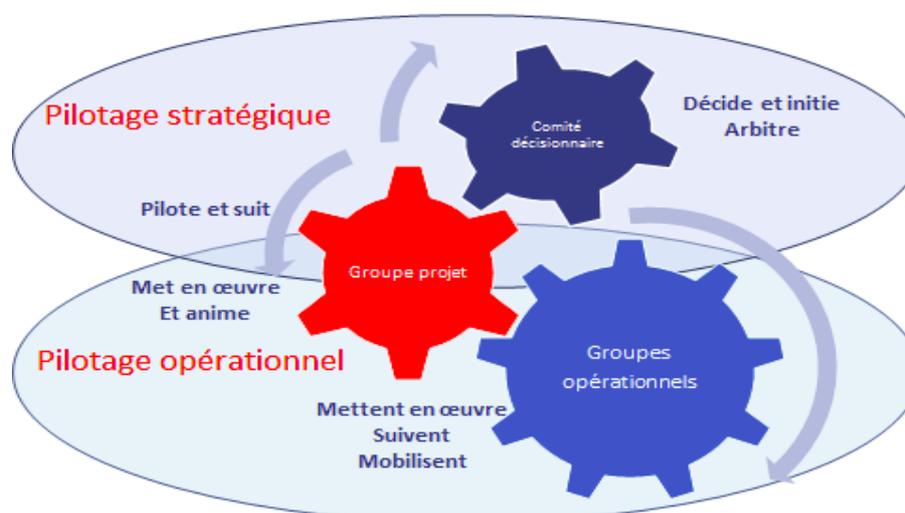
Déclinaison des orientations stratégiques de manière opérationnelle sous forme de fiches actions pour en permettre la mise en œuvre concrète.

La gouvernance et le suivi

L'organisation de la gouvernance doit permettre de faire vivre le contrat de territoire dans la durée, de donner toute leur place aux différents acteurs et de favoriser les coopérations entre ceux-ci. Elle articule pilotage territorial renforcé et pilotage global, en lien avec la gouvernance des dispositifs associés.

Sur le plan politique comme technique, le mode de gouvernance choisi a un double objectif :

- rapprocher la prise en compte des préoccupations urbaines, sociales et économiques,
- favoriser un système d'aller retour entre le niveau politique et les acteurs de terrain.



Cette gouvernance intègre, par ailleurs, la participation des habitants et des acteurs locaux aux instances de pilotage du contrat de territoire.

La participation des habitants avec la création d'un conseil citoyen

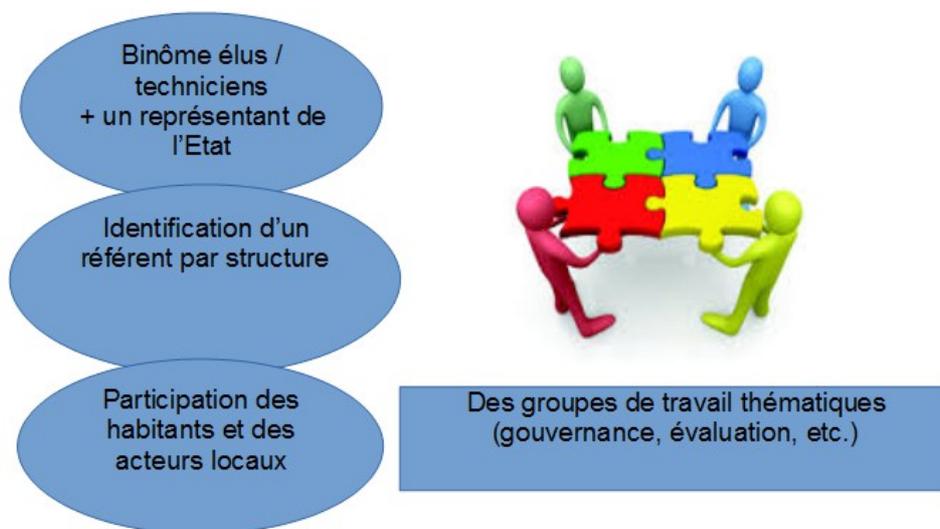
La mise en place des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville voulue par la Loi Lamy a affirmé la nécessité d'une participation citoyenne à la vie du contrat de ville, à son pilotage, à sa mise en œuvre et à son évaluation.

A l'image des contrats de ville, le contrat de territoire prévoit donc la mise en place d'un conseil citoyen constitué d'un collège habitants (tirés au sort et volontaires) et d'un collège d'acteurs locaux (commerçants, associations, etc.) et respectant la parité. Sa création est considérée comme un processus, ses modalités de fonctionnement, d'animation et de mise en œuvre feront l'objet d'une réflexion et d'un suivi tout au long du contrat.

L'objectif étant également d'impliquer les habitants par des formes plurielles de participation, d'encourager les initiatives et les implications.

Le suivi

Les chefs de projet ville et communauté de communes, en lien les services de l'État, assurent la mise en œuvre et le suivi des actions engagées dans le cadre du contrat de territoire.



Le suivi de la mise en œuvre du contrat de territoire s'entend de manière continue, dans une logique d'observation du territoire. Le diagnostic sur lequel s'appuie le contrat de territoire pourra être ainsi actualisé sur la durée du contrat.

L'évaluation

Ce contrat de territoire, à l'image des contrats de ville repose sur une approche transversale, agissant sur de multiples dimensions de la vie des habitants. Il est donc nécessaire de mettre en place une méthodologie d'évaluation en continu pour aider à son pilotage technique et politique.

Les partenaires du contrat de territoire s'engagent à travailler sur la mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation des actions qui s'appuiera sur des indicateurs partagés. Un bilan consolidé annuel est établi et débattu en comité de pilotage, il prend appui sur des indicateurs de réalisation

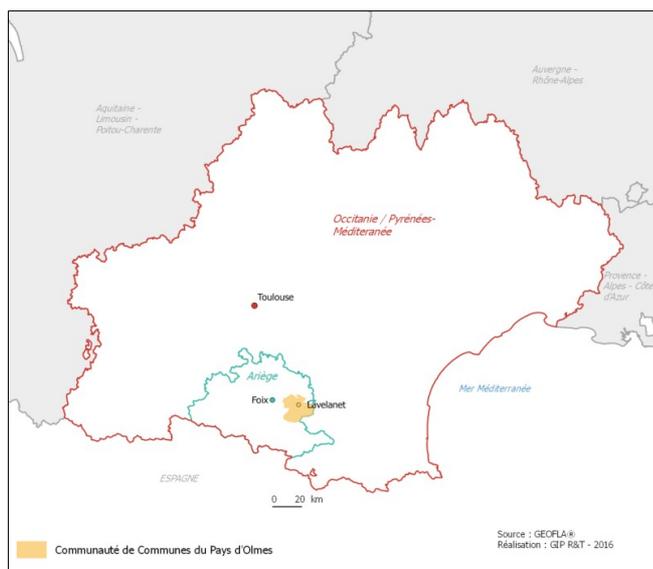
et de résultat.

Un groupe de travail évaluation est créé. Il rassemble toutes les parties prenantes : élus, techniciens, habitants issus du conseil citoyen et acteurs associatifs, propose des indicateurs qui devront être partagés et validés par le comité de pilotage ainsi que les modalités d'évaluation.

Le système d'évaluation se doit, par ailleurs, d'intégrer la mise en place d'un conseil citoyen et l'affirmation de l'importance de la participation des habitants à la mise en œuvre du contrat de territoire. C'est pourquoi, il est proposé que les habitants soient étroitement associés au dispositif. A cet égard, une évaluation participative est mise en place.

Le comité de pilotage du contrat de territoire reçoit un rapport d'évaluation annuel et intègre les conclusions et recommandations pour l'actualisation du contrat de territoire.

2- PORTRAIT DE TERRITOIRE



La Communauté de Communes du Pays d'Olmes (CCPO) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) se situant à l'est de l'Ariège, dans la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Le territoire s'étend sur environ 305 km². Elle est composée de 23 communes d'un seul tenant et sans enclave.

Lavelanet est la commune la plus importante de la CCPO. En effet, c'est la seule commune de la CCPO qui compte plus de 5000 habitants. D'autre part, c'est à Lavelanet que se trouve le conseil de la communauté de communes.

Population et famille

	Nombre d'habitants
Lavelanet	6 312
CCPO	15347

Source : Recensement INSEE 2013

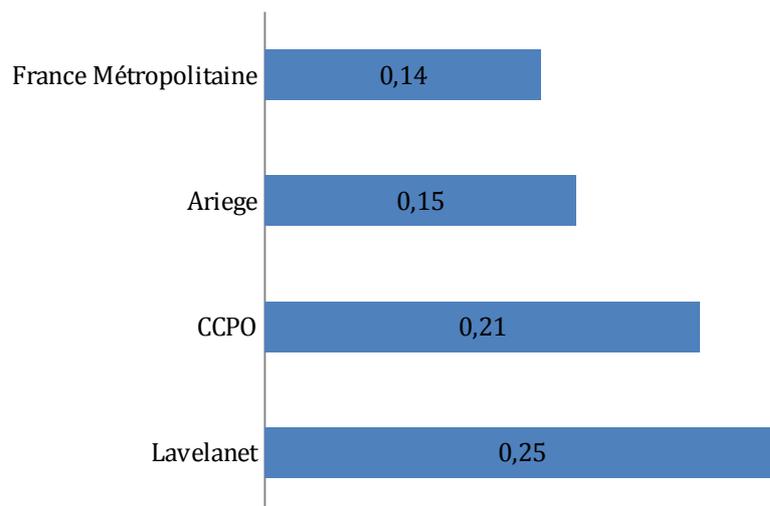
- Une perte de population continue depuis 1975

Evolution de la population en % entre 1962 et 2013 :

	De 1962 à 1975	De 1975 à 2013
Lavelanet	+22 %	-30 %
CCPO	+13 %	-20 %

Source : Recensement INSEE 2013

- **Une population déjà âgée et qui vieillit encore**

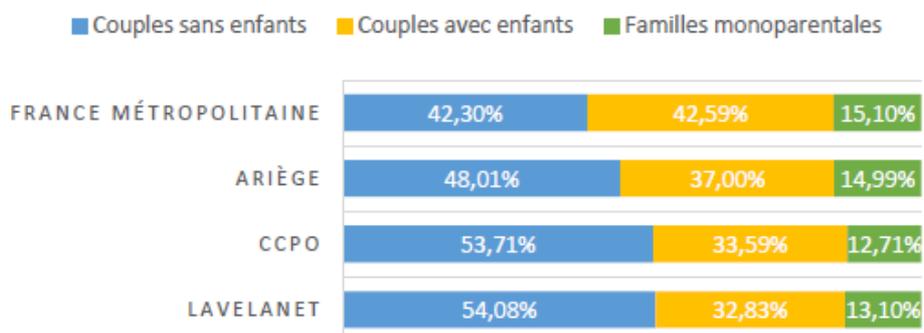


La répartition de la population du territoire par classe d'âge indique un certain déséquilibre en faveur des plus âgés, puisque sur l'ensemble du territoire du Pays d'Olmes comme sur la commune centre de Lavelanet, les tranches d'âge des 45-59 ans et des 60 ans et + sont les plus représentées.

- **Une baisse du nombre de familles**

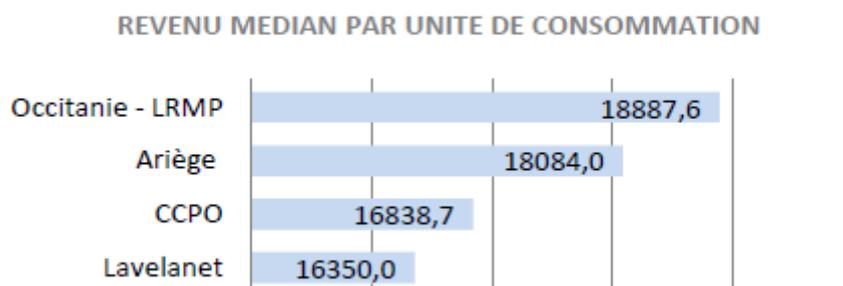
Selon le recensement INSEE 2013, Lavelanet compte 1840 familles, et la CCPO en compte 4627. Entre 2008 et 2013, on observe une diminution de nombre de familles pour la commune de Lavelanet (-6,88 %) et la Communauté de Communes du Pays d'Olmes (-5,97 %). Alors que pour le département de l'Ariège et la France Métropolitaine, l'évolution du nombre de familles est positive.

RÉPARTITION DES TYPES DE FAMILLES EN 2013



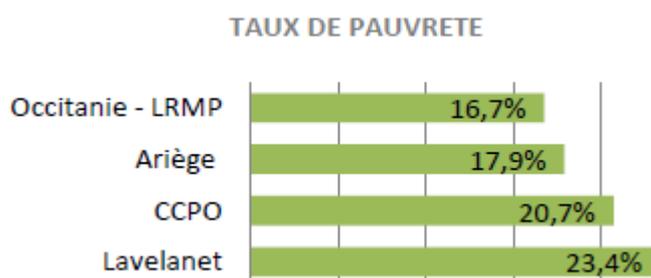
Source : Recensement INSEE 2013

- Une précarité préoccupante et qui s'accroît



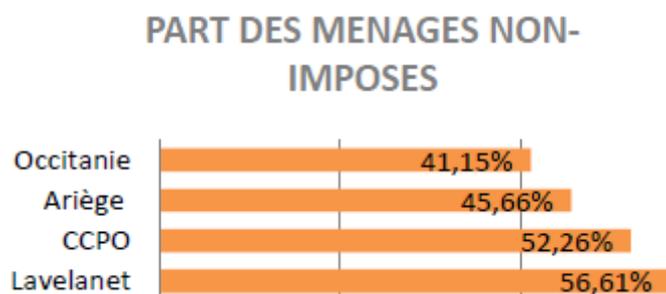
Source : Recensement INSEE 2013

En 2013, le revenu médian disponible par unité de consommation à Lavelanet et la CCPO est inférieur à celui de l'Ariège et de la Région LRMP.



Source : Recensement INSEE 2013

La part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté est plus importante sur les territoires de la CCPO et de la commune de Lavelanet, que sur le département de l'Ariège et la Région LRMP. Par ailleurs, la part des actifs étant au chômage suit cette même tendance.



Source : Recensement INSEE 2013

52,26% des ménages de la CCPO sont non imposés en 2012, soit 3 712 ménages. À Lavelanet, ce taux s'élève à 56,6 % des ménages. Surpassant ainsi la part de ménages non-imposés en Ariège et Occitanie.

Cohésion sociale

- **Education et accompagnement des familles**

La commune de Lavelanet compte 3 établissements publics locaux d'enseignement (EPL) : deux collèges (Louis Pasteur et Victor Hugo) et un lycée professionnel (LP Joseph Marie Jacquard).

Etablissement	Effectifs 2015/2016
Collège Louis Pasteur	196
Collège Victor Hugo	289
Lycée professionnel Joseph Marie Jacquard	176

Plusieurs installations sportives sont mises à la disposition des 3 établissements ainsi que des transports mutualisés.

Le collège Pasteur a une Unité Localisée pour l'Inclusion Sociale (ULIS). Celle-ci permet de répondre à des besoins spécifiques dans la difficulté des apprentissages. Elle a pour objectif d'assurer une inclusion scolaire aux élèves relevant du champ du handicap.

Le pourcentage d'inscrits issus de CSP « ouvriers et inactifs » est supérieur. Par ailleurs, le pourcentage de boursiers est plus important dans les établissements de la CCPO que dans ceux du département Ariège.

- **Intervention sociale**

Nombre de familles ayant droit aux allocations familiales :

	Familles avec enfants ayant droit aux allocations familiales	Nombre total de familles avec enfants (selon INSEE 2012)	Part de familles avec enfants ayant droit aux allocations familiales (%)
CCPO	1292	2142	60,3%
Ariège	14293	22646	63,1%

Nombre de personnes percevant une allocation de la CAF :

CCPO : 6 042 personnes

Ariège : 64 020 personnes

Le nombre de personnes percevant une allocation CAF comprend toutes les personnes recevant des aides sociales telles que les allocations familiales, le RSA (Revenu de Solidarité Active), la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant), la Prime d'Activité, l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés), les Aides au Logement.

Sur le territoire de la CCPO, il existe un centre social géré par la CAF depuis 1963. Celui se trouve sur le territoire de la commune de Lavelanet. Le centre social, c'est :
- Un équipement de proximité qui veille à l'accueil des personnes, des familles et à la mixité sociale, avec une attention particulière pour les publics fragilisés.
- Un lieu de rencontres et d'échanges entre les générations, un lieu d'animation de la vie sociale locale.

- Un équipement favorisant l'initiative et l'implication des usagers dans des dynamiques de développement social.
- Un lieu de promotion des valeurs : dignité humaine, solidarité, neutralité, démocratie,
- Une équipe d'animation composée de professionnels, de bénévoles engagés dans des actions et l'animation du projet social, ainsi que des partenariats de territoire.

Le projet social du centre social de Lavelanet est construit autour de trois axes d'intervention :

- Axe 1 : Renforcer la place des familles,
- Axe 2 : Déployer une offre de travail social
- Axe 3 : Dynamiser la mobilisation et la participation des habitants.

- **Santé**

Une offre sanitaire institutionnelle et libérale qui se maintient

Le Centre Hospitalier du Pays d'Olmes est un établissement public de santé. Son activité est centrée autour de la prise en charge de la personne âgée. Le CHPO possède par ailleurs deux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), deux Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et une Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA). Dans l'attente de la reconstruction de l'hôpital, l'activité sanitaire a été regroupée sur un seul site (La Soullano) depuis 2012.

Pour les personnes précaires, en rupture de soins et/ou nécessitant un accompagnement social, un dispositif basé sur « l'aller-vers » est structuré avec le plateau technique du CHPO.

En matière de santé mentale, le Centre Médico-Psychologique pour adultes, enfants et adolescents permet la prise en charge des personnes en souffrance psychiatrique et psychologique. A partir de 2017, la création d'une Maison Départementale des Adolescents devrait permettre la mise en place de consultations pour les jeunes de 11 à 21 ans.

Concernant les personnes en situation de handicap, le territoire comporte :

- pour les enfants :
 - un Institut Médico-Educatif (IME) de 40 places dont 10 places spécifiques « autisme »,
 - 15 places de Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD).

Les deux structures étant positionnées à Lérans ;

- Pour les adultes : un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de 38 places d'externat, situé à Lavelanet.

L'action sur la réduction des risques pour usagers de drogues est active par le biais d'un réseau de partenaires structuré autour du Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) implanté à Foix.

Enfin, des permanences des deux Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) permettent d'assurer la prise en charge des personnes ayant des difficultés avec les addictions.

L'Association Information Prévention aDdictions (AIPD) assure une permanence une après-midi par semaine à l'Espace Jeunes de Lavelanet (File active 2015 : 26 personnes).

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), assure une permanence (une matinée par semaine) dans les locaux de l'ADS à Laroque d'Olmes (file active 2015 : 21 personnes).

Les indicateurs relatifs à l'offre libérale de professionnels de soins primaires (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et pharmaciens), **ne sont globalement pas défavorables pour le bassin de santé.** Ainsi, pour ce qui concerne les médecins généralistes, la commune de Lavelanet n'est pas incluse dans le zonage ARS des territoires fragiles (CSP L1434-7). Cependant, elle est inscrite en zone de vigilance depuis 2014.

11 médecins généralistes sont installés sur la commune, la communauté de communes compte 17 médecins généralistes au total (ainsi, la densité de médecins généralistes libéraux s'élève à 8.9 pour 10 000 habitants, alors qu'elle est de 8.8 pour 10 000 au niveau départemental, et de 9.3 pour 10 000 au niveau régional).

Le projet de création d'une Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP) a été validé par le comité régional de sélection en décembre 2015 sur Laroque d'Olmes (les travaux de la construction ne sont pas engagés).

En ce qui concerne le zonage des infirmiers et des masseurs kinésithérapeutes, le bassin de santé des Pyrénées Cathares se situe en zone intermédiaire, sans difficulté particulière connue. Ainsi l'offre de professionnels de Santé Libéraux est correctement dotée, 46 IDE et 14 masseurs kinésithérapeutes sont installés et/ou regroupés en cabinets.

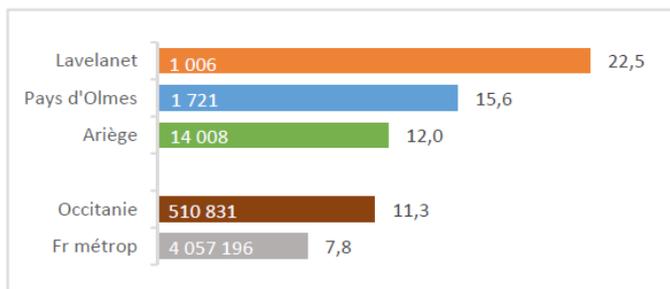
D'autres spécialités d'auxiliaires médicaux complètent l'offre de ville, notamment les orthophonistes (6 cabinets) et les pédicures-podologues (1 cabinet).

Pour les chirurgiens-dentistes (CD), le zonage de la ville de Lavelanet est inclus dans les zones intermédiaires (CSP L1434-7). 7 chirurgiens-dentistes sont installés sur Lavelanet.

Enfin la ville de Lavelanet compte 4 pharmacies et au total, la communauté de communes compte 7 officines de ville, soit une densité de 45,61 pour 100 000 habitants (Ariège : 38.59, France : 33.70). L'offre est donc correctement assurée.

Bénéficiaires de la CMUC et profil Santé :

Nombre et % de personnes âgées moins de 65 ans bénéficiaires de la CMUC en 2013



Valeur France : bénéficiaires CMUC 2013 sur les moins de 65 ans (RP2013)
Source : Cnamts (hors SLM), MSA, RSI, Insee, RP 2013 - Exploitation ARS LR-MP

(suicide, accident de la circulation ou autre traumatisme) ainsi que la surmortalité avant 65 ans qui traduisent les besoins de prévention.

Par ailleurs, à structure d'âge comparable, **les taux de recours des habitants de Lavelanet au médecin généraliste et au dentiste sont parmi les taux les plus faibles** de ce que l'on observe parmi les communes de plus de 5000 habitants de l'ex-Midi-Pyrénées. Il en est de même pour les recours aux dépistages du cancer du sein et celui du col de l'utérus.

Le profil sociodémographique du territoire est marqué par l'importance relative des situations de précarité et de fragilité : taux de pauvreté supérieure à la plupart des communes de plus de 5000 habitants de la Région ex-Midi-Pyrénées ; et des logements privés potentiellement indignes. Cela influe sur le profil santé des habitants du territoire et l'accès aux soins de ceux-ci.

Les taux de mortalité et de morbidité sur le territoire de la CCPO se situent au-dessus des moyennes régionales et nationales. Cela traduit des besoins de soins mais aussi de prévention.

Par ailleurs, une **augmentation des cas de gale et de tuberculose** a été signalée sur le territoire ces dernières années.

Diverses actions de prévention et d'accompagnement sont déclinées au niveau départemental, pour la jeunesse, notamment dans le cadre des CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté).

- Promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique chez les enfants et les jeunes ;
- Développement de la prévention du mal être et du repérage de la crise suicidaire ;
- Développement de l'éducation affective et sexuelle chez les jeunes ;
- Prévention des addictions dans les collèges et lycées : pour les années scolaires 2015-2017, l'ARS finance, dans le cadre des projets de prévention ARS-Rectorat, une action de prévention des conduites addictives auprès des établissements scolaires (écoles, collèges et lycées des secteurs de Lavelanet et Mirepoix).

- **Vie associative, culturelle et sportive**

Une offre culturelle à l'échelle de la CCPO dynamique et variée :

Il y a deux salles culturelles sur le territoire de la CCPO qui offrent une programmation annuelle en théâtre, chant, musique, danse, cinéma :

- Salle du Casino : 370 places ;
- Salle Avelana : 100 places

En moyenne, 20 spectacles sont présentés chaque saison dans toutes les disciplines. La moyenne de fréquentation aux spectacles se situe entre 180 et 200 personnes. Le public provient essentiellement du territoire du Pays des Pyrénées Cathares, à hauteur de 70 %. Les 30% restant, sont issus du département de l'Ariège, mais aussi des départements limitrophes. Le jeune public représente 45% du public accueilli à Lavelanet.

Le pôle culturel de Lavelanet offre 4 autres équipements culturels au sein de son territoire :

- l'école municipale de musique,
- la médiathèque,
- la ludothèque
- et le cinéma.

En juin 2015, une convention sur le programme « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » a été signée pour une durée de trois ans, entre la ville de Lavelanet et la DRAC Languedoc Roussillon – Midi Pyrénées, afin de favoriser un accès le plus large possible à la culture, par la mise en place de résidences d'artistes.

Une politique sportive volontariste :

En ce qui concerne l'offre sportive, de nombreuses activités sont proposées et pour tout public (jeunesse, troisième âge, personnes en situation de handicap,...). Au cours de la saison 2010-2011, on comptait environ 4 500 licenciés pour les 62 clubs de Lavelanet.

Le sport a une place privilégiée dans la politique globale de la municipalité de Lavelanet.

L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'opter pour une pratique sportive, cela passe par le fait de :

- faciliter la pratique en jouant un rôle d'appui envers les clubs, les établissements scolaires et le service socio-éducatif
- favoriser une culture des pratiques sportives
- développer la socialisation et l'autonomie des plus jeunes
- accueillir les personnes en situation de handicap

- encourager les initiatives intergénérationnelles (action des retraités vers les jeunes sportifs des écoles et clubs).

De manière générale, le réseau associatif sur le territoire de la CCPO occupe une place importante tant dans le domaine social que culturel et sportif. Ainsi, l'offre culturelle et sportive de la CCPO est essentiellement issue du milieu associatif présent sur le territoire.

Cadre de vie et renouvellement urbain

- **Habitat / Logement**

Le parc immobilier du territoire de la CCPO est inadapté aux aspirations actuelles de la population. Il y a des petits ménages et personnes isolées vivant dans de grands logements, souvent très anciens et vétustes. En effet, 63% des résidences principales ont été construites avant 1975, et ne sont pas aux normes actuelles en termes de performance thermique.

L'ancienneté et vétusté des logements ainsi qu'un mode de chauffage énergivore laissent entrevoir une forte proportion de ménages en situation de précarité énergétique.

Par ailleurs, fruit du manque d'attractivité du territoire, la vacance de logements progresse (13% de logements vacants en 2013, contre 9,4% à l'échelle départementale).

- **Espace urbain et cadre de vie**



Lavelanet est construite sur le schéma d'une ville industrielle, et ne possède pas, aujourd'hui, de véritable cœur de ville.

De plus, la géographie et l'hydrologie des lieux ont conditionné l'urbanisme de la ville en « ville-rue ».

Lavelanet a de nombreux éléments naturels dans son espace urbain : la présence de la végétation importante, le passage de l'eau et les deux massifs enserrant le centre-ville.

La colonne vertébrale RD625 et D117 crée le maillage routier principal en permettant la desserte des villages de la CCPO.

- **Mobilités**

Sur le territoire de la CCPO, la voiture est omniprésente. En effet, elle est le mode principal de transports, y compris pour les trajets inférieurs à 1 kilomètre. Il existe donc un important trafic routier, notamment sur la commune de Lavelanet (trajets domicile-travail).

Par ailleurs, il existe une très faible offre de transports en commun sur la CCPO : il n'y a pas de gare SNCF sur le territoire intercommunal ; il y a deux lignes de bus permettant de rejoindre Pamiers (5 fois par jour ; 1h de trajet pour une trentaine de kilomètres...) et Foix (3 fois par jour).

L'accessibilité reste encore insuffisante et inadaptée pour les personnes à mobilité réduite.

Depuis peu, de nouvelles actions sont mises en place pour encourager les moyens de mobilité alternatifs :

- « **Bouger plus** » : Dispositif dans le cadre du Plan National Nutrition Santé afin d'inciter les habitants à marcher. Les panneaux n'affichent plus la distance à parcourir mais le temps de trajet à pied.
- Appel à projet « **Territoires à Energie Positive** » : ambitieux projet de réhabilitation du centre-bourg de Lavelanet, faisant place aux mobilités douces, dans une logique de liaison avec les itinéraires existants (voie verte, chemin des Tisserands), d'apaisement des circulations en centre-ville et de liaisons piétonnes entre la ville et son milieu environnant.

- **Environnement et paysage**

Le paysage du Pays d'Olmes, bien que marqué par son passé industriel, conserve une **naturalité exceptionnelle**. Territoire de montagne et de piémont, il présente des contrastes importants : montagne / collines, coteaux secs/ forêts fraîches, espaces ouverts / fermés, paysage industriel / milieu naturel...

Soumis à des influences climatiques variées (océanique, méditerranéenne et montagnarde), et doté d'une grande palette d'étages de végétation (collinéen, montagnard, subalpin, alpin), le territoire offre une **mosaïque de milieux, d'habitats et d'espèces** très diversifiés mais **peu documentés et mis en valeur**, malgré la présence avérée d'espèces protégées d'envergure nationale (Desman, Calotriton des Pyrénées, Gypaète barbu, milan royal, chauves-souris...).

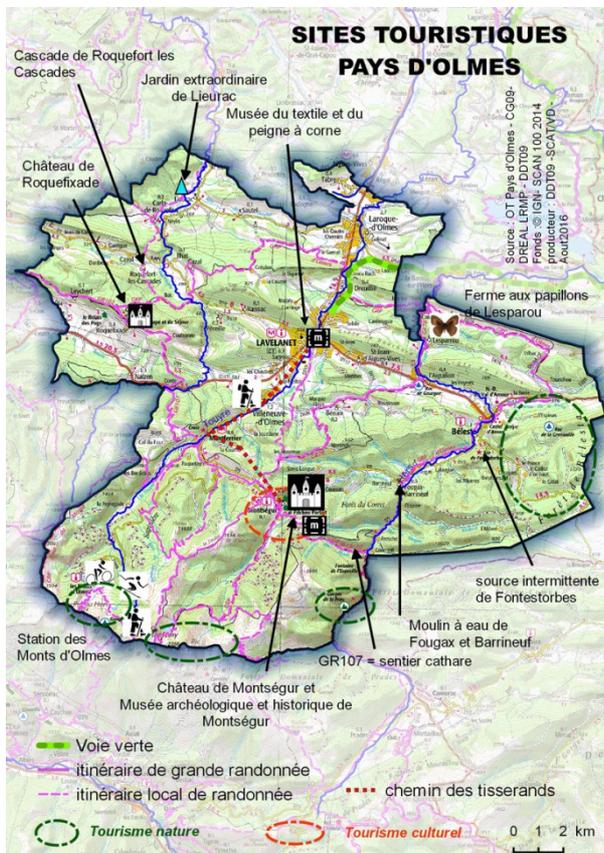
80% du territoire est constitué d'**espace forestier riche et varié**, dont la forêt de Belestia, mais le Pays d'Olmes abrite aussi **plusieurs sites naturels remarquables**, tels que les cascades pétrifiantes de Roquefort, la fontaine intermittente de Fontestorbes, les gorges de la Frau ou encore le gouffre des Corbeaux).

Trois rivières principales : l'**Hers**, le **Touyre** et le **Douctouyre**, prennent leur source dans le massif de Tabe et franchissent le territoire vers le nord pour rejoindre le bassin de l'Ariège. D'une manière générale, l'Hers et le Douctouyre (et leurs affluents) sont de bonne qualité, ce qui n'est pas encore le cas du Touyre, historiquement au cœur d'activités polluantes et dont l'amélioration en cours doit se poursuivre.

Malgré cette richesse, **le paysage et l'environnement** du Pays d'Olmes, longtemps occultés par le passé industriel et l'usage du territoire comme ressource, **restent aujourd'hui largement méconnus**, y compris des résidents du territoire.

Développement économique et emploi

- **Tourisme**



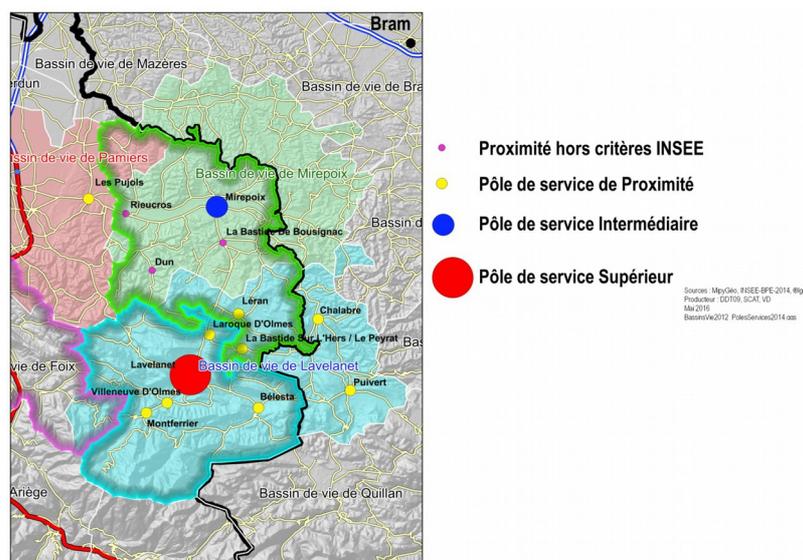
Le territoire de la CCPO présente un bon potentiel touristique grâce à la présence de nombreux sites d'intérêt :

- Des sites naturels remarquables : Fontaine de Fontesorbes, Roquefort les Cascades, Gorges de la Frau.
- Des sentiers de randonnée ;
- Station de ski des Monts d'Olmes ;
- Patrimoine historique et architecturale : Château de Montségur, sites cathares,...

Néanmoins, malgré un potentiel touristique important, de nombreux éléments freinent le développement du tourisme sur le territoire :

- De nombreuses friches industrielles donnent une image négative du territoire ;
- Manque d'hébergement (hôtels...) ;
- Un manque de valorisation touristique, de structures éducatives et de sensibilisation.

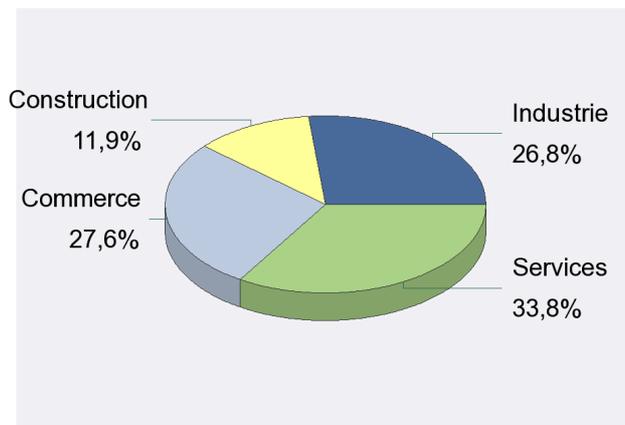
- **Services, commerces et équipements de proximité**



L'armature commerciale du territoire de la CCPO s'organise autour de trois pôles :

- **Pôle majeur de Lavelanet/Saint-Jean-d'Aigues-Vives/Dreuilhe** (besoins du quotidien, occasionnels et exceptionnels) ;

- **Pôles de proximité de Laroque d'Olmes, Bélesta, Montferrier** (besoins du quotidien). Ainsi, le territoire de la CCPO est économiquement structuré autour de son bourg-centre de Lavelanet.

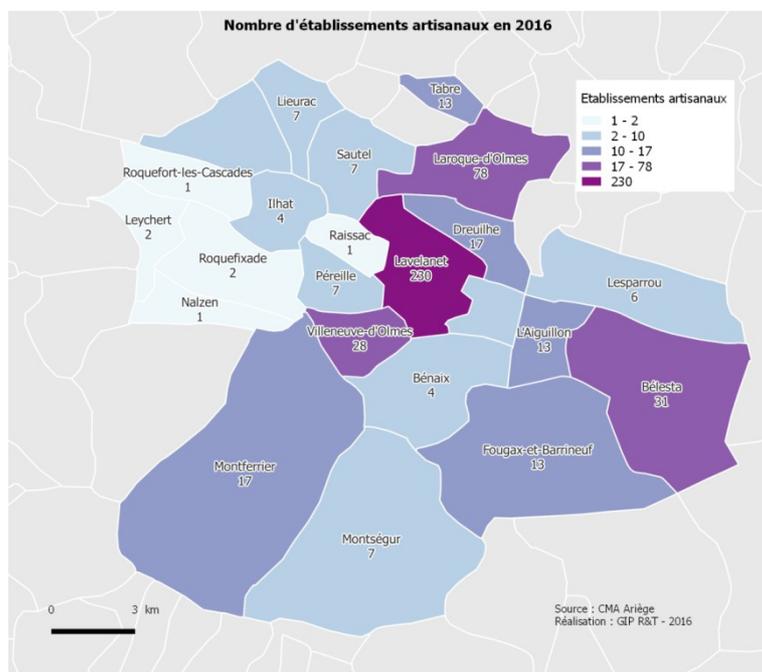


Source : Observatoire économique de Midi-Pyrénées, CCI Midi-Pyrénées, 2016.

Sur le territoire de la CCPO, en 2016, il y a au total 626 établissements inscrits au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés).

Cependant, depuis quelques années, l'érosion de l'appareil commercial se poursuit (-9,2% en nombre d'établissements entre 2010 et 2015). Cette baisse est fortement liée à la fermeture progressive des entreprises industrielles et à l'évolution des comportements d'achat des consommateurs et des formes de distribution.

La déprise commerciale a eu pour corollaire une augmentation de locaux vacants et une perte d'emploi continue.



Il existe 504 établissements artisanaux dans la Communauté de communes du Pays d'Olmes. Ce type d'établissements connaît une évolution positive que ce soit sur le territoire de la CCPO (+ 24,4 %) et sur le territoire du département de l'Ariège (+36,6%) entre 2007 et 2016.

L'artisanat est une composante des services de proximité : + de 80% de la population est à moins de 5 minutes d'un service artisanal de proximité.

Nombre d'actifs et de salariés des établissements artisanaux :

	CCPO	Ariège
Nombre de salariés	575	5386
Nombre d'actifs	1018	8271

Sur le territoire de la CCPO, il y a 40 **établissements de l'Economie Sociale et Solidaire**, selon l'INSEE, en 2013. Soit 6,9% du total d'établissements.

Les établissements de l'Economie Sociale et Solidaire présents sur le territoire de la CCPO se divise entre des coopératives, des mutuelles et des associations.

- **Emplois / Population active**

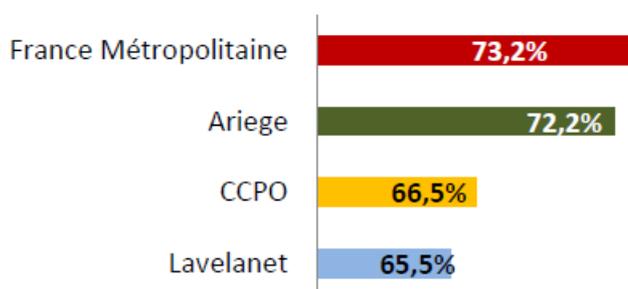
Entre 2007 et 2012, la CCPO perd au total 1140 emplois, dont 700 uniquement du secteur industriel.

L'hémorragie qui s'est poursuivie dans le secteur de l'industrie a pour conséquence une baisse des emplois industriels mais aussi des emplois induits par ce secteur dans les commerces et services.

En mettant à part la catégorie « Retraités », qui augmente mécaniquement du fait du vieillissement de la population, ce sont les employés et les ouvriers qui restent les catégories les plus représentées, malgré leurs pertes d'effectifs.

Une grande majorité des entreprises sur le territoire de la CCPO sont individuelles, unipersonnelles, et n'ont donc pas de salarié (71% des établissements de la CCPO).

PART DE LA POPULATION ACTIVE DES 15 - 64 ANS



La part de la population active des 15 – 64 ans sur le territoire communal de Lavelanet (65,5%) et sur le territoire de la CCPO (72,2%) est moins importante que sur le département de l'Ariège (72,2%) et sur le territoire de la France Métropolitaine (73,2%).

PART DES CHOMEURS SUR LE TOTAL D'ACTIFS ENTRE 15 ET 64 ANS



Concernant les chômeurs, selon le recensement INSEE en 2013, il s'avère que la part des chômeurs sur le total des actifs entre 15 et 64 ans est nettement supérieure sur la commune de Lavelanet et le territoire de la CCPO que dans le département de l'Ariège et la France Métropolitaine.

	Offres d'emploi de janvier à juillet 2016	Evolution sur un an
Lavelanet	92	-33,8%
CCPO	210	-4,5%
Ariège	3889	+17,6%

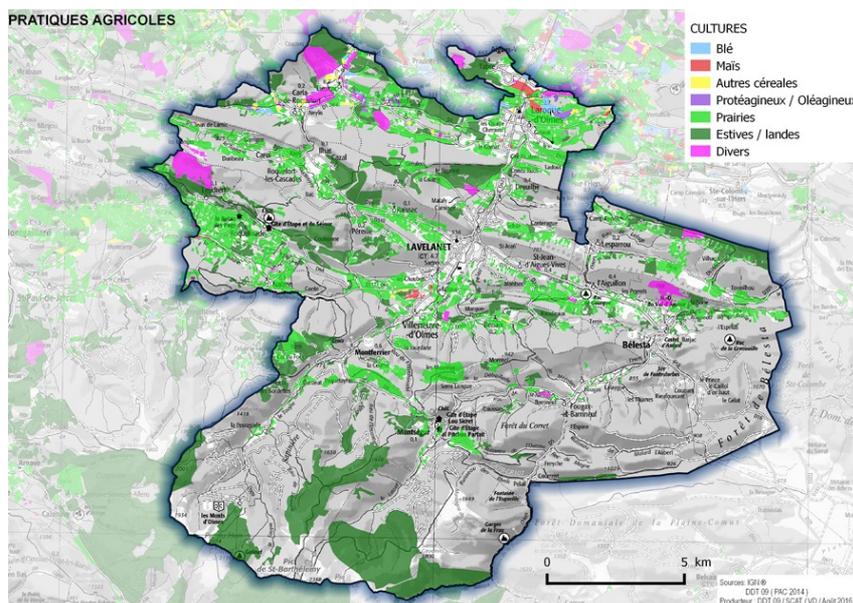
Source : Recensement INSEE 2013

Ces données révèlent un plus faible dynamisme économique sur le territoire communal de Lavelanet et sur le territoire de la CCPO.

- **Filière Bois, agriculture et forêts**

Le territoire de la CCPO est constitué de 80% de forêt, dont 8% sont des forêts publiques. Parmi la surface forestière privée, 25% fait l'objet d'un plan de gestion (Référence France : 27%), ce qui traduit une gestion globale de la forêt conforme en proportion aux standards nationaux mais une faible implication de la puissance publique dans cette gestion.

En matière d'économie forestière, au regard de son potentiel, la filière bois du Pays d'Olmes apparaît assez peu développée et structurée. Si l'on exclut l'industrie du papier qui connaît un déclin généralisé à l'échelle nationale, le Pays d'Olmes est relativement bien doté en entreprises de sylviculture et de première transformation du bois, mais il héberge a contrario peu d'entreprises de seconde transformation et de mise en œuvre.



Les pratiques agricoles du Pays d'Olmes sont presque exclusivement tournées vers l'élevage (en majorité ovin et caprin, mais aussi bovin). Cette filière s'organise, sous l'impulsion du Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Cathares et de la communauté de communes, autour de **circuits courts**.

3- ENJEUX ET OBJECTIFS

COHÉSION SOCIALE

I - Santé

Enjeu 1 – L'amélioration de l'offre de santé

Le manque d'attractivité du territoire pour les professionnels médicaux pose question quant à la pérennité de l'offre existante, autant pour la médecine spécialisée qui souffre déjà d'importants déficits que pour la médecine générale. Les acteurs du territoire ont soulevé l'enjeu d'amélioration de l'interconnaissance et du travail entre professionnels pour renforcer la proximité de l'offre auprès des usagers et pérenniser l'offre en mutualisant. Des initiatives partenariales très positives sont en cours avec le projet de restructuration de l'hôpital à Lavelanet.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Réorganiser la prise en charge hospitalière	Participer au projet de restructuration de l'hôpital
Palier la pénurie de médecins libéraux de spécialistes	Relancer le projet de maison de santé pluridisciplinaire (MSP)
Développer des actions de promotion et de prévention	Diffuser des plaquettes de prévention de la gale tout en sensibilisant et formant les associations caritatives sur les problèmes de la gale et de la tuberculose Sensibiliser et former les associations caritatives notamment sur les problèmes de gale et de tuberculose (vêtements donnés). Organiser des bilans de santé décentralisés sur Lavelanet dans le cadre de la nouvelle organisation du Centre d'Examen de Santé de la CPAM
Améliorer la coordination (orientation des politiques publiques et traitement des situations individuelles) et favoriser le travail en réseau notamment dans le secteur psychiatrique	Créer un Conseil local de santé mentale (CLSM) Développer des stages croisés sanitaire et social Former les professionnels confrontés aux publics en souffrance psychique Créer des instances d'échanges de pratiques et d'information entre professionnels
Mettre en place une permanence / antenne de la maison départementale des adolescents et développer le partenariat au plan local	Identifier et mettre à disposition des locaux et du personnel (collectivités ou partenaires) Organiser le partenariat en priorité avec le PAEJ
Développer « l'e-médecine » pour compléter l'offre de soins	A concevoir dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire

Enjeu 2 – L'accès à la santé notamment pour les publics les plus fragiles

Le diagnostic a relevé des difficultés à se déplacer pour les personnes les plus fragiles. C'est pourquoi, il convient de maintenir une proximité de l'offre de soins de base. L'intensification des relations entre professionnels apparaît essentielle pour les populations les moins mobiles.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Prendre en compte les problématiques de mobilité pour les publics les plus en difficulté	Mettre en place un transport à la demande dédié aux structures médicales ainsi que le transport partagé (covoiturage)
Favoriser l'accompagnement des publics les plus vulnérables	Améliorer l'information et la coordination des professionnels avec la permanence d'accès aux soins de santé

II - Education, jeunes et accompagnement des familles

Enjeu 3 – La pérennisation et le développement d'actions spécifiques éducation / accompagnement des familles

Le soutien à la parentalité est bien pris en compte sur le territoire. Il repose sur le volontarisme et le dynamisme des acteurs sociaux locaux. L'enjeu est donc plutôt de maintenir les dispositifs et la multiplicité des partenariats pour pérenniser les projets des écoles et des centres sociaux tout en favorisant le plus possible les projets co-construits avec les familles.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Maintenir et développer des actions spécifiques de prévention primaire	Maintenir l'existant avec : <ul style="list-style-type: none">- les actions CLAS à Lavelanet- les consultations de nourrissons hebdomadaires gratuites de la PMI-ADS et des bilans de santé scolaire de 2ème année maternelle- les actions éducatives préventives et de justice exercées par les professionnels CL ADS éducateurs et assistants du service social et des actions de polyvalence
Soutenir la parentalité	Créer un CLAS itinérant à l'échelle intercommunale Créer un LAEP Maintenir et développer des projets co-construits avec les familles Développer des projets en lien avec l'ANA : découverte du patrimoine naturel local : randonnées, découverte thématique, etc.

Enjeu 4 – L'intégration et la socialisation de la jeunesse

Les services à destination des jeunes notamment en matière d'animation et d'activités existent mais nécessitent une professionnalisation du personnel pour parvenir à intéresser et impliquer sur la durée une population jeune peu mobile et confrontée à des enjeux sociaux importants (précarité, exclusion, échec scolaire, etc.).

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Dynamiser les structures d'accueil des jeunes et développer leur attractivité	Lancer une enquête sur les attentes de l'ensemble des jeunes Professionnaliser les personnels des structures d'accueil (VAE, formations qualifiantes, échange de pratiques, ateliers de recherche pour l'innovation, etc)
Favoriser la participation des jeunes dans les dispositifs existants et dans les projets à concevoir	Activer les dispositifs de droit commun et actions départementales spécifiques concernant la jeunesse : Ville-Vie-Vacances, projets adolescents CAF, opération sac'ados, projets FDLA, etc. Lancer une démarche de parrainage citoyen pour les jeunes et faciliter les rencontres professionnelles – jeunes Mobiliser les professionnels pour inscrire les jeunes dans les projets notamment ceux en lien avec la citoyenneté

Enjeu 5 – Favoriser la réussite éducative

Avec des établissements classés en REP (réseau d'éducation prioritaire), le territoire a un enjeu majeur autour de la réussite éducative pour les jeunes dont l'environnement social et familial est fragile. En plus des actions classiques de soutien (scolaire, parentalité, etc.), les acteurs ont souligné l'importance de l'ouverture sur la culture et les pratiques sportives notamment liées à la montagne afin de lutter contre le décrochage scolaire.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Encourager l'ouverture culturelle, environnementale et patrimoniale pour connaître les ressources locales	Créer des parcours pédagogiques en lien avec l'ANA : séjours d'intégration en pleine nature, programme de découverte thématiques Identifier les besoins pour ouvrir une section musique Mettre en place des cycles « activités montagne » pour favoriser un apprentissage dans la durée Animer le PEDT et l'orienter vers les activités de découverte du patrimoine naturel et culturel local
Renforcer le lien école-familles	Ouvrir l'établissement sur l'extérieur Créer des « espaces-parents » au sein des établissements scolaires

III – Insertion sociale et solidarités

Enjeu 6 – L'accès aux droits pour tous

Les acteurs du champ social ont mis en évidence une méconnaissance des démarches et des possibilités d'accompagnement de la part des usagers en situation de précarité, d'où la nécessité de renforcer en lien avec le schéma d'accessibilité des services au public l'accueil de premier niveau. L'augmentation des besoins en matière de solidarité (précarisation des ménages et vieillissement) fait également émerger une problématique forte de connaissance et de repérage des publics en difficulté.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Favoriser l'accès aux droits et la prévention du non recours en lien avec les schémas départementaux	Maintenir les services existants à Lavelanet et créer une MSAP sur la commune
Favoriser l'accompagnement des publics les plus éloignés ou non équipés, aux utilisations du numérique	Sensibiliser et initier le public à l'utilisation du numérique et mettre en place des ateliers dédiés Créer un espace public numérique

Enjeu 7 – L'intégration et l'insertion des personnes ne maîtrisant pas les savoir de base

L'absence de maîtrise du français et plus largement des savoirs de base constitue un facteur majeur d'exclusion sociale. C'est aussi un obstacle à l'accès à l'emploi, vecteur clé d'intégration. Aujourd'hui, tous les métiers même les moins qualifiés exigent de savoir déchiffrer des consignes de sécurité, de remplir un formulaire, d'effectuer des calculs simples et au-delà, de maîtriser un minimum de compétences professionnelles clés. Sur le pays d'Olmes malgré l'absence de données précises sur les besoins réels en matière de maîtrise des savoirs de base, les acteurs de terrain s'accordent pour en fait un axe d'intervention majeur.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics en situation d'illettrisme	Développer les actions d'apprentissage de la langue française
Favoriser l'intégration des étrangers, des primo arrivants et des personnes arrivés en métropole	Renforcer l'articulation des dispositifs et la coordination des acteurs intervenant dans le champ des savoirs de base Développer des ateliers socio-linguistiques
Favoriser l'accessibilité des modes de garde 0-6ans	Améliorer la coordination des professionnels Répondre aux besoins d'accueil spécifiques (horaires atypiques) (cf travaux du groupe de travail n°2 du schéma des services aux familles)

Enjeu 8 – La lutte contre les violences conjugales et intra-familiales

Une attention particulière est portée par les services sociaux et les associations sur le phénomène considéré comme préoccupant sur le territoire des Pays d'Olmes. La nécessité de structurer un réseau de partenaires et de mieux former les professionnels qui accompagnent les victimes tout en développant l'information et la sensibilisation.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Prévenir et traiter les problématiques de violences conjugales	Optimiser la coordination des acteurs pour améliorer la prise en charge des victimes
Prévenir la récurrence	
Développer des formations répondant aux besoins des acteurs concernés	Mettre en place des formations pluridisciplinaires (médicales, psychologiques, sociales et juridiques) sur le repérage et la prise en charge holistique des publics

IV – Prévention – sécurité - délinquance

Enjeu 9 – Le renforcement des actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation

Le territoire possède un point accueil écoute jeunesse (PAEJ) avec le rôle essentiel de médiation joué actuellement par l'éducateur de rue pour repérer et entrer en contact avec les groupes de jeunes sur les espaces publics. De plus, la relance du CISPDP contribue à engager un travail de réflexion autour du suivi individuel et des actions collectives à mener sur le terrain.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Renforcer les actions de prévention et de remédiation	Consolider le PAEJ et son partenariat Renforcer l'équipe en recrutant du personnel de médiation
Animer et faire vivre le CISPDP	Renforcer la cellule de décrochage scolaire Créer un poste de coordonnateur du CISPDP-CLSPDP Informer et former les élus et les professionnels de terrain sur la prévention de la délinquance Renforcer le dispositif de participation citoyenne
Élaborer un plan d'actions de prévention de la radicalisation	Former et sensibiliser le plus largement possible (élus, professionnels et citoyens) Développer des actions autour de la citoyenneté et contre le cyber-endoctrinement

V – Culture et patrimoine

Enjeu 10 – Le développement d'une médiation culturelle

La vitalité de l'offre culturelle est indéniable notamment grâce aux 2 salles qui offrent une programmation annuelle pluridisciplinaire et de qualité et aux autres équipements (école de musique, etc.) du territoire. Mais des inégalités d'accès (équipements culturels et pratiques artistiques) demeurent, en raison de barrières d'ordre financier mais aussi symbolique, issues des représentations.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Professionaliser la médiation culturelle	Créer un poste de médiateur culturel et des outils de médiation culturelle
Favoriser l'implication des habitants en particulier les publics éloignés	

Enjeu 11 – L'accès à la culture, au patrimoine et à la pratique artistique et culturelle

Les dynamiques et les ressources culturelles sont riches et variées. La convention territoire culture (2015-2017) engage la commune de Lavelanet et la DRAC Midi-Pyrénées à « co-construire une politique culturelle » par l'émergence de projets culturels structurants qui impliquent les habitants, favorisent les rencontres interculturelles et intergénérationnelles. Le dispositif de résidence de territoire est dans cette optique un excellent support pour toute action culturelle participative.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Développer des projets hors les murs en s'appuyant sur les équipements culturels	Organiser un festival des arts de la rue et un festival citoyen culturel
Favoriser la mise en place de « parcours culturels tout au long de la vie »	Développer les actions d'éducation à l'image, la pratique amateur
Encourager la connaissance et la valorisation du patrimoine	Soutenir les actions autour de la mémoire – de l'histoire industrielle

Enjeu 12 – La gouvernance d'une politique culturelle à l'échelle du Pays des Pyrénées cathares

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Mutualiser les moyens des écoles de musique à l'échelle intercommunale	Faire un diagnostic des besoins en instruments de musique
Développer le travail de réseau et le partenariat	Élaborer une charte de coopération culturelle

VI- Vie associative

Enjeu 13 – L'élaboration d'un diagnostic partagé autour de la vie associative (toutes pratiques)

Le rôle central du monde associatif contribue fortement à la dynamique de la vie locale, notamment sportive. Si le territoire bénéficie également d'un bon niveau d'équipements et d'une animation riche, il convient d'en améliorer la visibilité et la connaissance pour les habitants. Un diagnostic des besoins apparaît nécessaire pour redynamiser l'offre récréative et la faire correspondre avec les attentes de la population.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Favoriser l'accès et l'accompagnement vers les structures associatives	Elaborer un guide / répertoire des associations et diffuser largement ce document
	Organiser un forum des associations élargi (non restreint au sport)
	Identifier les besoins par un diagnostic

Enjeu 14 – Le maintien du réseau associatif et l'impulsion d'une logique de partenariat

Le tissu associatif du territoire apparaît très développé et dynamique, il porte largement l'offre de loisirs (culturel et sportive), mais il semble s'affaiblir avec l'essoufflement du bénévolat, la faible mobilisation des jeunes, et son manque de structuration.

La question du renouvellement et d'une animation de réseau pour assurer la pérennité de leur action se pose. Le soutien aux associations (financier et accompagnement dans la gestion) doit aussi constituer un axe majeur pour garantir le maintien d'une offre de qualité.

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

Formaliser et animer un réseau des acteurs associatifs locaux et départementaux (fédérations éducation populaire)

Développer la démarche de mutualisation et d'optimisation des moyens et pérenniser les projets associatifs

Lancer un groupe de travail composé de représentants d'associations, d'institutionnels et d'habitants pour animer le réseau

Créer une maison des associations

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

I – Équipements et infrastructures

Enjeu 1 - Une infrastructure sportive équilibrée et adaptée à l'échelle du territoire

Le Pays d'Olmes dispose d'équipements sportifs et culturels variés, dont certains connaissent une fréquentation soutenue, à l'instar de la salle multisports de Lavelanet. Toutefois, le territoire ne dispose pas de piscine couverte, ni d'une piste d'athlétisme adaptée.

Ces besoins, ainsi que les éventuelles adaptations du parc existant, doivent être affinés et peuvent utilement tenir compte des disponibilités foncières offertes par certaines friches du territoire.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Disposer d'une offre d'équipement sportif équilibrée, à l'échelle de l'EPCI voire des Pyrénées Cathares, en réfléchissant aux possibilités de réutilisation des friches industrielles	Réaliser un inventaire des équipements sportifs pour définir les besoins puis élaborer un programme opérationnel et pluriannuel des équipements

Enjeu 2 – L'équité d'accès aux activités et aux services entre la ville-centre et les autres communes du territoire

La précarité face à la mobilité dont souffre le Pays d'Olmes s'exprime aussi dans les difficultés d'accès aux activités et aux services, notamment pour les communes les plus rurales du territoire, qui sont aussi les plus éloignées du pôle de Lavelanet ou même des bourgs de proximité.

Répondre à ces besoins peut passer par des réponses originales, telles que la mise en place de services itinérants.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Mettre en œuvre un(des) partenariat(s) entre Lavelanet et les autres communes de la CCPO	

II – Logement

Enjeu 3 – Adaptation du parc immobilier existant aux aspirations actuelles de la population d'aujourd'hui et de demain

Dans le Pays d'Olmes, comme dans la plupart des territoires ruraux (et jusqu'au cœur de certaines grandes villes), les formes d'habitat des centres anciens correspondent de moins en moins aux aspirations actuelles, ce qui tend à accélérer leur paupérisation. Phénomène d'autant plus important dans le Pays d'Olmes où le déclin économique a entraîné une dégradation progressive du bâti, par manque d'investissements.

Pour autant, les nombreuses surfaces rendues exploitables rencontrent aujourd'hui une vraie volonté politique d'agir, qui peut s'appuyer sur un partenariat actif des acteurs locaux de l'habitat.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Connaître les aspirations et les besoins de la population en matière d'habitat, évaluer l'état de l'offre et mettre en œuvre des solutions adaptées et ambitieuses	Mettre en place un observatoire local de l'habitat Réunir les partenaires connaisseurs de l'offre et des besoins et mettre en œuvre une étude foncière pour remembrer et adapter le parc immobilier Mettre en œuvre l'OPAH-RU sur le Pays d'Olmes et l'opération RHI-THIRORI (rénovation lourde de l'habitat) sur Lavelanet, programmés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt centres-bourgs lancé par le CGET et de l'ANAH.

Enjeu 4 – La résorption de la vacance, de l'insalubrité et plus généralement du mal-logement dans les centres-bourgs

La forte déprise démographique du territoire a eu comme conséquence directe une augmentation importante de la vacance des logements. Parallèlement, le déclin économique a eu pour corollaire une baisse des investissements dans l'habitat, entraînant une dégradation du parc immobilier allant parfois jusqu'à l'insalubrité.

Pour autant, la volonté politique d'agir et le partenariat actif des acteurs locaux de l'habitat doivent permettre de trouver de nouvelles solutions pour remédier durablement à ce mal logement.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Utiliser les outils réglementaires et dispositifs disponibles pour résorber la vacance et l'insalubrité dans le logement (RHI-THIRORI en centre bourg)	Expérimenter un permis de louer (selon décrets d'applications). Actionner la plate-forme du LHI.

Enjeu 5 – La création d'un habitat adapté pour des résidents temporaires

La station des Monts d'Olmes mais aussi d'autres sites touristiques du territoire suscitent annuellement des flux de travailleurs saisonniers qui peinent cependant à se loger, par manque d'infrastructures ou d'offres adaptées.

La même question se posant également pour les travailleurs temporaires, qu'ils soient étudiants, stagiaires ou travailleurs en missions.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Créer de nouvelles formes de locations pour les saisonniers, les étudiants ou les travailleurs temporaires	Définir et mettre en place sur le Pays d'Olmes une action similaire ou s'inspirant de celle menée sur Ax-les-Thermes Elaborer divers scénarios pour l'utilisation de l'ancien hôpital pour l'accueil de publics intergénérationnel temporaires (table ronde des financeurs) Créer un réseau de logements temporaires chez l'habitant en lien avec les entreprises et le lycée professionnel

III - Espace urbain

Enjeu 6 – L'amélioration de l'image et de la fonctionnalité des centres-bourgs

Malgré un environnement naturel préservé, des paysages de grande qualité et des bourgs qui se sont construits sur des schémas originaux, autour de leur système usinier, la crise économique qui a frappé le Pays d'Olmes et les nombreuses friches que celle-ci a générées ont largement dégradé l'image du territoire.

Si la capacité d'action de la collectivité, notamment financière, se trouve aujourd'hui largement diminuée, il n'en demeure pas moins que le regain d'attractivité du territoire ne peut passer que par une action volontariste sur les stigmates de ce passé, en requalifiant notamment les centres-bourgs sur la base des standards actuels de la qualité urbaine en milieu rural (nature en ville, partage de l'espace, qualité architecturale, nouvelles mobilité, espace public, lumière, etc.) et en s'appuyant sur les financements disponibles.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Redéfinir les centralités et fonctions urbaines des principaux bourgs du territoire et ré-aménager les « villes-rues »	Engager une étude urbaine sur les principaux centres-bourgs, pour y redéfinir les centralités, les fonctionnalités, les aménités et le partage de l'espace
Réintroduire ou valoriser la nature et l'eau dans l'espace urbain	Appuyer chaque étude urbaine sur un état des lieux environnemental et développer ou révéler la nature en ville Réaliser des sentiers d'interprétation multi-thématiques en cœur ou à proximité des centres urbains

Enjeu 7 – La mutation des modes de déplacements urbains

La grande majorité des bourgs du Pays d'Olmes, et a fortiori sa ville-centre Lavelanet, est aujourd'hui entièrement configurée autour de la voiture, ce qui est par ailleurs facilité par la configuration en « villes-rues » de la plupart des bourgs situés sur les axes principaux.

Or rendre leur attractivité à ces centres passe par redonner au piéton et aux déplacements doux en général leur place première en leur cœur, apaiser les circulations et recréer de la centralité.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Adapter l'espace urbain aux nouvelles mobilités et assurer un partage de l'espace entre les différents modes de déplacement.	Réaliser la jonction des deux voies vertes par la voie bleue (traversée nord-sud), prévue dans le cadre de l'appel à projet territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPcv)

IV - Mobilités

Enjeu 8 – Des transports et des mobilités adaptés à l'ensemble des besoins de la population et à la structure du territoire

Si la configuration des principaux bourgs du Pays d'Olmes favorise généralement les courtes distances entre les quartiers d'habitation et les services, ainsi qu'entre la ville centre et ses bourgs périphériques regroupés en conurbation, la place hégémonique qu'y tient la voiture, en transit comme en stationnement, laisse peu de place et ne sécurise pas les modes de déplacements alternatifs.

Par ailleurs l'offre de transports en commun sur le territoire est extrêmement réduite et largement inadaptée et les aménagements favorisant les pratiques alternatives (co-voiturage) sont quasi inexistantes. Et malgré une solidarité et des initiatives alternatives privées qui tentent de s'organiser, la manque de solutions de mobilité sur le territoire constitue encore un frein important à son attractivité et à son développement.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Connaître les pratiques et les besoins en matière de mobilité à l'échelle pertinente pour proposer une offre simple, lisible et adaptée à l'espace rural	Mettre en place et animer un plan global de mobilité (PGM), à l'échelle des bassins de vie de Lavelanet et Mirepoix Etudier l'opportunité et la faisabilité d'une navette interurbaine entre Lavelanet et ses communes voisines (Laroque d'Olmes, Dreuilhe, Villeneuve d'Olmes, Saint Jean d'Aigues Vives)

Enjeu 9 – La levée des freins psychologiques

Outre les manques et faiblesses du territoire en matière d'offres et de solutions de mobilité, les freins psychologiques rencontrés sont réels, notamment du côté des jeunes, qui connaissent des difficultés pour aller se former ou travailler hors du Pays d'Olmes.

La levée de ces freins est donc un enjeu majeur, notamment pour augmenter le niveau de qualification des jeunes du territoire.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Travailler dès le plus jeune âge à l'apprentissage de la mobilité.	Sensibiliser aux mobilités douces en milieu scolaire et périscolaire
Accompagner les populations défavorisées dans l'apprentissage des mobilités douces	Travailler avec les milieux scolaire et périscolaire sur des projets de voyages initiés et organisés par les jeunes Accompagner les publics les plus éloignés de la mobilité par des solutions matérielles concrètes et adaptées

V – Environnement

Enjeu 10 – L'environnement comme moteur du développement territorial

Au-delà des stigmates de la crise du textile, le pays d'Olmes bénéficie d'un environnement naturel remarquablement préservé, étagé des collines du piémont aux estives d'altitude et composé d'une mosaïque d'habitats favorables à des espèces très diversifiées. Pour autant, et malgré la présence avérée d'espèces emblématiques ou protégées, cet environnement est encore faiblement documenté et largement méconnu, tant de sa population que des acteurs du territoire. Auparavant occulté, sans doute, par le développement industriel qui mobilisait alors l'essentiel des énergies, ce joyau apparaît aujourd'hui comme l'un des atouts essentiels du territoire pour engager son renouveau.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Enrichir et améliorer les connaissances sur l'environnement du Pays d'Olmes pour mieux le protéger et/ou le valoriser auprès de tous	Initier des diagnostics écologiques sur des secteurs à enjeux et les décliner en actions de protection et/ou de valorisation
Introduire et valoriser la nature et l'eau dans les projets d'aménagement du territoire en s'appuyant sur des diagnostics écologiques et des expertises appropriées	Mettre en place une démarche 0-phyto à l'échelle de la CCPO Etablir un état des lieux écologique des sites faisant l'objet de projets d'aménagement pour améliorer la définition des enjeux et les projets Mettre en place des comités techniques spécifiques pour les projets à enjeux

Enjeu 11 – La gouvernance et le cadre à établir pour la mise en valeur du patrimoine naturel du Pays d’Olmes

Si l’environnement du Pays d’Olmes apparaît aujourd’hui comme l’un des leviers de son renouveau, la plupart des acteurs de sa gestion opèrent aujourd’hui de façon individuelle, sans réelle coordination. Par ailleurs la collectivité s’est jusqu’ici peu engagée dans cette gestion, tant en matière de valorisation de la ressource que de mise en valeur patrimoniale, à l’image de la forêt qui, bien que couvrant la majeure partie du territoire, relève essentiellement d’une gestion privée.

Aussi la question d’une gouvernance propre à la gestion de cet environnement naturel, comme « milieu-clé » du territoire, apparaît-elle nécessaire pour en tirer le meilleur bénéfice possible pour tous.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Créer des partenariats ciblés pour faciliter la diffusion de la connaissance et la sensibilisation aux enjeux de protection de l’environnement	<i>Cf enjeux transversaux</i>

VI – Paysage

Enjeu 12 – Le paysage comme support du cadre de vie

Le Pays d’Olmes est un territoire à la fois montagnard et collinéen aux faciès contrastés et doté, malgré les friches et autres stigmates du passé industriel, d’une forte naturalité, ce qui le rend foncièrement accueillant. Son caractère très forestier et enserré entre montagne et piémont lui confère par ailleurs un sentiment d’isolement, qui peut être perçu tant comme un atout que comme une contrainte.

Doté d’un bâti essentiellement traditionnel, d’un urbanisme industriel typique, d’un terroir de montagne et de sites naturels non moins remarquables, il connaît aujourd’hui des dégradations chroniques dues tant à la crise industrielle génératrice véritables de « points noirs », qu’à la déprise agricole ou encore à des gestions aléatoires des milieux naturels.

Le placer au cœur des réflexions d’aménagement du territoire apparaît ainsi un moyen essentiel de révéler et de renforcer cette qualité de vie que le territoire a à offrir, aujourd’hui mise à mal par une image dégradée.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Créer un partenariat étroit pour un projet autour des paysages (gouvernance)	<i>Cf enjeux transversaux</i>
Révéler les éléments forts du paysage, résorber les points noirs et intégrer la dimension paysagère dans les projets urbains et l’aménagement du territoire	Réaliser un Plan Paysage ou a minima un guide de recommandations à l’échelle du Pays d’Olmes, voire des Pyrénées Cathares

Enjeu 13 – Le paysage comme richesse valorisable et support du développement touristique

Au-delà de son importance comme support du cadre de vie, les paysages du Pays d'Olmes sont aussi un vecteur d'attractivité et peuvent très opportunément être mieux valorisés à des fins de valorisation touristique. Si les sites de Montségur, Roquefixade, les gorges de la Frau ou encore la forêt de Bélesta jouent déjà plus ou moins cette carte, c'est bien l'ensemble du territoire qui peut prétendre en bénéficier, en s'appuyant sur une analyse fine de ses paysages et en développant des stratégies de valorisation ciblées.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Explorer, documenter et raconter le paysage à tous (habitants et visiteurs)	Encourager et participer à la réalisation du volet paysager du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) prévu dans le cadre du Pays d'art et d'histoire
Réaffirmer le lien entre pratiques agricoles et entretien des paysages	Réaliser des parcours, des sentiers, des guides et des programmes d'actions de valorisation et de communications en faveur de tous les publics Soutenir le milieu agricole en s'appuyant sur les mesures agri-environnementales climatiques et les projets de diversification.

EMPLOI – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

I - Dynamique entrepreneuriale - Secteurs d'activité

Enjeu 1 – La reconversion des friches industrielles

La crise de l'industrie textile dans le Pays d'Olmes a laissé vacantes de nombreuses friches, qui constituent autant des « points noirs » paysagers dégradant l'image du territoire qu'un immense potentiel foncier, susceptible de se prêter à de nombreux exercices de reconquête.

Toutefois, le coût des investissements à consentir (destructions, réhabilitations, mises aux normes actuelles, etc.) et l'inadéquation du foncier et de l'immobilier en place aux besoins actuels exigent aujourd'hui d'imaginer des solutions originales.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Utiliser le potentiel immobilier des friches comme levier de redynamisation du territoire et de renouvellement de son image	Dresser un état des lieux des friches du Pays d'Olmes et établir un programme pluriannuel de requalification en encourageant notamment les initiatives de reconquête innovantes

Enjeu 2 - L'élaboration d'une stratégie économique par la recherche de synergies entre une économie endogène confortée et une économie exogène à re-définir

Malgré la crise que connaît le territoire, le pôle de Lavelanet concentre toujours l'essentiel des activités, avec une attractivité qui dépasse le seul Pays d'Olmes, s'étendant au mirapicien et aux territoires audois limitrophes.

Par ailleurs, en dépit d'une déprise importante des activités commerciales et de services, consécutive à la crise, le territoire n'a pas perdu tout dynamisme et de nombreuses initiatives se développent, tentant de valoriser les atouts propres au territoire : filières courtes alimentaires, pépinière et hôtel d'entreprises, développement de l'entrepreneuriat individuel...

Et malgré un manque de synergie entre les acteurs du développement économique, le territoire peut s'appuyer sur un service économique intercommunal pro-actif et un club des entrepreneurs pouvant jouer le rôle de pivot.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Valoriser les entreprises porteuses de l'économie locale (« pépites »)	Soutenir les « entreprises-clés » par des partenariats privilégiés
Soutenir l'économie locale	Favoriser la modernisation, le redressement, le développement et la transmission-reprise des entreprises locales Evaluer et encourager l'usage du e-commerce par les entreprises du Pays d'Olmes Animer les réseaux, développer les synergies et communiquer sur l'économie locale

Enjeu 3 – La poursuite de la diversification des activités économiques

La crise que connaît aujourd'hui le Pays d'Olmes est celle d'une filière industrielle, la mono-industrie textile, qui a tiré à elle-seule le développement du territoire pendant des années, avant de péricliter et d'entraîner dans sa chute toute l'économie territoriale.

Forts de ce constat, l'ensemble des acteurs du territoire ont désormais pris conscience de l'intérêt et de la nécessité de diversifier les activités et de s'appuyer sur ses atouts et ce qui fait sa particularité.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Développer la filière bois, le bois énergie et plus généralement les énergies renouvelables	Réaliser une charte forestière du Pays d'Olmes Développer la production d'énergie « verte » (hydroélectricité, solaire...)
Encourager l'économie circulaire et soutenir l'économie sociale et solidaire	Mutualiser ou coordonner les outils de restauration collective, en s'appuyant sur les filières courtes locales Poursuivre le travail sur les filières courtes en Pyrénées Cathares, en coordonnant ce travail avec les autres initiatives départementales en la matière Encourager l'utilisation de la monnaie locale

II - Emploi – insertion – formation

Enjeu 4 – Conserver et développer les compétences

Malgré la présence conséquente d'acteurs de l'insertion par l'activité économique et un partenariat fort entre services de l'emploi et entreprises, le taux de chômage du territoire reste élevé, notamment chez les jeunes et les seniors. L'emploi lui-même reste précaire et les saisonniers ou travailleurs temporaires ne bénéficient pas de bonnes conditions d'accueil.

L'offre de formations (notamment qualifiantes) reste par ailleurs limitée et mal adaptée aux besoins du territoire, contribuant ainsi à l'exode des jeunes, bien que la qualité des établissements d'enseignement en place soit généralement bonne.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Maintenir, diversifier les formations et les adapter aux débouchés des filières	Renforcer l'insertion et la reconversion professionnelles et attirer de nouveaux actifs Développer les formations manquantes pour répondre aux besoins du territoire
Reconnaître et qualifier la multi-activité (liée notamment aux métiers de la montagne)	Encourager la structuration de groupement d'employeurs Développer les poly-compétences

III – Mobilités (cf également enjeux du pilier « cadre de vie »)

Enjeu 5 – Le développement de l'offre de mobilité physique et numérique

Si le territoire bénéficie d'un réseau de routes secondaires de bonne qualité, le reliant relativement rapidement à la vallée de l'Ariège et à l'Aude, il reste aujourd'hui à l'écart des grands pôles de développement économique et dénué d'infrastructures majeures lui permettant de faciliter ses relations avec eux.

Les solutions de transports alternatives à la voiture sont quasi inexistantes et celles en place sont inadaptées, ce qui a paradoxalement favorisé « l'auto-organisation » de la population, mais n'apporte pas de réponse à la hauteur de la précarité face à la mobilité que connaît le Pays d'Olmes.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Développer une politique de mobilités adaptées et accessibles	Organiser l'offre du territoire en matière de mobilité Encourager les initiatives citoyennes et privées Communiquer sur l'offre de mobilité et proposer une plateforme (physique et numérique) sur les offres de mobilités
Réduire et améliorer les temps de trajet du territoire vers les pôles extérieurs	Poursuivre l'aménagement des principaux axes routiers prioritairement pour les liaisons : - Lavelanet -Foix - Lavelanet – Mirepoix – Pamiers
Améliorer la desserte numérique	Poursuivre l'amélioration des réseaux (dont fibre optique)

IV - Zones d'activités

Enjeu 6 – La lisibilité de l'organisation spatiale et fonctionnelle des zones d'activités

En plus du potentiel disponible au travers des friches industrielles, le Pays d'Olmes dispose de plusieurs zones d'activité dont la capacité globale est suffisante pour accueillir de nouveaux projets.

Toutefois, en l'état, il n'existe pas de stratégie globale d'organisation de ces zones et leur qualité esthétique, fonctionnelle et d'équipement ne concoure pas à leur attractivité.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Optimiser les zones d'activités du territoire	Structurer, organiser et requalifier les zones d'activités actuelles

V - Tourisme

Enjeu 7 - Le développement d'une économie touristique et de loisirs

Le Pays d'Olmes dispose à la fois d'un patrimoine naturel et paysager de grande qualité, d'un équipement touristique de premier plan avec la station des Monts d'Olmes et d'un patrimoine historique et culturel dont le joyau, Montségur, est à lui seul une véritable attraction.

Pour autant, le manque de culture de la valorisation touristique sur le territoire (et même, plus généralement, en Ariège) n'a pas, jusqu'ici, favorisé la mise en place d'une véritable économie du tourisme, s'appuyant sur un réseau établi de sites, infrastructures et hébergements de qualité, regroupés au sein d'un parcours cohérent.

La dynamique des « 4M », en cours de constitution autour des sites de Mirepoix, Montségur, les Monts d'Olmes et le lac de Montbel, est en ce sens une opportunité pour une montée en gamme du territoire en la matière.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Structurer une offre touristique et de loisir globale et diversifiée et communiquer	Définir une stratégie de développement touristique en s'appuyant sur la dynamique des « 4M » en Pyrénées Cathares, les loisirs actifs et le tourisme rural et organiser la gouvernance pour le pilotage et l'animation de l'action touristique
Améliorer la qualité des sites et renforcer la professionnalisation des acteurs du tourisme	« Marketer » l'offre touristique, concevoir les produits (dont excursionnistes) et les promouvoir Investir dans la modernisation et le développement des structures touristiques et dans la montée en compétences les acteurs du tourisme
Proposer une offre d'hébergement	Recenser et promouvoir l'offre d'hébergement actuelle Développer l'offre d'hébergement hôtelière (dont accueil de groupe)

Enjeux transversaux : - la recherche et la promotion d'une identité territoriale partagée
- la cohésion territoriale par la gouvernance et le partenariat

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Sortir de l'image de territoire post-industriel et en bâtir une nouvelle, collectivement, tournée vers l'avenir et respectueuse du passé	Lancer, à l'échelle des Pyrénées Cathares, une prestation d'animation et un programme de réunions publiques pour la définition d'une identité collective
Faciliter l'accès aux services publics	Créer une maison de services aux publics (MSAP) Elaborer des conventions d'investissements et/ou de fonctionnements entre Lavelanet et les autres communes du territoire pour une équité d'accès aux activités et aux services
Structurer le travail en réseau et formaliser les partenariats	Poursuivre la dynamique partenariale engagée dans le cadre du contrat de territoire, en mettant en place un « réseau local d'échange des partenaires du Pays d'Olmes », se réunissant 1 à 2 fois par an. Maintenir un partenariat de terrain Centre social CAF et centre local ADS Installer un travail de prévention sous la forme d'une coordination régulière des acteurs : centre local ADS, Cdc, Alsh périscolaire et extrascolaire, Rased, Education nationale et service social Animer le contrat local d'accompagnement à la scolarité sur le territoire pour les élèves du primaire et du secondaire Mettre en place des partenariats et des programmes pluriannuels d'actions-animations entre le CEN et les structures locales d'insertion, de médiation et d'enseignement Rédiger une convention de partenariat entre les collectivités, le CEN, le CAUE et les syndicats de rivière pour l'étude et la définition conjointe des projets d'aménagement ou de planification à enjeux environnementaux ou paysagers Etablir, partager et mettre à jour une liste des structures et référents thématiques agissant sur le territoire du Pays d'Olmes
Définir un système de gouvernance (pilotage et coordination des projets, dispositifs et actions)	Définir les rôles des différents acteurs engagés dans le contrat de territoire ainsi que les instances de décision et de coordination Signer une Convention Territoriale Globale (CAF) Elaborer une charte territoriale de cohésion sociale Assurer un pilotage conjoint, avec la CC du Pays de Mirepoix, de tous les projets relevant de l'échelle des Pyrénées Cathares

	<p>Etudier l'opportunité et la faisabilité d'une prise de compétence des autorisations d'urbanisme à l'échelle des Pyrénées Cathares</p> <p>Ré-organiser et renforcer le rôle des commissions thématiques au sein des collectivités</p> <p>mettre en œuvre des comités stratégiques et transversaux à l'ensemble des thématiques ?</p>
<p>Favoriser les approches collaboratives et la participation des habitants</p>	<p>Développer les démarches collaboratives et les approches globales (démarche AGILLE, approche intégrée)</p> <p>Créer un lieu ressource où débattre, échanger : une maison citoyenne</p> <p>Créer un conseil citoyen</p>
<p>Suivre et partager les actions menées</p>	<p>Valoriser le territoire, les actions et le travail des différents acteurs</p>

ANNEXES

Le programme d'actions par pilier

Les fiches actions

Le diagnostic territorial intégral (document adossé)

Cohésion sociale

Thèmes	Enjeux	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Détails fiches-actions
1. Santé	11- L'amélioration de l'offre de santé	111- Réorganiser la prise en charge hospitalière	1111- Projet de restructuration de l'hôpital	Porteurs : CHIVA/CHPO - Pilotage: ARS Le projet du nouvel hôpital se fonde sur le programme suivant : 21 lits de Médecine 3 lits de soins palliatifs 2 lits d'hospitalisation de jour de médecine 26 lits de SSR et un plateau de rééducation de taille réduite 30 lits d'USLD Un service d'urgences ouvert 24H/24 Un service d'imagerie conventionnelle Un plateau de consultations spécialisées. L'implantation du nouveau centre hospitalier en centre-ville sur un ancien site industriel est une opportunité pour la redynamisation du centre bourg et le maintien d'emplois directs et indirects. La programmation de septembre 2016 à mars 2017 La conception architecturale d'octobre 2017 à mai 2018 Les travaux de septembre 2018 à décembre 2020
		112- Palier la pénurie de médecins libéraux et de spécialistes	1121- Relancer le projet de maison de santé pluridisciplinaire (MSP)	Pilotage: professionnels de santé / communauté de communes + Aide à l'accompagnement au projet par l'ARS : - créer des conditions d'accueil favorables de jeunes médecins (et autres professions médicales) pour élargir l'offre de soins locale 2 projets à l'étude n'ont pu aboutir : - un sur la commune de Lavelanet - un sur la commune de Laroque d'Olmes. Un groupe de travail associant les PSL, les élus, et les divers partenaires institutionnels sera réuni, à l'initiative de l'ARS, dans le but d'identifier les freins qui n'ont pas permis cette mise en place et de trouver les conditions favorables à ce déploiement.
		113- Développer des actions de promotion et de prévention	1131- Diffuser des plaquettes de prévention de la gale tout en sensibilisant et formant les associations caritatives sur les problèmes de la gale et de la tuberculose	- auprès des pharmacies, médecins, grand public
			1132- Sensibiliser et former les associations caritatives notamment sur les problèmes de gale et de tuberculose (vêtements donnés).	Possibilité de communiquer la trame de l'action "prévention des cas récurrents en Couserans" actuellement en cours. - Tuberculose : vérification des données auprès de la CIRE et de la CAVGS puis recherche des cas concernant le territoire de Lavelanet (09300 et 09600) : au total pour 2016 1 cas de primo infection tuberculeuse, aucun cas de tuberculose.
			1133- Organiser des bilans de santé décentralisés sur Lavelanet dans le cadre de la nouvelle organisation du Centre d'Examen de Santé de la CPAM,	
		114- Améliorer la coordination (orientation des politiques publiques et traitement des situations individuelles) et favoriser le travail en réseau notamment dans le secteur psychiatrique	1141- Créer un Conseil local de santé mentale (CLSM)	Déterminer le territoire de portée du CLSM (commune, communauté de communes) Traiter des problématiques autour des soins sans consentement, des sollicitations autour de la souffrance psycho sociale, des questions de précarité, de l'insertion des patients dans la cité (accès au logement, à la culture, à l'emploi, aux loisirs...), de la promotion de l'acceptation de la maladie mentale et du handicap psychique dans la population. Coordonner l'ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge et le suivi à domicile des patients.
			1142- Développer des stages croisés sanitaire et social (ex : modèle du Tarn et Garonne)	
			1143- Former les professionnels confrontés aux publics en souffrance psychique	
			1144- Créer des instances d'échanges de pratiques et d'information entre professionnels	
			115- Soutenir la mise en place d'une permanence – antenne de la maison départementale des adolescents et développer le partenariat au plan local	1151- Identifier et mettre à disposition des locaux et du personnel (collectivités ou partenaires)
		116- Développer « l'e-médecine » pour compléter l'offre de soins	1161- A concevoir dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire	
		12- L'accès à la santé notamment pour les publics les plus fragiles	121- Prendre en compte les problématiques de mobilité pour les publics les plus en difficulté	1211- Mettre en place un transport à la demande dédié aux structures médicales ainsi que le transport partagé (covoiturage)
1212- Améliorer l'information et la coordination des professionnels avec la permanence d'accès aux soins de santé				
122- Favoriser l'accompagnement des publics les plus vulnérables	1152- Organiser le partenariat au plan local			
2. Education, jeunes et familles	21- La pérennisation et le développement d'actions éducatives et l'accompagnement des familles	211- Maintenir et développer des actions spécifiques de prévention primaire	2111- Maintenir les dispositifs et l'organisation existante	Maintenir : - le CLAS dans toutes les écoles primaires de Lavelanet - les consultations de nourrissons hebdomadaires gratuites de la PMI-ADS et les bilans de santé scolaire de 2ème année maternelle - les actions éducatives préventives et de justice exercées par les éducateurs et assistantes sociales, puéricultrices ADS - les permanences primo accueil tout public - les permanences de polyvalence AS/ADS hebdomadaires
		212- Soutenir la parentalité et favoriser dans les actions locales l'ouverture culturelle, environnementale et patrimoniale	2121- Créer un LAEP	Etude de besoins et faisabilité en 2017 - Lieu libre d'accès, espace convivialité et de confidentialité où la parole est reçue par 2 accueillants (professionnels petite enfance, psychologue, travailleur social) - Espace d'échanges autour de la fonction parentale et temps de jeux - Echelle CCPO
			2122- Créer un CLAS itinérant	

Cohésion sociale

			2123- Maintenir et développer des projets co-construits avec les familles	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et animer des séjours vacances en direction des familles - Actions d'aide au travail scolaire, d'apports méthodologique, d'activités culturelles mobilisant une pédagogie de détour. - Séjour vacances à thématique culturelle. - Portage Centre social CAF - Préparation et participation à : <ul style="list-style-type: none"> * un séjour vacances familles vulnérables accompagnées (7 jours) * un week-end familles * des sorties familles à la journée - élaborer en partenariat un projet « expo photo urbaine » ou création d'affiche/poster Intention de changer les perceptions : rendre visible et perceptible ce qui ne l'est pas. 	
			2124- Développer les partenariats nécessaires et co-élaborer des programmes d'actions spécifiques	- Partenariat avec l'ANA: Découverte du patrimoine naturel local : randonnées, découverte thématique, etc.	
22- L'intégration et la socialisation de la jeunesse	221- Dynamiser les structures d'accueil des jeunes et développer leur attractivité		2211- Lancer une enquête sur les attentes de l'ensemble des jeunes	Utiliser de nouveaux outils : <ul style="list-style-type: none"> - ateliers théâtre, - ateliers de confiance en soi, - communication non violente 	
			2212- Professionnaliser les personnels des structures d'accueil (VAE, formations qualifiantes, échange de pratiques, ateliers de recherche pour l'innovation, etc)		
			222- Favoriser la participation des jeunes dans les dispositifs existants et dans les projets à concevoir	2221- Activer le dispositif Ville-Vie-Vacances	
				2222- Lancer une démarche de parrainage citoyen pour les jeunes et faciliter les rencontres professionnels – jeunes	
				2223- Mobiliser les professionnels pour inscrire les jeunes dans les projets notamment ceux en lien avec la citoyenneté	
23- Favoriser la réussite éducative	231- Encourager l'ouverture culturelle, environnementale et patrimoniale pour connaître les ressources locales		2311- Créer des parcours pédagogiques en lien avec l'ANA: séjours d'intégration en pleine nature, programme de découverte thématiques	Organiser des visites (salles d'exposition éphémères) + événements festifs (concerts)	
			2312- Identifier les besoins pour ouvrir une section musique		
			2313- Mettre en place des cycles « activités montagne » pour favoriser un apprentissage dans la durée		
			2314- Animer le PEDT et l'orienter vers les activités de découverte du patrimoine naturel et culturel local		
			232- Renforcer le lien école-familles	2321- Ouvrir l'établissement sur l'extérieur	
				2322- Créer des « espaces-parents » au sein des établissements scolaires	Créer un accueil parents (café) et organiser des temps conviviaux réguliers
			233- Décliner les politiques éducatives concertées	2331- Élaborer un projet éducatif concerté avec Territoires éducatifs	Faire un diagnostic : identifier les besoins / missionner un agent en interne ou faire appel coordonnateur du pays de Mirepoix Créer un accueil parents (café) et organiser des temps conviviaux réguliers
3. Insertion sociale et solidarités	31- L'accès aux droits pour tous	311- Favoriser l'accès aux droits et la prévention du non recours en lien avec les schémas départementaux	3111- Mettre en place une MSAP		
			312- Favoriser l'accompagnement des publics les plus éloignés ou non équipés, aux utilisations du numérique	3121- Sensibiliser et initier le public à l'utilisation du numérique et mettre en place des ateliers dédiés 3122- Créer un espace public numérique	
			32- L'intégration et l'insertion des personnes ne maîtrisant pas les savoirs de base	321- Favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics en situation d'illettrisme	3111 Développer les actions d'apprentissage de la langue française Ateliers de mobilisation pour tous : 2 groupes de niveau, 2 jours par semaine - atelier d'apprentissage des savoirs de base relatifs à la vie quotidienne, aux démarches administratives, aux valeurs citoyennes, - organisation d'actions collectives socio-culturelles parents enfants - portage Unité locale Croix Rouge Lavelanet
	33- La lutte contre les violences conjugales et intra-familiales	331- Prévenir et traiter les problématiques de violences conjugales		3112- Renforcer l'articulation des dispositifs et la coordination des acteurs intervenant dans le champ des savoirs de base	
				322- Favoriser l'intégration des étrangers, des primo arrivants et des personnes arrivés en métropole	3221- Développer des ateliers socio-linguistiques
				323- Favoriser l'accessibilité des modes de garde 0-6ans	3231- Améliorer la coordination des professionnels 3232- Répondre aux besoins d'accueil spécifiques (horaires atypiques)
					3311- Optimiser la coordination des acteurs pour améliorer la prise en charge des victimes Organisation d'un dispositif « lieu ressources sur les violences sexistes » comprenant : - la création de permanences d'accueil et d'accompagnement individuel des victimes de violences sexistes (violences conjugales, viols, agressions sexuelles, mariages forcés, prostitution harcèlements sexuels au travail, cyber sexisme...) - la création d'espaces collectifs de parole, de rencontre et de réflexion destinés aux victimes et aux professionnels partenaires locaux - l'intégration dans ce dispositif et l'extension de l'accueil de jour pour femmes victimes de violences conjugales déjà existant sur Lavelanet dans une faible proportion Pilote : MDDFE-DDCSPP ?
		332- Lutter contre la récidive			
		333- Développer des formations répondant aux besoins des acteurs concernés	3331- Mettre en place des formations pluridisciplinaires (médico-psycho-juridico-sociales) et sur le repérage et la prise en charge holistique des victimes		
	4. Prévention, sécurité, délinquance	41- Le renforcement des actions de prévention de la délinquance	411- Renforcer les actions de prévention et de remédiation	4111- Consolider le PAEJ (renforcer l'équipe) et son partenariat	Définition des besoins pour consolider l'équipe communautaire par des profils pluridisciplinaires: psychologue, adulte relais, médiateur social, coordonnateur réussite éducative, service civique
				4112- Renforcer la cellule de décrochage scolaire	Creuser la piste du programme de réussite éducative (PRE)
412- Animer et faire vivre le CISP				4121- Créer un poste de coordonnateur du CISP/CLSPD	Elaborer une fiche de poste Mettre en place un espace de travail et de coordination Installer un « intranet » répondant aux besoins de coordination (TRELLO)

Cohésion sociale

			4122- Informer et former les élus et les professionnels de terrain sur la prévention de la délinquance	Mettre en place un programme de formation Erasmus autour de la communication non violente
			4123- Renforcer le dispositif de participation citoyenne	
	42- La prévention de la radicalisation		4211-Former et sensibiliser le plus largement possible (élus, professionnels et citoyens) / Développer des actions autour de la citoyenneté et contre le cyber-endoctrinement	Mettre en place un groupe de travail thématique « prévention radicalisation » au sein du CISP Identifier les personnes ressources et les besoins en formation au plus près du terrain Relancer les rencontres interculturelles et intergénérationnelles
5. Culture et patrimoine	51- Le développement d'une médiation culturelle	511- Professionnaliser la médiation culturelle et favoriser l'implication des habitants en particulier des publics éloignés	5111- Créer un poste de médiateur culturel et des outils de médiation culturelle et impliquer les habitants dans les résidences d'artiste	
	52- L'accès à la culture et à la pratique artistique et culturelle	521- Développer des projets hors les murs en s'appuyant sur les équipements culturels	5211- Organiser un festival des arts de la rue et un festival citoyen culturel 5212- Développer les actions d'éducation à l'image	Identifier les artistes locaux (ex : Carnage productions, etc.) En lien avec le lancement et la montée en puissance de la web TV / mettre en place des ateliers
	53- La gouvernance d'une politique culturelle à l'échelle du Pays des Pyrénées cathares	531- Mutualiser les moyens des écoles de musique à l'échelle intercommunale	5311-Faire un diagnostic des besoins en instruments de musique	Pilotage partenarial
		532- Développer le travail de réseau et le partenariat	5312- Elaborer une charte de coopération culturelle	S'appuyer sur les structures culturelles
6. Vie associative	61- Elaboration d'un diagnostic partagé autour de la pratique sportive et culturelle	611- Favoriser l'accès et l'accompagnement vers les structures associatives	6111- Elaborer un guide / répertoire des associations et diffuser largement ce document	en collaboration avec toutes les associations locales en lien avec la DDCSPP et le Conseil départemental, identifier à l'échelle de la CCPO - toutes les associations, leurs contacts, les activités proposées - tous les sites – lieux - toutes les actions et dispositifs associés
			6112- Organiser un forum des associations élargi – non restreint au sport	
			6113- Identifier les besoins par un diagnostic	Elaborer un diagnostic partagé autour de la pratique sportive et culturelle : - état des lieux et développement du champ socio-éducatif - définition des besoins en termes de médiation et de formation - communication et attractivité de l'offre
	62- Maintien du réseau associatif et impulsion d'une logique de partenariat	621 –Formaliser et animer un réseau des acteurs associatifs locaux et départementaux (fédérations éducation populaire)	6211- Lancer un groupe de travail associations + institutionnels + groupe d'habitants pour animer le réseau	Identifier 2 coordonnateurs (+soutien d'un service civique) qui serait binôme associatif / institutionnel - pilotage : service jeunesse ville + interco + DDCSPP en soutien - organiser des « espaces temps » itinérants de découverte d'une activité, d'une pratique - créer des événements festifs programmés annuellement à l'échelle de l'interco
		622- Développer la démarche de mutualisation et d'optimisation des moyens et pérenniser les projets associatifs	6212- Créer une maison des associations	

Développement éco

Thèmes	Enjeux	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Détails fiches-actions		
1. Dynamique entrepreneuriale / Secteurs d'activité	11- La reconversion des friches industrielles	111-Utiliser le potentiel immobilier des friches comme levier de redynamisation du territoire et de renouvellement de son image	1111- Dresser un état des lieux des friches du Pays d'Olmes et établir un programme pluriannuel de requalification (notamment encouragement des initiatives de reconquête innovantes)	<i>Détail action :</i> - état des lieux général, mais précis (friche / friches) de l'ensemble des friches du Pays d'Olmes - méthodologie homogène (localisation, historique, données techniques, statut de propriété, niveau de pollution, actions de reconversion déjà tentées, etc.) - Identifier et préciser les projets réalisables à court, moyen et long termes et élaborer un calendrier de travail - capitaliser notamment sur la dynamique du Workshop - mettre en place une communication adaptée, - utiliser l'outil des appels à projets - élargir les pistes de reconquête : équipements sportifs (mur d'escalade?), marché de producteurs locaux, résidence d'artistes, data center, valorisation extérieure, etc.		
		121- Valoriser les entreprises porteuses de l'économie locale (« pépites »)	1211- Soutenir les « entreprises-clés » par des partenariats privilégiés	<i>Détail action :</i> - collaborer avec la collectivité la sélection des entreprises particulièrement porteuses de développement sur le territoire (définition de critères) - concentrer les dispositifs/aides sur ces établissements - établir les partenariats avec les collectivités locales et les consulaires - types d'aides : FISAC ? Région ?		
	12- L'élaboration d'une stratégie économique par la recherche de synergies entre une économie endogène confortée et une économie exogène à re-définir	122- Soutenir l'économie locale	1221- Favoriser la modernisation, le redressement, le développement et la transmission-reprise des entreprises locales	1221- Favoriser la modernisation, le redressement, le développement et la transmission-reprise des entreprises locales	<i>Détail action :</i> - transmission-reprise : dupliquer des travaux tels que ceux menés sur le Douctouyre (MAEC + aide à la transmission), - actions CCI-CMA : aides à la modernisation au développement, aide aux entreprises en difficultés	
			1222- Evaluer et encourager l'usage du e-commerce par les entreprises du Pays d'Olmes	1222- Evaluer et encourager l'usage du e-commerce par les entreprises du Pays d'Olmes	<i>Détail action :</i> - dresser un état des lieux des usages du e-commerce auprès des entreprises du Pays d'Olmes - mettre en place une prestation d'accompagnement logistique, technique et de développement des savoirs-faire à destination des non-utilisateurs (collectivité ? Ariège Expansion ? Consulaires ?), - créer une plate-forme collective dédiée au e-commerce et d'assistance mutualisée aux entreprises, pouvant prendre la forme d'un espace de co-working	
			1223- Animer les réseaux, développer les synergies et communiquer sur l'économie locale	1223- Animer les réseaux, développer les synergies et communiquer sur l'économie locale	<i>Détail action :</i> - re-mobiliser le club des entrepreneurs, en co-élaborant avec la collectivité une feuille de route - créer un réseau ou club des entreprises RSE - Poursuivre le travail sur les filières courtes en Pyrénées Cathares, en coordonnant ce travail avec les autres initiatives départementales en la matière - lien à établir notamment avec la plateforme Ariège Terroir Pyrénées (pilote CD09 / CA)? - créer et diffuser largement (en interne et en externe) une lettre économique du Pays d'Olmes (mensuelle ou autre), accessible à tous, pour valoriser la vie économique du territoire - faire connaître les entreprises porteuses de l'économie locale - valoriser les données de l'observatoire du service développement économique de la communauté de communes - etc.	
	13- La poursuite de la diversification des activités économiques	131- Développer la filière bois, le bois énergie et plus généralement le développement des énergies renouvelables	1311- Réaliser une charte forestière du Pays d'Olmes	1311- Réaliser une charte forestière du Pays d'Olmes	<i>Détail action :</i> - Etudier l'opportunité et la faisabilité de mettre en place un séchoir à bois collectif - maîtrise d'ouvrage intercommunale, - destiné aux professionnels, via une forme contractuelle à définir (convention, coût au m ³ ?, etc.), - s'appuyer sur les expériences réussies (ex : PNR Chartreuse)	
			1312- Développer la production d'énergie « verte » (hydroélectricité, solaire,...)	1312- Développer la production d'énergie « verte » (hydroélectricité, solaire,...)	<i>Détail action :</i> - mettre en place un club des producteurs d'EnR 09, - étudier l'opportunité et la faisabilité d'une SEM départementale, sous pilotage du SDE 09, - évaluer précisément les ressources du territoire, toutes filières confondues, et les croiser avec les enjeux de préservation de l'environnement pour dégager des secteurs préférentiels de projets	
			132- Encourager l'économie circulaire et soutenir l'économie sociale et solidaire	1321- Mutualiser ou coordonner les outils de restauration collective, en s'appuyant sur les filières courtes locales	1321- Mutualiser ou coordonner les outils de restauration collective, en s'appuyant sur les filières courtes locales	<i>Détail action :</i> - adapter la cuisine centrale de Laroque d'Olmes pour répondre aux besoins à la fois des écoles et du futur hôpital, - établir un modèle économique et contractualiser avec un vivier de producteurs pour optimiser l'approvisionnement via les filières courtes locales
			1322- Encourager l'utilisation de la monnaie locale	1322- Encourager l'utilisation de la monnaie locale		
	2. Emploi – Insertion - Formations	21- Conserver et développer les compétences (modifié)	211- Maintenir, diversifier les formations et les adapter aux débouchés des filières (regroupement 2 obj. Strat)	2111- Renforcer l'insertion et la reconversion professionnelles et attirer de nouveaux actifs	<i>Détail action :</i> - renforcer les actions d'insertion professionnelle des jeunes, - accompagner la reconversion professionnelle, - faciliter l'implantation d'actifs extérieur au territoire, - coordonner l'action des différents acteurs sociaux et de l'emploi	
			2112- Développer les formations manquantes pour répondre aux besoins du territoire	<i>Détail action :</i> - s'appuyer sur l'enquête BMO Pôle emploi / services formation des consulaires - développer les formations relatives aux métiers de la filière bois et de la gestion de l'eau		
212- Reconnaître et la qualifier la multi-activité (liée notamment aux métiers de la montagne)			2121- Encourager la structuration de groupement d'employeurs	2121- Encourager la structuration de groupement d'employeurs		
			2122- Développer les poly-compétences	2122- Développer les poly-compétences		
3. Mobilité	31- Le développement de l'offre de mobilité physique et numérique	311- Développer une politique de mobilités adaptées et accessibles	3111- Organiser l'offre du territoire en matière de mobilité (cf. action 4111 « Plan Global de Mobilité » du volet Cadre de vie)	Organiser l'offre du territoire en matière de transport collectif (fréquence et densité des liaisons / bus à 1€, de TAD, de covoiturage (dont aires de covoiturage), autopstop organisé, flotte à location,... prioritairement pour les liaisons (a) Lavelanet-Foix et (b) Lavelanet-Mirepoix-Pamiers		
			3112- Encourager les initiatives citoyennes et privées (cf. action 4221 du volet Cadre de vie)	Ex : association Wimoov : solutions pour la mobilité		
		212-Soutenir la parentalité et favoriser dans les actions locales l'ouverture culturelle, environnementale et patrimoniale	3113- Communiquer sur l'offre de mobilité et proposer une plate-forme (physique et numérique) sur les offres des mobilités (cf. Action 4111 du volet Cadre de vie)	3113- Communiquer sur l'offre de mobilité et proposer une plate-forme (physique et numérique) sur les offres des mobilités (cf. Action 4111 du volet Cadre de vie)		

Développement éco

		312- Réduire / améliorer les temps de trajet du territoire vers les pôles extérieurs	3121- Poursuivre l'aménagement des principaux axes routiers prioritairement pour les liaisons (a) Lavelanet-Foix et (b) Lavelanet-Mirepoix-Pamiers/Carcassonne	Remarque : l'amélioration des axes routiers principalement sur des tronçons hors territoire CCPO
		313- Améliorer la desserte numérique	3131- Poursuivre l'amélioration des réseaux (dont fibre optique)	
4. Zones d'activités	41- La lisibilité de l'organisation spatiale et fonctionnelle des zones d'activités	411- Optimiser les zones d'activités du territoire	4111- Structurer, organiser et requalifier les zones d'activités actuelles	<p>Détail action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir un schéma des équipements économiques du territoire et prioriser les ZA à potentiel de développement - Rénover qualitativement les ZA à potentiel et organiser leur développement, pour renforcer leur attractivité - Communiquer sur les ZA du territoire - travailler à mener en collaboration service éco CCPO, Ariège Expansion, CCI, CMA - s'appuyer sur les travaux des CAUE 44 et 46 et les résultats de l'étude interdépartementale ZAE réalisée en 2015, afin de renforcer leur attractivité et leur visibilité - mettre en place des règlements de zones
5. Tourisme	51- Le développement d'une économie touristique et de loisirs	511- Structurer une offre touristique et de loisir globale et diversifiée et communiquer	5111- Définir une stratégie de développement touristique en s'appuyant sur la dynamique des « 4M » en Pyrénées Cathares, les loisirs actifs et le tourisme rural et organiser la gouvernance pour le pilotage et l'animation de l'action touristique	<p>Détail action:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des projets thématiques fédérateurs pour les professionnels du tourisme, sous impulsion de la collectivité (accueil des touristes étrangers, collaboration transfrontalière, tourisme pêche...) - lancer des études clientèles précises, visant à connaître les besoins par origine, par cibles d'activités (culture, nature, terroir, histoire, pêche, rando, vélo...) ou autres référentiels - élaborer un schéma de développement touristique du Pays d'Olmes, voire un schéma mutualisé avec le Pays de Mirepoix (Pyrénées Cathares), - travailler aussi en lien avec les territoires limitrophes (Aude, Vallée de l'Ariège, Lauragais?) - engager une analyse (état des lieux et prospective) des retombées économiques des sites touristiques majeurs du Pays d'Olmes, - mettre en place des partenariats entre prestataires et établir une charte qualité entre eux et les instances touristiques du territoire
		512- Améliorer la qualité des sites et renforcer la professionnalisation des acteurs du tourisme	<p>5121- « Marketer » l'offre touristique (concevoir les produits (dont excursionnistes) et les promouvoir</p> <p>5121- Investir dans la modernisation et le développement des structures touristiques et dans la montée en compétences les acteurs du tourisme</p>	<p>Détail action:</p> <ul style="list-style-type: none"> - travailler sur la diversification des activités en et hors saison sur les Monts d'Olmes et sur la rénovation globale de la station (cf. projet de développement station des Monts d'OlmesHabitants) - rénover le musée et créer un accueil en pied de pog à Montségur, améliorer la fonctionnalité générale du site - montée en qualité des infrastructures et supports d'information - définition et mise en œuvre du projet de développement de Montbel - amélioration de la qualité de l'accueil - amélioration du travail partenarial
		513- Proposer une offre d'hébergement	<p>5131- Recenser et promouvoir l'offre d'hébergement actuelle</p> <p>5132- Développer l'offre d'hébergement hôtelière (dont accueil de groupe)</p>	

Cadre de vie

Thèmes	Enjeux	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Détails fiches-actions
1. Équipements et infrastructures	11- Une infrastructure sportive équilibrée et adaptée à l'échelle du territoire.	111- Disposer d'une offre d'équipement sportif équilibrée, à l'échelle de l'EPCI voire des Pyrénées Cathares, en réfléchissant aux possibilités de réutilisation des friches industrielles	1111- Réaliser un inventaire des équipements sportifs pour définir les besoins puis élaborer un programme opérationnel et pluriannuel des équipements	- en collaboration avec les associations locales et les divers partenaires sportifs - à l'échelle du Pays des Pyrénées Cathares - en intégrant la dimension de la réutilisation des friches existantes - élaborer des conventions d'investissements et/ou de fonctionnements (gouvernance)
	12- L'équité d'accès aux activités et aux services entre la ville-centre et les autres communes du territoire	121 - Mettre en œuvre un(des) partenariat(s) entre Lavelanet et les autres communes de la CCPO(cf. enjeux transversaux)		
2. Logement	21- Adaptation du parc immobilier existant aux aspirations actuelles de la population d'aujourd'hui et de demain.	211- Connaître les aspirations et les besoins de la population en matière d'habitat, évaluer l'état de l'offre et mettre en œuvre des solutions adaptées et ambitieuses.	2111- Mettre en place un observatoire local de l'habitat	
			2112- Réunir les partenaires connaisseurs de l'offre et des besoins et mettre en œuvre une étude foncière pour remembrer et adapter le parc immobilier	- étude foncière dans le cadre de l'OPAH-RU - mettre en œuvre des projets de rénovation urbaine ambitieux
			2113- Mettre en œuvre l'OPAH-RU sur le Pays d'Olmes et l'opération RHI-THIRORI (rénovation lourde de l'habitat) sur Lavelanet, programmés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt centres-bourgs lancé par le CGET et de l'ANAH	
	22- La résorption de la vacance, de l'insalubrité et plus généralement du mal-logement dans les centres-bourgs.	221- Utiliser les outils réglementaires et dispositifs disponibles pour résorber la vacance et l'insalubrité dans le logement (RHI-THIRORI en centre bourg)	2211- Expérimenter un permis de louer (selon décrets d'applications)	
		2212- Actionner la plate-forme du LHI		
	23- La création d'un habitat adapté pour des résidents temporaires.	231- Créer de nouvelles formes de locations pour les saisonniers, les étudiants ou les travailleurs temporaires	2311- Définir et mettre en place sur le Pays d'Olmes une action similaire ou s'inspirant de celle menée sur Ax-les-Thermes	
			2312- Elaborer divers scénarios pour l'utilisation de l'ancien hôpital pour l'accueil de publics intergénérationnel temporaires (table ronde des financeurs)	
			2313- Créer un réseau de logements temporaires chez l'habitant en lien avec les entreprises et le lycée professionnel.	
3. Espace urbain	31- Amélioration de l'image et de la fonctionnalité des centres-bourgs	311- Redéfinir les centralités et fonctions urbaines des principaux bourgs du territoire et ré-aménager les « villes-rues »	3111- Engager une étude urbaine sur les principaux centres-bourgs, pour y redéfinir les centralités, les fonctionnalités, les aménités et le partage de l'espace	- étudier le fonctionnement urbain - redéfinir les centralités et les usages - traitement cohérent et continu des traverses d'agglomération, en intégrant les nouvelles mobilités - dimension architecturale et paysagère - boulevards urbains, plutôt que « villes-rues » - à l'échelle intercommunale,- appui CAUE
		312- Réintroduire ou valoriser la nature et l'eau dans l'espace urbain(cf. Objectif 512)	3121- Appuyer chaque étude urbaine sur un état des lieux environnemental et développer ou révéler la nature en ville(cf. action 5121)	
			3122- Réaliser des sentiers d'interprétation multi-thématiques en cœur ou à proximité des centres urbains(cf. action 5111)	
	32- Mutation des modes de déplacements urbains(cf. aussi enjeu 41)	321- Adapter l'espace urbain aux nouvelles mobilités et assurer un partage de l'espace entre les différents modes de déplacement.	3211- Réaliser la jonction des deux voies vertes par la voie bleue (traversée nord-sud), prévue dans le cadre de l'appel à projet territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)	
4. Mobilités	41- Des transports et des mobilités adaptés à l'ensemble des besoins de la population et à la structure du territoire.	212-Soutenir la parentalité et favoriser dans les actions locales l'ouverture culturelle, environnementale et patrimoniale	4111- Mettre en place et animer un plan global de mobilité (PGM), à l'échelle des bassins de vie de Lavelanet et Mirepoix	- recrutement d'un CM (ou ré-organisation interne) - préparation d'un cahier des charges- réalisation d'enquêtes mobilité auprès de tous les publics (scolaires, entreprises, retraités, chômeurs, touristes). - recensement des pratiques spontanées et/ou citoyennes, - développer des initiatives et supports de pratiques de type co-voiturage ou autoparc organisé (type « rézopouce »), - mettre en œuvre un programme d'actions sur les mobilités douces actives, - mettre en place une plateforme (physique et numérique) de mobilité, - Rq : PGD : financement de l'ADEME
			4112- Etudier l'opportunité et la faisabilité d'une navette interurbaine entre Lavelanet et ses communes voisines (Laroque d'Olmes, Dreuilhe, Villeneuve d'Olmes, Saint Jean d'Aigues Vives)	
	42- Levée des freins psychologiques à la mobilité.	421- Travailler dès le plus jeune âge à l'apprentissage de la mobilité.	4211- Sensibiliser aux mobilités douces en milieu scolaire et périscolaire (DDT + éduc nat)	
			422- Accompagner les populations défavorisées dans l'apprentissage des mobilités douces	- Partenariat avec l'ANA: Découverte du patrimoine naturel local : randonnées, découverte thématique, etc. 4221- Accompagner les publics les plus éloignés de la mobilité par des solutions concrètes et adaptées - actions-enseignements type vélo-école, - stages de « remise en selle », - mise en place d'une animation spécifique de type « Wimoov »
5. Environnement	51- L'environnement comme moteur du développement territorial	511- Enrichir et améliorer les connaissances sur l'environnement du Pays d'Olmes pour mieux le protéger et/ou le valoriser auprès de tous	5111- Initier des diagnostics écologiques sur des secteurs à enjeux et les décliner en actions de protection et/ou de valorisation	- Atlas de la biodiversité communale (recensement des espaces et des espèces) sur des secteurs à définir, - mettre en œuvre une stratégie et un programme de protection et de valorisation des espaces les plus remarquables, - reproduire l'action « Terre d'hommes et de biodiversité en Douctouyre » sur un autre secteur du territoire à définir - élaborer un programme d'action conjoint entre le CEN et les syndicats de rivière pour mener des actions de continuité écologique et de renaturation des rivières, en lien avec le Plan Pluriannuel de Gestion Hers-Touyre et la réhabilitation des friches industrielles - aménager des parcours ou sentiers pédagogiques sur des secteurs à définir- mettre en place des programmes éducatifs, des guides et des actions de valorisation et de communication à destination de tous les publics

Cadre de vie

		5112- Mettre en place une démarche 0-phyto à l'échelle de la CCPO	
	512- Introduire et valoriser la nature et l'eau dans les projets d'aménagement du territoire en s'appuyant sur des diagnostics écologiques et des expertises appropriées	5121- Etablir un état des lieux écologique des sites faisant l'objet de projets d'aménagement pour améliorer la définition des enjeux et les projets (cf. aussi enjeu transversal 2)	- intégrer la protection et/ou la valorisation de l'environnement des Monts d'Olmes comme objectifs structurant du développement « 4 saisons » de la station
		5122- Mettre en place des comités techniques spécifiques pour les projets à enjeux (cf. action transversale 223)	
52- La gouvernance et le cadre à établir pour la mise en valeur du patrimoine naturel du Pays d'Olmes (cf. enjeu transversal 2)	521- Créer des partenariats ciblés pour faciliter la diffusion de la connaissance et la sensibilisation aux enjeux de protection de l'environnement (cf. objectif transversal 22)		
6. Paysage	61- Le paysage comme support du cadre de vie	611- Créer un partenariat étroit pour un projet autour des paysages (gouvernance) (cf. objectif transversal 22)	
	612- Révéler les éléments forts du paysage, résorber les points noirs et intégrer la dimension paysagère dans les projets urbains et l'aménagement du territoire	6121- Réaliser un Plan Paysage ou a minima un guide de recommandations à l'échelle du Pays d'Olmes, voire des Pyrénées Cathares	- s'appuyer sur les documents disponibles (Atlas des paysages du Conseil Départemental, Vers un urbanisme durable en Ariège, Schéma Régional de Cohérence Ecologique) - réaliser un état des lieux des sites remarquables et des points noirs (friches) - élaborer un plan d'actions en priorisant les secteurs à enjeux (en lien avec le paragraphe volet environnement) - définir et engager des opérations-pilotes de reconnexion de l'espace urbain à son milieu naturel environnant
62- Le paysage comme richesse valorisable et support du développement touristique	621- Explorer, documenter et raconter le paysage à tous (habitants et visiteurs).	6211- Encourager et participer à la réalisation du volet paysager du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) prévu dans le cadre du Pays d'art et d'histoire	
		6212- Réaliser des parcours, des sentiers, des guides et des programmes d'actions de valorisation et de communications en faveur de tous les publics	
	622- Réaffirmer le lien entre pratiques agricoles et entretien des paysages	6221- Soutenir le milieu agricole en s'appuyant sur les mesures agri-environnementales climatiques et les projets de diversification (cf. action 5111)	

Enjeux transversaux

Enjeux	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Détails fiches-actions
1- La recherche et la promotion d'une identité territoriale partagée	11- Sortir de l'image de territoire post-industriel et en bâtir une nouvelle, collectivement, tournée vers l'avenir et respectueuse du passé	111- Lancer, à l'échelle des Pyrénées Cathares, une prestation d'animation et un programme de réunions publiques pour la définition d'une identité collective	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer le cahier des charges de l'animation - questionner l'échelle : CCPO ou Pyrénées Cathares ? - mettre en place un comité de pilotage et un comité technique associant les différents acteurs (économie et tourisme, nature et patrimoine, développement...) - associer les habitants - dresser un bilan des actions éventuellement déjà menées, - définir le lien avec les « 4M »
2- La cohésion territoriale par la gouvernance et le partenariat	21- Faciliter l'accès aux services publics	211- Créer une maison de services aux publics (MSAP) 212- Elaborer des conventions d'investissement et/ou de fonctionnement entre Lavelanet et les autres communes du territoire pour une équité d'accès aux activités aux services 213- Maintenir un partenariat de terrain Centre social CAF et centre local ADS 214- Installer un travail de prévention sous la forme d'une coordination régulière des acteurs : centre local ADS, Cdc, Alae, Rased, Education nationale et service social 215- Animer le contrat local d'accompagnement à la scolarité sur le territoire pour les élèves du primaire et du secondaire	
	22- Structurer le travail en réseau et formaliser les partenariats	221- Poursuivre la dynamique partenariale engagée dans le cadre du contrat de territoire, en mettant en place un « réseau local d'échange des partenaires du Pays d'Olmes », se réunissant 1 à 2 fois par an. 222- Mettre en place des partenariats et des programmes pluriannuels d'actions-animations entre le CEN et les structures locales d'insertion, de médiation et d'enseignement 223- Rédiger une convention de partenariat entre les collectivités, le CEN, le CAUE et les syndicats de rivière pour l'étude et la définition conjointe des projets d'aménagement ou de planification à enjeux environnementaux ou paysagers 224- Etablir, partager et mettre à jour une liste des structures et référents thématiques agissant sur le territoire du Pays d'Olmes	<ul style="list-style-type: none"> - chantier de restauration, programme pluriannuels de sorties scolaires, classes de découverte... - mettre en place un partenariat entre le CEN et le Lycée Jacquard, pour permettre la montée en compétence naturaliste des accompagnateurs en montagne et moniteurs de ski
	23- Définir un système de gouvernance (pilotage et coordination des projets, dispositifs et actions)	231 - Définir les rôles des différents acteurs engagés dans le contrat de territoire ainsi que les instances de décision et de coordination 232- Signer une Convention Territoriale Globale (CAF) 233- Elaborer une charte territoriale de cohésion sociale 234- Assurer un pilotage conjoint, avec la CC du Pays de Mirepoix, de tous les projets relevant de l'échelle des Pyrénées Cathares 235- Etudier l'opportunité et la faisabilité d'une prise de compétence des autorisations d'urbanisme à l'échelle des Pyrénées Cathares 236- Ré-organiser et renforcer le rôle des commissions thématiques au sein des collectivités 237- mettre en œuvre des comités stratégiques et transversaux à l'ensemble des thématiques ??	<ul style="list-style-type: none"> Convention de partenariat signée entre la Caf et la communauté de communes d'une durée de 4 ans : - élaborer un diagnostic partagé à partir des données du Sdsf, avec les partenaires, choix des priorités et des moyens dans le cadre d'un plan d'actions, - renforcer les coopérations et complémentarité des interventions. - mettre en place d'un copil + identifier un référent local
	24- Favoriser les approches collaboratives et la participation des habitants	241- Développer les démarches collaboratives et les approches globales (démarche AGILLE, approche intégrée, ...) 242- Créer un lieu de ressource où débattre et échanger : une maison citoyenne 243- Créer un conseil citoyen	
	25- Suivre et partager les actions menées.	251- Valoriser le territoire, les actions et le travail des différents acteurs	

Fiches actions

Cohésion sociale

- Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité Primaire (CLAS)
- Mettre en œuvre un conseil local de santé mentale (CLSM)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Projet de restructuration de l'hôpital de Lavelanet
- Maison Départementale des Adolescents
- Ateliers mobilisation pour tous
- Consolider l'organisation territoriale pour la prévention et l'offre de soins : Maisons de Santé
- Dispositif de prévention et prise en charge des violences sexistes
- Séjours vacances, week-end, sorties familiales
- Organiser un festival des arts de la rue
- Elaborer un guide des associations et un diagnostic des besoins
- Créer un conseil citoyen

FICHE ACTION - Lieu d'Accueil Enfant Parent

Objectifs	<p>Soutenir la relation parent /enfant, prévenir les difficultés rencontrées par les parents, les accompagner dans leur rôle, Soutenir la socialisation,</p> <p>Valoriser les ressources et le potentiel des parents et des enfants dans leurs relations.</p>
Description de l'action	<p>Lieu libre d'accès, (anonyme, sans inscription) sans aucune visée thérapeutique, ne répondant à aucune injonction,</p> <p>Espace de convivialité et de confidentialité où la parole de chacun est reçue par deux accueillants (professionnels de la petite enfance, psychologue, travailleur social ...)</p> <p>Espace d'échanges autour de la fonction parentale,</p> <p>Proposition de temps de jeux et d'échanges, de parole,</p> <p>Respect du rythme de chacun, instauration d'un climat de sécurité affective.</p>
Secteur géographique	Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Publics cibles	Enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand parent, assistant familial,...)
Porteur de l'action	A déterminer, selon la compétence, les opportunités de mise à disposition de locaux, de personnel et de financements: Cias, Caf, association....
Partenaires	Cias, Cispd, Ddcsp, Conseil départemental ,Caf, Ads, associations,
Pilotage	? à déterminer localement
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de séances (1 à 2 demi-journées par semaine au début)</p> <p>Nombre de personnes reçues, (parent, grands-parents, assistantes maternelles, responsable de l'enfant...)</p>

	« Mots » des enfants et des parents
Calendrier prévisionnel	Etude de besoin et de faisabilité 2017 Ouverture janvier 2018
Financements possibles	<ul style="list-style-type: none">• Prestation de service ordinaire et contrat Enfance Jeunesse Caf sous condition de labellisation du lieu par la Caf• Fonds Réseau des parents d'appui et d'accompagnement• Conseil départemental• Collectivité intercommunale• Ddcsp dans le cadre du Contrat de territoire

FICHE ACTION – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité Primaire

Objectifs	<p>Renforcer la confiance des enfants dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire</p> <p>Renforcer les relations entre les familles et l'école</p> <p>- Développer une autre forme de travail dans la relation parents / enfants / intervenants, en associant la famille à la préparation du projet et à son déroulement.</p>
Description de l'action	<p>Actions d'aide au travail scolaire, d'apports méthodologique, d'activités culturelles mobilisant une pédagogie de détour.</p> <p>Séjour vacances à thématique culturelle.</p>
Secteur géographique	Commune de Lavelanet
Publics cibles	Enfants du primaire scolarisés dans une école lavelanetienne.
Porteur de l'action	Mairie de Lavelanet
Partenaires	Mairie, Education Nationale, ADS, CAF

Pilotage	Mairie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation, bilan trimestriel avec les familles et les différents partenaires
Calendrier prévisionnel	Action annuelle
Financements possibles	Mairie, Caf, ADS, contrat de territoire

**FICHE ACTION - Mettre en œuvre un conseil local de santé mentale
(CLSM)**

Objectifs	Améliorer la prise en charge et le suivi à domicile des personnes atteintes de troubles mentaux
Description de l'action	<p>Déterminer le territoire de portée du CLSM (commune, communauté de communes)</p> <p>Traiter des problématiques autour des soins sans consentement, des sollicitations autour de la souffrance psycho sociale, des questions de précarité, de l'insertion des patients dans la cité (accès au logement, à la culture, à l'emploi, aux loisirs...), de la promotion de l'acceptation de la maladie mentale et du handicap psychique dans la population.</p> <p>Coordonner l'ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge et le suivi à domicile des patients.</p>
Secteur géographique	Communes de Lavelanet et Laroque d'Olmes – Communauté de Communes du CCPO
Publics cibles	Ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge et le suivi (institutionnels, collectivités territoriales, sanitaires, sociaux, médico sociaux, associatifs, professionnels de santé libéraux)
Porteur de l'action	Collectivité territoriale à définir
Partenaires	<p>Services sanitaires, sociaux et médico sociaux (pôle psychiatrique du CHAC, CMP, PASS du CHPO, EMPP, GEM, SAMSAH, CHRS ...)</p> <p>Représentants des services départementaux de la justice, des forces de l'ordre, des pompiers</p> <p>Professionnels de santé libéraux, associations</p> <p>Représentants des patients et des usagers</p>

Pilotage	Collectivité territoriale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Effectivité de la mise en place du CLSM</p> <p>Effectivité du partenariat mobilisé</p> <p>Amélioration du traitement des situations critiques</p> <p>Amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de troubles mentaux et/ou celle de leurs proches</p>
Calendrier prévisionnel	12/2017 mise en place du CLSM
Financements possibles	

FICHE ACTION - Convention Territoriale Globale (CTG)

Objectifs	<p>Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire,</p> <p>Donner une vision globale et décloisonnée de ces actions,</p> <p>Fixer un cap,</p> <p>Adapter son action aux besoins,</p> <p>Clarifier et valoriser les interventions</p> <p>Faciliter la prise de décision, la définition, et la mise en œuvre d'un projet de territoire,</p> <p>Favoriser la concertation des différents acteurs.</p>
Description de l'action	<p>Convention de partenariat signée entre la Caf et la communauté de communes d'une durée de 4 ans.</p> <p>Elaboration d'un diagnostic partagé à partir des données du Sdsf, avec les partenaires, choix des priorités et des moyens dans le cadre d'un plan d'actions.</p> <p>Renforcement des coopérations et complémentarité des interventions.</p>
Secteur géographique	<p>Communauté de Communes du Pays d'Olmes dans un premier temps puis évolution vers une Ctg à l'échelle de la nouvelle intercommunalité, Pays d'Olmes-Mirepoix.</p>
Publics cibles	<p>Tous les habitants du territoire ciblé</p>
Porteur de l'action	<p>Elus locaux, Caf.</p>
Partenaires	<p>Tous les acteurs locaux intervenant en direction des familles.</p>

Pilotage	<p>Mise en place d'un comité de pilotage constitué des élus, des professionnels du territoire, des institutions partenaires, pouvant associer des habitants bénévoles et usagers lors des instances de concertation...</p> <p>Un référent local identifié</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A déterminer et adapter selon les axes prioritaires et les actions en mettre en œuvre
Calendrier prévisionnel	<p>Etude diagnostic 2017 en s'appuyant sur les données du Sdsf</p> <p>Signature 2018</p>
Financements possibles	La Ctg ne constitue pas un dispositif financier. Elle optimise les ressources du territoire.

FICHE ACTION - Projet de restructuration de l'hôpital de Lavelanet

Objectifs	Améliorer l'offre de santé – Réorganiser la prise en charge hospitalière
Description de l'action	<p>Le projet du nouvel hôpital se fonde sur le programme suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 21 lits de Médecine 2. 3 lits de soins palliatifs 3. 2 lits d'hospitalisation de jour de médecine 4. 26 lits de SSR et un plateau de rééducation de taille réduite 5. 30 lits d'USLD 6. Un service d'urgences ouvert 24H/24 7. Un service d'imagerie conventionnelle 8. Un plateau de consultations spécialisées. <p>L'implantation du nouveau centre hospitalier en centre-ville sur un ancien site industriel est une opportunité pour la redynamisation du centre bourg et le maintien d'emplois directs et indirects.</p>
Secteur géographique	Communes de Lavelanet et Laroque d'Olmes – Communauté de Communes du CCPO
Publics cibles	Professionnels de santé Population générale du territoire concerné
Porteur de l'action	CHIVA - CHPO
Partenaires	Communauté de communes du CCPO ; Communes ; Mairie de Lavelanet ; associations de professionnels de santé et acteurs de prévention ; Préfecture ; ARS ; ETAT ; Conseil Régional ; Conseil Départemental ; Caisse des Dépôts et des Consignations
Pilotage	ARS ; Etablissement de Santé CHIVA - CHPO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Le projet comprend 3 grandes phases :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La programmation de septembre 2016 à mars 2017

	<ul style="list-style-type: none"> • La conception architecturale d'octobre 2017 à mai 2018 • Les travaux de septembre 2018 à décembre 2020
Calendrier prévisionnel	Ouverture du nouveau Centre Hospitalier prévue au 01/01/2021
Financements possibles	<p>Construction :</p> <p>Le coût des travaux TDC s'élève à 17.6M€.</p> <p>La commune prend en charge la création d'un réseau de chaleur qui alimentera en énergie le futur hôpital pour 0,4 M€.</p> <p>Un engagement du conseil départemental de 1.5M€</p> <p>ARS Occitanie apporte un financement de 4M€ suite au comité des financeurs du 30 mars 2016</p> <p>Achat du terrain : Commune de Lavelanet pour un montant de 265 000 € (montant hors plan de financement infra).</p> <p>La mairie de Lavelanet a confirmé son engagement de participer au financement des locaux professionnels à hauteur de 200K€</p> <p>Un emprunt de 10,4 M€.</p> <p>Aménagement du terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de commune du Pays d'Olmes pour un montant de 1 605 260€ avec des participations de : <ul style="list-style-type: none"> • le conseil départemental de l'Ariège à hauteur de 16,4% soit 263 682€, • le conseil régional Midi-Pyrénées à hauteur de 46,7% soit 750 000€, • l'Etat (DETR/FNADT) à hauteur de 6,8% soit 110 000€.

FICHE ACTION - Maison Départementale des Adolescents

Objectifs	<p>Structurer, autour de la MDA09, le réseau local de la promotion de la santé chez les adolescents sur le territoire de la CCPO</p> <p>Soutenir la mise en place d'un lieu d'accueil pour les entretiens jeunes / famille / professionnels de la MDA (accueil, diagnostic, orientation) sur le territoire de la CCPO</p>
Description de l'action	<p>Les MDA sont des lieux polyvalents où la santé est considérée à la fois dans sa dimension physique, psychique, relationnelle et sociale, éducative.</p> <p>Elles travaillent en réseau avec l'ensemble des acteurs s'occupant d'adolescents sur un territoire donné.</p> <p>L'action consiste en la consolidation de l'action de la MDA, dont le siège sera basé à Foix, sur le territoire du Pays d'Olmes et l'organisation du partenariat entre la Maison Départementale des Adolescents et le Point Accueil Ecoute Jeunes</p>
Secteur géographique	Communes de Lavelanet et Laroque d'Olmes – Communauté de Communes du CCPO
Publics cibles	<p>Ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge et le suivi (institutionnels, collectivités territoriales, sanitaires, médico sociaux, associatifs, mission locale, professionnels de santé libéraux)</p> <p>Jeunes (11-21 ans)</p> <p>Parents</p>
Porteur de l'action	CHAC
Partenaires	<p>Services sanitaires et médico sociaux (pôle psychiatrique du CHAC, CMP)</p> <p>Education nationale (IA) – CPAM - Conseil Départemental</p> <p>Professionnels de Santé Libéraux – Associations - PJJ, mission locale ...</p>

Pilotage	ARS / CHAC
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Effectivité de la mise en place du lieu d'accueil</p> <p>Conventions conclues entre la MDA et les partenaires du territoire</p> <p>Convention de partenariat entre la MDA et le PAEJ</p> <p>Rapport d'activité annuel : nombre de jeunes pris en charge et orientations</p>
Calendrier prévisionnel	04/2017 - ouverture de la MDA
Financements possibles	ARS pour la partie sanitaire – Collectivités Locales – Conseil Départemental, Conseil Régional, Assurance Maladie, Fondation de France, ...

FICHE ACTION - Ateliers mobilisation pour tous

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">○ Concourir à la maîtrise de la langue française en particulier à l'oral, de l'écriture et du calcul.○ Favoriser l'autonomie dans les activités personnelles, familiales, sociales et professionnelles.○ Favoriser la citoyenneté (connaissance des droits et devoirs et des institutions)
Description de l'action	<p>Deux groupes de niveau, deux jours par semaine.</p> <p>Atelier d'apprentissage des savoirs de base relatifs à la vie quotidienne, aux démarches administratives, aux valeurs citoyennes.</p> <p>Organisation d'actions collectives socio-culturelles parents enfants.</p>
Secteur géographique	CCPO
Publics cibles	Tout public adulte ne maîtrisant pas ou peu la langue française, freinés dans leur parcours d'intégration et ou d'insertion socio-professionnelle.
Porteur de l'action	Unité locale Croix rouge Lavelanet
Partenaires	CCPO, DDCSPP, ADS, REAAP, CAF, Pôle emploi
Pilotage	CAF – ADS - Unité locale Croix rouge Lavelanet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation, bilans individuels

Calendrier prévisionnel	Action annuelle
Financements possibles	CCPO, DDCSPP, ADS, REAAP, CAF, Croix rouge, contrat de territoire

FICHE ACTION - Consolider l'organisation territoriale pour la prévention et l'offre de soins : Maisons de Santé

Objectifs	Lutter contre la désertification médicale et coordonner les acteurs de santé primaire et de la prévention.
Description de l'action	<p>Afin d'assurer la déclinaison du projet de santé, les Professionnels de Santé Libéraux souhaitent structurer cette offre par la création de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), afin de créer des conditions d'accueil favorables de jeunes médecins (et autres professions médicales) et d'élargir l'offre de soins locale.</p> <p>Deux projets sont à l'étude : Un sur la commune de Lavelanet et un sur la commune de Laroque d'Olmes. Or, à ce jour, ils n'ont pu aboutir.</p> <p><i>Un groupe de travail associant les PSL, les élus, et les divers partenaires institutionnels sera réuni, à l'initiative de l'ARS, dans le but d'identifier les freins qui n'ont pas permis cette mise en place et de trouver les conditions favorables à ce déploiement.</i></p>
Secteur géographique	Communes de Lavelanet et Laroque d'Olmes – Communauté de Communes du CCPO
Publics cibles	<p>Professionnels de santé</p> <p>Population générale du territoire concerné</p>
Porteur de l'action	Les communes intéressées par le projet
Partenaires	Communauté de communes du CCPO ; communes ; associations de professionnels de santé et acteurs de prévention ; Préfecture ; ARS
Pilotage	<p>Professionnels de santé, communauté de communes</p> <p>Aide à l'accompagnement au projet par l'ARS</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Evolution du taux de médecins généralistes par habitant.</p> <p>Coordination des acteurs de soins de premier recours.</p> <p>Evolution favorable du taux de mortalité sur les maladies</p>

	<p>chroniques.</p> <p>Augmentation des participations aux campagnes de sensibilisation à la santé publique.</p>
Calendrier prévisionnel	A définir
Financements possibles	<p>Montants à définir dans le cadre d'un programme d'investissement à programmer, qui sera proportionné au nombre et besoins des acteurs de santé.</p> <p>Aide à l'installation et à l'informatisation en fonction du cahier des charges de l'ARS.</p>

FICHE ACTION - Dispositif de prévention et prise en charge des violences sexistes

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement renforcé à la prévention et à la prise en charge des situations de violences sexistes pour diminuer les conséquences de ces violences sur la vie des victimes : accueil et accompagnements individuels et collectifs des victimes, actions de soutien à la parentalité des femmes victimes de violences conjugales et prise en compte des enfants victimes - Structuration et finalisation d'un réseau de partenaires autour de ce dispositif pour rendre faciliter le repérage et la prise en charge des victimes - Améliorer l'information et la formation des professionnels sur les thématiques des violences sexistes pour favoriser une meilleure compréhension des mécanismes en cause et donc un meilleur repérage et une meilleure prise en charge des victimes
Description de l'action	<p>Organisation d'un dispositif « lieu ressources sur les violences sexistes » destiné à une meilleure prise en compte des situations de violences sexistes comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création de permanences d'accueil et d'accompagnement individuel des victimes de violences sexistes (violences conjugales, viols, agressions sexuelles, mariages forcés, prostitution harcèlements sexuels au travail, cyber sexisme ..) - la création d'espaces collectifs de parole, de rencontre et de réflexion destinés aux victimes et aux professionnels partenaires locaux - l'intégration dans ce dispositif et l'extension de l'accueil de jour pour femmes victimes de violences conjugales déjà existant sur Lavelanet dans une faible proportion
Secteur géographique	<p>Lavelanet</p>
Publics cibles	<p>Femmes et enfants victimes de violences conjugales Femmes et hommes victimes de violences sexistes</p>
Porteur de l'action	<p>Volonté de femmes en Ariège</p>
Partenaires	<p>Actuels : L'association CIDFF co-animatrice de l'action Pressentis : CAF, ADS-conseil départemental, CMP adultes - CHAC, mairie de Lavelanet et CISPDP du Pays d'Olmes MDDFE-DDCSPP</p>
Pilotage	<p><i>A définir : MDDFE-DDCSPP ou ?</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Mise en place effective du dispositif Nombre de personnes reçues et qualité Nombre de sessions collectives d'information-sensibilisation organisées, thématiques traitées, fréquentation, type de public Nombre de participantes dans le groupe de parole, fréquentation, démarches effectuées</p>
Calendrier	<p>Janvier – décembre : accueils individuels</p>

prévisionnel	Janvier – avril : constitution du comité de pilotage du dispositif, rencontre des partenaires, élaboration des plannings de rencontres collectives Mai : démarrage des actions collectives Juin : extension accueil de jour Juillet : démarrage des groupes de parole pour les victimes de violences conjugales
Financements possibles	DRDFE BOP 137 : valorisation proratisée de l'accueil de jour CISPD/ville Lavelanet (locaux) BOP 147

FICHE ACTION - Séjours vacances, week-end, sorties familiales

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Co-construire des projets avec les familles- Permettre de vivre une expérience privilégiée, propice à l'échange et aux resserrements des liens familiaux. Consolider la figure parentale.- Favoriser l'ouverture vers l'extérieur, vers des ressources environnementales et culturelles, développer les relations d'entraide inter et intrafamiliales dans le cadre d'activités collectives.
Description de l'action	Préparation et participation à : <ul style="list-style-type: none">• un séjour vacances familles accompagnées de 7 jours.• Un week-end familles• Des sorties familles à la journée
Secteur géographique	En fonction des choix retenus
Publics cibles	Familles habitants sur le secteur du Pays d'Olmes
Porteur de l'action	CAF Centre social
Partenaires	ADS, CAF, Communautés de communes, Mairie de Lavelanet, vacances ouvertes
Pilotage	CAF
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de participants Questionnaire de satisfaction Bilan individuel et collectif

Calendrier prévisionnel	7 jours durant l'été 1 week-end en octobre Sorties ponctuelles au cours de l'année
Financements possibles	CAF, Conseil Départemental, Vacances Ouvertes, REAAP, Communautés de communes, Mairies, contrat de territoire

Fiches actions

Cadre de vie et renouvellement urbain

- Cartographie des trames vertes et bleues et définition des ruptures des corridors
- Chantier de restauration, programme pluriannuels de sorties scolaires, classes d'immersion et de découvertes
- Création d'un comité technique des acteurs de l'environnement
- Réaliser un inventaire des équipements sportifs pour définir les besoins puis élaborer un programme opérationnel et pluriannuel des équipements
- Mettre en place un observatoire local de l'Habitat
- Réunir les partenaires connaisseurs de l'offre et des besoins et mettre en œuvre une étude foncière pour remembrer et adapter le parc immobilier
- Expérimenter un permis de louer
- Définir et mettre en place sur le Pays d'Olmes une action similaire ou s'inspirant de celle menée sur le secteur d'Ax Les Thermes
- Elaborer divers scénarios pour la réutilisation de l'ancien Hôpital René Cassin à Lavelanet pour l'accueil de public nécessitant un logement temporaire
- Créer un réseau de logements temporaires chez l'habitant en lien avec les entreprises et le lycée professionnel
- Etudier le fonctionnement urbain des principaux centres-bourgs et redéfinir leurs centralités et leurs usages
- Appuyer chaque étude urbaine sur un état des lieux environnemental et développer ou révéler la nature en ville
- Recruter un chargé de mission Mobilité à l'échelle du Pays des Pyrénées Cathares
- Organiser à l'échelle des Pyrénées Cathares, des enquêtes de mobilité auprès de tous les publics pour connaître les pratiques et les besoins
- Etudier l'opportunité et la faisabilité d'une navette interurbaine entre Lavelanet et ses communes voisine
- Elaborer un plan global de mobilité (ex plan global de déplacement)
- Développer des initiatives et supports de pratiques type co-voiturage ou autostop organisé (type « rézopouce »)

- Développer des services, activités et commerces itinérants
- Mettre en œuvre un programme d'actions sur les mobilités douces
- Sensibiliser aux mobilités douces et actives les milieux scolaire et périscolaire
- Travailler avec le milieu périscolaire sur des projets de voyages initiés et organisés par les jeunes (en lien également avec le milieu scolaire)
- Accompagner les publics les plus éloignés de la mobilité par des solutions matérielles concrètes (en lien avec le plan Global de Mobilité)
- Mettre en place un enseignement type vélo-école et stage « remise en selle »
- Initier des diagnostics écologiques sur des secteurs à enjeux et les décliner en action de protection et/ou de valorisation
- Mettre en place une démarche 0-phyto à l'échelle de la CCPO
- Etablir un état des lieux écologique des sites faisant l'objet de projets d'aménagement pour améliorer la définition des enjeux et les projets
- Intégrer la protection et/ou la valorisation de l'environnement des Monts d'Olmes comme objectifs structurant du développement « 4 saisons » de la station
- Réaliser un Plan Paysage ou a minima un guide de recommandations à l'échelle du Pays d'Olmes, voire des Pyrénées Cathares
- Définir et engager des opérations-pilotes de reconnexion de l'espace urbain à son milieu naturel environnant
- Encourager et participer à la réalisation du volet paysager du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) prévu dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire
- Réaliser des parcours, des sentiers, des guides et des programmes d'actions de valorisation et de communications en faveur de tous les publics
- Réalisation d'une voie verte – voie bleue

FICHE ACTION - Cartographie des trames vertes et bleues et définition des ruptures des corridors.

Objectifs

- Constituer un outil de préservation de la biodiversité visant à intégrer les enjeux de maintien et de renforcement de la fonctionnalité des milieux naturels dans les outils de planification et les projets d'aménagement.

-Freiner l'érosion de la biodiversité résultant de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces, en particulier par la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, afin que les populations d'espèces animales et végétales puissent se déplacer et accomplir leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...) dans des conditions favorables.

-.Prendre en compte les continuités écologiques identifiées dans les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) au niveau local, notamment par le biais des documents d'urbanisme réalisés par les collectivités (SCoT et PLU),

- Maintenir les services rendus par la biodiversité (production de bois énergie, pollinisation, bénéfiques pour l'agriculture, amélioration de la qualité des eaux, régulation des crues...), par la mise en valeur paysagère et culturelle des espaces qui la composent (amélioration du cadre de vie, accueil d'activités de loisirs...),

Description de l'action

La définition de la trame verte et bleue du territoire passe par la définition d'une méthodologie basée sur la cartographie des espaces naturels et de leur fonctionnement (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques) sur le territoire considéré et ceci pour l'ensemble des sous-trames correspondant au territoire.

Chaque sous-trame est constituée de deux composantes principales : **les réservoirs de biodiversité et les corridors** permettant les échanges entre ces réservoirs.

A chaque type de milieu correspond une **sous-trame**. On distingue par exemple une sous-trame forestière, une sous-trame des zones humides, une sous-trame aquatique

L'ensemble des sous-trames forme la Trame Verte et Bleue

Méthodologie :

Étape 1 : Identification et caractérisation des réservoirs de biodiversité

Étape 2 : Détermination des corridors écologiques

Étape 3 : Identification des obstacles et possibilité de franchissement

Étape 4 : Croisement avec l'aménagement du territoire

Secteur géographique	L'ensemble de la communauté de communes voir du PETR
Publics cibles	Collectivités, techniciens
Porteur de l'action	
Partenaires	Bureau d'études, association naturaliste
Pilotage	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Document cartographique
Calendrier prévisionnel	2018
Financements possibles	Conseil Régional

FICHE ACTION - Mettre en place des actions multi-partenariales entre les structures locales d'insertion, de médiation, d'enseignements et les structures environnement :

Chantier de restauration, programme pluriannuels de sorties scolaires, classes d'immersion et de découvertes

Objectifs

- Renforcer la cohésion du groupe,
- Se découvrir autrement, dans un autre contexte,
- Créer des liens et une dynamique interdisciplinaire,
- Faire découvrir et connaître l'environnement proche aux jeunes du territoire,
- Leur faire vivre une pédagogie active, sur le terrain,
- Prendre du plaisir à être dans la nature,
- Sensibiliser, éduquer et impliquer personnellement les jeunes
- Faire comprendre les principes de fonctionnement de la nature et des écosystèmes, faire expérimenter et utiliser des démarches et outils spécifiques

Description de l'action

Auprès des élèves du territoire, du primaire et du secondaire

Classe d'immersion au territoire

En début d'année scolaire, des « classes d'immersion nature » seront proposées sur le territoire du Pays d'Olmes aux établissements du secteur. Elles permettront aux élèves et à leurs enseignants de faire connaissance dans un autre contexte. Les activités de découverte du milieu qui seront proposées et animées par des animateurs nature seront aussi un point de départ pour les activités scolaires tout au long de l'année.

Auprès des élèves des écoles primaires

Programme de découverte de l'environnement pour les écoles du territoire

Dans les écoles du territoire, les enseignants pourront travailler avec leur classe tout au long de l'année, avec un animateur, sur une thématique nature, en lien avec l'environnement proche de l'école. Ainsi sur l'ensemble du Pays d'Olmes des thématiques variées pourront être abordées. Les études et travaux des élèves pourront donner lieu, dans chacune des classes, à une restitution sous forme d'expositions, de dessins, d'objets En fin d'année scolaire, les

	<p>classes se regrouperont sur un lieu pour présenter leurs restitutions et partager leurs découvertes. Les élèves des écoles participantes au projet ainsi que les écoles des alentours pourront ainsi visiter les présentations menées par chaque classe et découvrir ainsi la biodiversité du Pays d'Olmes.</p> <p>Ces différentes réalisations seraient dans un 2^e temps mises en valeur en faisant tourner les expositions dans les différentes communes, afin que les habitants puissent aussi les découvrir.</p> <p>Classes de découverte, séjours scolaires</p> <p>L'école ailleurs et hors des murs permettra aux élèves de découvrir, d'expérimenter et d'acquérir des connaissances et des compétences autour de l'environnement naturel du territoire (faune, flore, écosystème, place de l'homme). Elles peuvent aussi se décliner en classes « sport et nature », classes jardins et nature.</p> <p><u>Auprès des collégiens</u></p> <p>Parcours éducatif</p> <p>Il s'agira d'un projet pluriannuel à suivre de la 6^{ème} à la 3^{ème}</p> <p>Des interventions tout au long de l'année seront réalisées pour faire découvrir, aux jeunes, les patrimoines naturels et culturels de leur territoire. Cette démarche d'éveil au territoire se fera en partenariat entre l'équipe pédagogique de l'établissement et les partenaires éducatifs du territoire</p>
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays d'Olmes
Publics cibles	Enfants et jeunes, scolarisés, de la maternelle au lycée
Porteur de l'action	Association des naturalistes de l'Ariège
Partenaires	Etablissement scolaires, inspection académique, centre de loisirs, structures locales d'insertion

Pilotage	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'élèves partis en classes d'immersion, de découverte ou en séjours nature</p> <p>Nombre d'élèves ayant suivi un programme de découverte de l'environnement</p> <p>Nombre d'élèves ayant participé au parcours éducatif</p>
Calendrier prévisionnel	
Financements possibles	

FICHE ACTION - Création d'un comité technique des acteurs de l'environnement

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Créer une convergence entre acteurs du territoire,• Décloisonner et faire travailler ensemble des professionnels de l'environnement, du tourisme, des déchets, de la culture, du social, du sport, de l'éducation populaire, etc.. pour s'engager dans des projets éducatifs et multi-publics.- Mobiliser les acteurs pour se mettre en réseau,- Améliorer la connaissance des acteurs et des enjeux de l'EE sur le territoire,- Adapter, mutualiser, généraliser des démarches concrètes sur l'ensemble du territoire, <ul style="list-style-type: none">• Expérimenter des outils et des méthodes d'animation participative, des outils collaboratifs,• Travailler avec des acteurs départementaux et régionaux du secteur du tourisme.
Description de l'action	<p>C'est un groupe informel d'acteurs spécialistes en éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) ou qui font de l'EEDD dans leur métier.</p> <p>L'action vise à construire de façon progressive et partagée une démarche opérationnelle et structurée : diagnostic, programme d'actions, validation, évaluation, co-construction de projets, etc.</p>
Secteur géographique	Territoire de la communauté de communes
Publics cibles	Professionnels de l'environnement, du tourisme, des déchets, de la culture, du social, du sport, de l'éducation populaire, de l'éducation nationale
Porteur de l'action	CCPO
Partenaires	Professionnels de l'environnement, du tourisme, des déchets, de la culture, du social, du sport, de l'éducation populaire, de l'éducation nationale

Pilotage	CCPO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de rencontre
Calendrier prévisionnel	
Financements possibles	

FICHE ACTION - Réaliser un inventaire des équipements sportifs pour définir les besoins puis élaborer un programme opérationnel et pluriannuel des équipements

Enjeu	Une infrastructure équilibrée et adaptée à l'échelle du territoire
Objectifs	Disposer d'une offre d'équipement sportif équilibrée, à l'échelle de l'EPCI voire des Pyrénées Cathares, en réfléchissant aux possibilités de réutilisation des friches industrielles
Description de l'action	<p>Cette action vise à développer une offre d'équipement sportif complémentaire coordonnée à l'échelle de l'EPCI, voire du Pays des Pyrénées Cathares.</p> <p>Il s'agira plus précisément de :</p> <p>1/ Réaliser, dans le cadre d'un diagnostic partagé, un inventaire des équipements sportifs en collaboration avec les associations locales et les divers partenaires sportifs pour définir les besoins à l'échelle du Pays des Pyrénées Cathares, pour chaque sport (en intégrant la dimension de la réutilisation des friches existantes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre total d'équipements - le taux d'équipements pour 1000 habitants - le taux d'équipements pour 1000 licenciés - les clubs utilisateurs et le nombre précis des licenciés utilisateurs - les horaires d'ouverture et de fréquentation <p>2/ Recenser et analyser les différents besoins, dans une démarche prospective partagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les clubs - les établissements scolaires - les habitants - les touristes <p>La création d'une nouvelle piscine intercommunale et de pistes d'athlétisme apparaît d'ores et déjà comme un besoin identifié, qu'il conviendra d'approfondir (pour calibrer le projet notamment).</p>
Secteur géographique	A l'échelle du Pays des Pyrénées Cathares
Publics cibles	<p>Les habitants licenciés dans une association sportive, ou non.</p> <p>Les élèves des établissements scolaires.</p> <p>Les touristes de passage dans le Pays des Pyrénées cathares.</p>
Porteur de l'action	La CC PO

Partenaires	<p>Le service sport du Conseil départemental</p> <p>Le service sport de la DDCSPP</p> <p>Les communes de la CC PO et de la CC PM</p> <p>Les associations sportives locales</p> <p>Les écoles primaires, les collèges, les lycées</p> <p>Les offices de tourisme</p>
Pilotage	La CC PO, accompagné par le service sport du Conseil départemental et le service sport de la DDCSPP
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'état des lieux et de la démarche prospective dans le respect du calendrier.
Calendrier prévisionnel	<p>Définition de l'étude : premier trimestre 2017</p> <p>Déroulement de l'étude : premier semestre 2017</p> <p>Restitution de l'étude : dernier trimestre 2017</p>
Financements possibles	NC

FICHE ACTION - Mettre en place un observatoire local de l'Habitat

Objectifs	Connaitre les aspirations et les besoins de la population et évaluer l'état de l'offre
Description de l'action	Mettre en place un observatoire de l'habitat sur le territoire du Pays d'Olmes, visant à connaître au mieux les besoins et aspirations des habitants et locataires. Cet observatoire pourrait s'inscrire dans le cadre de la mise en place d'un PLH A préciser
Secteur géographique	Pays d'Olmes
Publics cibles	
Porteur de l'action	CCPO
Partenaires	Etat, bailleurs publics, privés, agences immobilières, notaires communes CAF, MSA collecteurs 1 % logement, banques ADS, DDCSPP, ARS associations oeuvrant pour le droit au logement
Pilotage	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Calendrier prévisionnel	
Financements possibles	

FICHE ACTION - Réunir les partenaires connaisseurs de l'offre et des besoins et mettre en œuvre une étude foncière pour remembrer et adapter le parc immobilier	
Enjeu	Adaptation du parc immobilier existant aux aspirations actuelles de la population d'aujourd'hui et de demain
Objectif(s)	Connaître les aspirations et besoins de la population en matière d'habitat, évaluer l'état de l'offre et mettre en œuvre des solutions adaptées et ambitieuses
Description de l'action	<p>Le phénomène des centres-bourgs qui se dépeuplent au profit des zones périphériques est généralisé et tient à de multiples facteurs, parmi lesquels on trouve notamment l'inadaptation de l'offre aux aspirations des habitants. Cet aspect est d'autant plus prégnant en zone rurale, où l'aspiration à la ruralité est de plus en plus incompatible avec le bâti dense et dénué d'espaces verts des centres anciens dont l'état et la taille des logements ne correspondent par ailleurs plus au besoin.</p> <p>Il s'agira donc ici de procéder en plusieurs étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. affiner la connaissance des besoins et aspirations des habitants en matière de biens et aménités associées, en s'appuyant sur le réseau local de professionnels de l'immobilier 2. affiner la connaissance de l'offre et de son état dans le périmètre des centres anciens, en s'appuyant sur le même réseau, via une étude foncière à mener dans le cadre de l'OPAH-RU Lavelanet - CCPO 3. définir, sur chaque bourg considéré, des scénarii de remembrement foncier à même de mettre en adéquation l'offre et les besoins, en intégrant les questions de ré-ouverture du bâti et de recomposition d'espaces publics 4. évaluer la faisabilité technique et réglementaire de ces scénarii 5. mettre en œuvre des opérations-pilotes
Secteur géographique	CCPO
Publics cibles	Habitants
Porteur de l'action	CCPO + mairie de Lavelanet

Partenaires	<p>Mairies des principaux bourgs du territoire (Villeneuve, Laroque, Dreuilhe, Bélesta)</p> <p>Agences immobilières</p> <p>OPH</p> <p>EPF régional</p> <p>ANAH</p> <p>CGET</p> <p>DDT</p> <p>CAUE</p> <p>ABF</p>
Pilotage	CCPO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation et rendu de l'étude de l'offre et des besoins</p> <p>Nombre de propositions (scenarii) faites</p> <p>Nombre d'opérations pilotes réalisées et bilan critique de ces opérations</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Etude offre / besoins : 2018</p> <p>Scenarii d'action : 2019</p> <p>Réalisation d'opérations-pilotes : 2019 – durée du contrat</p>
Financements possibles	<p>CD, CR</p> <p>CGET,</p> <p>FNADT,</p> <p>ANAH?</p>

FICHE ACTION - Expérimenter un permis de louer

Objectifs	Utiliser les outils réglementaires et dispositifs disponibles pour résorber la vacance et l'insalubrité dans le logement sur le territoire de Lavelanet/CCPO
Description de l'action	Expérimentation d'un permis de louer prévu par la loi ALUR pour lutter contre la mise en location de logement indigne et les marchands de sommeil
Secteur géographique	Le territoire de Lavelanet/CCPO
Publics cibles	La population en recherche d'un logement
Porteur de l'action	La CCPO
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les communes du territoire de la CCPO, - le pôle de lutte contre l'habitat indigne piloté par la préfecture de l'Ariège, - la CAF, - la DDT, - l'ANAH, - l'ARS, - ...
Pilotage	La CCPO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Evaluation du processus</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un COFIL avec les partenaires, évaluation du nombre de logements concernés (statistiques de la CAF, ...), • choix entre la déclaration de louer ou l'autorisation préalable à la location, choix de l'organisme compétent pour recevoir les déclarations ou délivrer les autorisations, • prise d'un arrêté, • le cas échéant définition des critères de l'autorisation de louer, planification la montée en charge du dispositif (quel territoire à quelle échéance), ➤ <u>Evaluation des résultats</u> : <ul style="list-style-type: none"> • nombre de dossier traités, • délais de traitement des dossiers,

	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de refus d'autorisation de louer • délais de remise en état des logements, • nombre de logements faisant l'objet d'une procédure pour leur caractère indigne
Calendrier prévisionnel	<p>Délais courant après la « « validation ? » » » du contrat de territoire :</p> <p><u>A 6 mois</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un COPIL avec les partenaires, évaluation du nombre de logement concernés (statistiques de la CAF , ...), • choix entre la déclaration de louer ou l'autorisation préalable à la location, • choix de l'organisme compétent pour recevoir les déclarations ou délivrer les autorisations, • prise d'un arrêté, <p><u>A 9 mois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • le cas échéant définition des critères de l'autorisation de louer, • planification de la montée en charge du dispositif (quel territoire à quelle échéance), ...
Financements possibles	<p>Demande de crédits à rechercher auprès de l'ANHA, la DDT, la Préfecture, l'ARS, ...</p>

FICHE ACTION - Définir et mettre en place sur le Pays d'Olmes une action similaire ou s'inspirant de celle menée sur le secteur d'Ax Les Thermes (le logement des saisonniers)

Enjeu	La création d'un habitat adapté pour des résidents temporaires
Objectifs	Créer de nouvelles formes de location
Description de l'action	<p>La Maison de l'Habitat de l'Ariège a mis en place sur les vallées d'Ax une expérimentation pour le logement des jeunes et des saisonniers (titulaires d'un contrat saisonnier ou d'un promesse d'embauche hiver/été ou jeunes de moins de 26 ans avec un projet de formation ou d'emploi, sous conditions de revenus, situation sociale).</p> <p>Il s'agirait ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans un premier temps, d'avoir un exposé par la Maison de l'Habitat sur la méthode qu'elle utilise • d'examiner si les conditions sont réunies sur le pays d'Olmes pour reproduire l'expérimentation • le cas échéant, de reproduire cette expérimentation sur un lieu à préciser.
Secteur géographique	Pays d'Olmes
Publics cibles	Les élus de la CCPO, l'OPH, Pôle emploi, les représentants d'entreprises, représentants de bailleurs privés, CMA, CCI
Porteur de l'action	La CCPO
Partenaires	<p>la Maison de l'Habitat de l'Ariège</p> <p>l'office public HLM 09, représentants bailleurs privés</p> <p>mairies</p> <p>station des Monts d'Olmes, entreprise employant des apprentis, stagiaires, intérimaires</p> <p>CMA,CCI ,pôle emploi</p>
Pilotage	CCPO

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nb et profil des participants à la réunion de présentation - suite donnée à la présentation : structure/partenariat mise en place, mise en oeuvre d'une opération sur le territoire
Calendrier prévisionnel	<p>1^{er} ou 2^{ème} trimestre 2017 pour la réunion de présentation,</p> <p>2^{ème} trimestre 2017 : mise en place éventuelle de l'action pour première location pour les saisonniers Eté,</p>
Financements possibles	<p>Pas de frais à priori pour la présentation (animation)</p> <p>frais de communication à voir si mise en place du dispositif</p>

FICHE ACTION - Elaborer divers scénarios pour la réutilisation de l'ancien Hôpital René Cassin à Lavelanet pour l'accueil de public nécessitant un logement temporaire

Enjeu	La création d'un habitat adapté pour des résidents temporaires
Objectifs	Créer de nouvelles offres de location
Description de l'action	Réunir un comité technique, puis un comité des financeurs afin de définir et d'étudier la faisabilité technique et financière de la transformation du bâtiment de l'ancien hôpital René Cassin en logements collectifs de type foyer (foyer jeunes travailleurs, résidence hôtelière à vocation sociale, foyer intergénérationnel, ..) pour répondre aux besoins de logements temporaires de plusieurs catégories de population (cf fiche « logement chez l'habitant), en fonction des possibilités de financement de chacun.
Secteur géographique	Lavelanet et les communes limitrophes/voisines de Lavelanet
Publics cibles	Les apprentis, les stagiaires (BTS, pôle emploi, ...) , les étudiants, les travailleurs intérimaires, les personnes accompagnant des personnes hospitalisées dans le futur hôpital (moyen ou long séjours), les personnes ayant des CDD (saisonniers entre autre), toute personne ayant un emploi temporaire sur Lavelanet ou dans les communes limitrophes/voisines de Lavelanet).
Porteur de l'action	CCPO
Partenaires	Mairies Etat CD, CR, CDC, 1 % logement, .. mission locale jeunes, CMA, CCI, Pôle Emploi

	CHPO
Pilotage	CCPO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- nombre de scénarios proposés - nombre de financeurs réunis
Calendrier prévisionnel	2ème semestre 2017
Financements possibles	FNADT Massif, DETR, financements du logement social

FICHE ACTION - Créer un réseau de logements temporaires chez l'habitant en lien avec les entreprises et le lycée professionnel

Enjeu	La création d'un habitat adapté pour des résidents temporaires
Objectifs	Créer de nouvelles offres de location (pour des résidents temporaires)
Description de l'action	<p>Inciter des personnes ayant de grands logements et peu de ressources à accueillir une personne ayant un emploi temporaire sur le secteur de Lavelanet, en lui louant une chambre et en lui permettant d'accéder aux pièces de vie et d'hygiène du logement contre un loyer modique/accessible.</p> <p>Création « d'une bourse » de logement.</p> <p>Mise en Réseau avec les partenaires proposant des personnes à loger ou des personnes susceptibles de loger.</p> <p>Suivi éventuel par les travailleurs sociaux.</p>
Secteur géographique	Lavelanet et les communes limitrophes/voisines de Lavelanet
Publics cibles	<p>Les apprentis, les stagiaires (BTS, pôle emploi, ...) , les étudiants, les travailleurs intérimaires, les personnes accompagnant des personnes hospitalisées dans le futur hôpital (moyen ou long séjours), les personnes ayant des CDD (saisonniers entre autre), toute personne ayant un emploi temporaire sur Lavelanet ou dans les communes limitrophes/voisines de Lavelanet</p> <p>les propriétaires ou locataires de grands logements</p>
Porteur de l'action	Dans un premier temps la commune de Lavelanet puis la CCPO (pour les communes limitrophes/voisines de Lavelanet)
Partenaires	<p>Mission Locale Jeune,</p> <p>le Lycée Professionnel,</p> <p>le CMA/ Le CFA, la CCI, Pôle Emploi</p> <p>un club d'entreprise local (s'il existe),</p> <p>les travailleurs sociaux,</p> <p>la CAF</p> <p>représentant des bailleurs</p>
Pilotage	Secteur logement et secteur social de la mairie de Lavelanet, CCPO

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de logement proposés par les particuliers, - nombre de personnes proposées par les partenaires - nombre de personnes logées sur une année
Calendrier prévisionnel	<p>3^{ème} trimestre 2017 : mise en place du pilotage et des partenariats</p> <p>fin 2017 : information à destination des habitants et des entreprises</p> <p>Recueil des besoins des entreprises, du lycée professionnel</p> <p>Création de la bourse de logement (mise à disposition d'une liste de loueur aux partenaires).</p> <p>Eté 2018 : première location pour d'éventuels saisonniers</p>
Financements possibles	Néant : animation du réseau à trouver en interne

FICHE ACTION - Etudier le fonctionnement urbain des principaux centres-bourgs et redéfinir leurs centralités et leurs usages

Enjeu	Amélioration de l'image et de la fonctionnalité des centres-bourgs
Objectif(s)	Redéfinir les centralités et fonctions urbaines des principaux bourgs du territoire et ré-aménager les « villes-rues » en boulevards urbains
Description de l'action	<p>L'action proposée consiste à lancer un marché d'étude sur les principaux bourgs-centres du territoire, visant à :</p> <ul style="list-style-type: none">• faire un état des lieux de leur structuration et de la répartition des fonctions (habitat, commerces, services, activités, équipements, manifestations...) ;• analyser spatialement leur fonctionnement actuel,• mettre en lumière leurs atouts et leurs faiblesses,• proposer des scénarii de ré-aménagement tenant compte des questions de :<ul style="list-style-type: none">○ recomposition de centralités urbaines et ré-invention de leurs liens avec les axes de circulation,○ mobilité et partage de l'espace (entre voiture, piétons, cyclistes...)○ accessibilité aux personnes à mobilité réduite,○ mixité et/ou concentration des fonctions.
Secteur géographique	<p>Principaux centres-bourgs du territoire, correspondant aux « pôles » définis par l'INSEE, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none">• Lavelanet (pôle supérieur),• Villeneuve d'Olmes, Laroque d'Olmes, Bélesta et Montferrier (pôles de proximité).
Publics cibles	Elus, habitants, commerçants, conducteurs en transit...
Porteur de l'action	<p>CCPO, Mairies de Lavelanet, Villeneuve d'Olmes, Laroque d'Olmes, Bélesta et Montferrier</p> <p>Cabinet ou groupement d'architectes, urbanistes et paysagistes</p>

Partenaires	DDT, CD 09, CAUE + partenaires thématiques ? Habitants ?
Pilotage	CCPO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Enquêtes de satisfaction auprès des habitants Mesure des vitesses sur les traverses d'agglomération Enquêtes « consommation » auprès des conducteurs en transit
Calendrier prévisionnel	Etudes : 2018 Aménagements : 2019-2021
Financements possibles	DETR, Crédits CD 09, FNADT

FICHE ACTION - Appuyer chaque étude urbaine sur un état des lieux environnemental et développer ou révéler la nature en ville

Enjeu	Amélioration de l'image et de la fonctionnalité des centres-bourgs
Objectif(s)	Réintroduire ou valoriser la nature et l'eau dans l'espace urbain
Description de l'action	<p>Cette action vise à modifier en profondeur nos façons de concevoir l'espace urbain, en intégrant systématiquement aux projets la dimension de la nature comme élément de qualité paysagère ou récréative, autant que comme vecteur de biodiversité.</p> <p>Elle passe par le fait de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Appuyer chaque projet urbain sur un état des lieux environnemental adapté aux enjeux (voir action 5112),• Associer le cas échéant les acteurs locaux compétents en matière de gestion des milieux naturels (voir action 5214),• Intégrer volontairement la création de parcs et jardins, la végétalisation des espaces publics, les notions de couvert végétal dans la rénovation urbaine ou encore la ré-ouverture d'espaces naturels enfouis par le passé,• (ré-)introduire de la perméabilité entre l'espace urbain et son milieu naturel environnant, en traitant ses franges comme des interfaces avec ce dernier,• Penser cette végétalisation dans sa dimension de continuité fonctionnelle, en référence à la notion de trame verte et bleue urbaine. <p>Les effets attendus sont autant de l'ordre de l'attractivité des bourgs-centres (réponse au besoin de verdure et de nature des habitants aujourd'hui) que de régulation climatique (température et hygrométrie) et de préservation voire développement de la biodiversité.</p>
Secteur géographique	Principaux centres-bourgs du territoire
Publics cibles	Elus et techniciens des collectivités
Porteur de l'action	CCPO, bureaux d'étude sollicités
Partenaires	Communes de la CCPO, ANA, Syndicats de rivière, DDT, CD 09, CAUE

Pilotage	CCPO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de projets ayant sollicité, indépendamment ou conjointement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'association d'acteurs locaux compétents, • des groupements d'étude pluri-disciplinaires (architectes, paysagistes, écologues)
Calendrier prévisionnel	Durée du contrat
Financements possibles	DETR, Crédits CD 09, Région (CPER)

FICHE ACTION - Recruter un chargé de mission Mobilité à l'échelle du Pays des Pyrénées Cathares

Enjeu	Des transports et des déplacements adaptés à l'ensemble des besoins de la population et à la structure du territoire
Objectifs	Etudier les pratiques et les besoins en matière de mobilité à l'échelle du territoire du Pays des Pyrénées Cathares
Description de l'action	<p>Élaborer une fiche de poste pour le recrutement d'un chargé de mission mobilité à l'échelle du Pays des Pyrénées Cathares, qui travaillera en lien étroit avec les responsables de l'économie et du tourisme de la CCPO.</p> <p>Les missions de mobilité pourront le cas échéant être mutualisées avec d'autres missions, en fonction des besoins du territoire.</p> <p>Répondre à l'appel à projet CGET pour le Plan Global de Mobilité et lancer le recrutement si le territoire est retenu.</p>
Secteur géographique	CCPO voir Pays des Pyrénées Cathares
Publics cibles	Elus, institutionnels (travail transversal)
Porteur de l'action	CCPO + CCPM
Partenaires	Etat (DDT, CEREMA,..) CR , CD, CGET, ADEME
Pilotage	CCPO + CCPM

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fiche de poste rédigée Recrutement effectué
Calendrier prévisionnel	Courant 2018 (si le territoire est retenu pour l'appel à projet du CGET)
Financements possibles	CGET CR Ademe

FICHE ACTION - Organiser à l'échelle des Pyrénées Cathares, des enquêtes de mobilité auprès de tous les publics pour connaître les pratiques et les besoins

Enjeu	Des transports et des déplacements adaptés à l'ensemble des besoins de la population et à la structure du territoire.
Objectifs	Etudier les pratiques et les besoins en matière de mobilité à l'échelle du territoire du Pays des pyrénées Cathares
Description de l'action	<p>Les besoins de mobilité sur le territoire du Pays d'Olmes, touchent aussi bien les scolaires que les travailleurs (déplacements pendulaires), les retraités, les chômeurs, ou encore les touristes, dans une dynamique qui englobe le territoire des Pyrénées Cathares dans son ensemble.</p> <p>La spécificité des zones rurales rend parfois difficile la mise en place de transports en commun et exige des réponses de mobilité innovantes et ciblées au plus proche des besoins.</p> <p>A cette fin, l'action proposée consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réaliser une enquête sur les besoins et pratiques des populations, commune par commune,- Dresser un bilan critique de cette enquête en faisant notamment ressortir les pratiques spontanées et initiatives citoyennes mises en places.
Secteur géographique	Pays des Pyrénées Cathares
Publics cibles	L'ensemble de la population dont scolaires, entreprises, retraités, chômeurs, touristes
Porteur de l'action	CCPO + CCPM
Partenaires	ADT Pôle emploi CMA, CCI

	<p>fédération des aînés ruraux (foyer, club ...)</p> <p>ADS (CD)</p> <p>Education Nationale</p>
Pilotage	CCPO + CCPM
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>- nb d'organismes impliqués</p> <p>- nb de réponses à l'enquête</p>
Calendrier prévisionnel	<p>En lien avec le Plan Global de Mobilité</p> <p>En lien avec la fiche 4122 (développer des initiatives et supports de pratiques type co-voiturage ou autostop organisé)</p>
Financements possibles	CGET (appel à projet), FNADT massif

FICHE ACTION - Etudier l'opportunité et la faisabilité d'une navette interurbaine entre Lavelanet et ses communes voisine (Laroques d'Olmes, Dreuilhe, Villeneuve d'olmes, Saint Jean d'Aigues Vives)

Enjeu	Des transports et des déplacements adaptés à l'ensemble des besoins de la population et à la structure du territoire
Objectifs	Etudier les pratiques et les besoins en matière de mobilité à l'échelle du territoire du Pays des Pyrénées Cathares
Description de l'action	S'appuyer sur l'enquête réalisée auprès de la population pour lancer une étude de faisabilité pour la création d'une navette interurbaine au sein du pôle de Lavelanet.
Secteur géographique	Communes de Lavelanet, Laroques d'Olmes, Dreuilhe, Villeneuve d'olmes, Saint Jean d'Aigues Vives
Publics cibles	Population des communes concernées
Porteur de l'action	Conseil Régional (autorité organisatrice de mobilité de 1 ^{er} rang => voir si possible délégation à la CCPO ou aux mairies de Lavelanet, Laroques d'Olmes, Dreuilhe, Villeneuve d'olmes, Saint Jean d'Aigues Vives)
Partenaires	Etat, CD, CR CCPO
Pilotage	CR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- qualité des scénarios proposés - création ou pas d'une navette interurbaine

Calendrier prévisionnel	2018 (à articuler avec le Plan global de Mobilité)
Financements possibles	CR, CD, FNADT massif

FICHE ACTION - Elaborer un plan global de mobilité (ex plan global de déplacement)

Enjeu	Des transports et des déplacements adaptés à l'ensemble des besoins de la population et à la structure du territoire
Objectifs	Mettre en place une offre de déplacement simple et lisible et adapté à l'espace rural
Description de l'action	<p>La problématique de la mobilité sur le Pays d'Olmes et plus généralement sur les Pyrénées Cathares nécessite d'avoir une vue d'ensemble et une action coordonnée à l'échelle du territoire.</p> <p>Les enquêtes réalisées (cf . fiche 4112) et les solutions locales mises en place (cf. fiche 4113) doivent s'intégrer à un système de déplacement complet et adapté, à l'échelle du territoire.</p> <p>Il s'agira ainsi d'envisager la réalisation d'un Plan Global de Mobilité à l'échelle des Pyrénées Cathares. Pour ce faire, il sera nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none">• préparer un cahier des charges pour l'étude• candidater à l'appel à projet du CGET (commissariat de Massif)• prévoir une animation en lien avec le Bureau d'Etude choisi• construire un plan d'action• mettre en œuvre le plan d'action
Secteur géographique	Pyrénées Cathares
Publics cibles	L'ensemble de la population des Pyrénées Cathares
Porteur de l'action	CCPO + CCPM
Partenaires	Etat, CGET Cd ,CR ADEME

Pilotage	CCPO + CCPM
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Lauréatation à l'appel à projet du CGET</p> <p>Rédaction du PGM et approbation du plan d'actions</p> <p>nb actions proposées</p> <p>nb actions réalisées</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Cahier des charges à préparer avant l'appel à projet CGET (courant 2017)</p> <p>diagnostic + construction plan d'actions : 2018</p>
Financements possibles	<p>ADEME</p> <p>CGET</p> <p>CR, CD</p>

FICHE ACTION - Développer des initiatives et supports de pratiques type co-voiturage ou autostop organisé (type « rézopouce »)

Enjeu	Des transports et des déplacements adaptés à l'ensemble des besoins de la population et à la structure du territoire
Objectifs	Proposer une offre de mobilité simple, lisible et adaptée à l'espace rural
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Répertorier les pratiques locales en matière de co-voiturage, d'autostop et autres pratiques de partage de véhicules (localisation des regroupements, points de ramassage, etc.), analyser leur potentiel d'expansion ;- améliorer l'information sur l'existant- faire un appel à projet local : proposer à la population de présenter ses propres solutions ;- expérimenter des actions en cours sur d'autres territoires (exemple Rézopouce en 82) et celles proposées par la population- s'appuyer sur des associations locales pour l'animation, la communication- s'appuyer sur les travailleurs sociaux pour informer et orienter les publics en difficulté de mobilité
Secteur géographique	CCPO
Publics cibles	L'ensemble de la population et ceux en particulier ayant des problèmes matériels ou financiers pour se déplacer
Porteur de l'action	CCPO ou chargé de mission mobilité si recruté (cf. fiche 4111)
Partenaires	Associations locales mairies (CCAS) ADS du CD CCPO

	CMA, CCI CAF
Pilotage	CCPO ou chargé de mission mobilité si recruté (cf. fiche 4111)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nb de pratiques locales répertoriées - nb de personnes ayant répondu à l'appel à projet (solutions sérieuses) - nb expérimentations et leur évaluation - nb de campagnes de communication réalisées, - nb de personnes nouvelles utilisant ces pratiques alternatives
Calendrier prévisionnel	2018 à échéance du contrat
Financements possibles	ADEME ?

FICHE ACTION - Développer des services, activités et commerces itinérants (offre sportive, culturelle, associative, sociale, emploi, commerciale..)

Enjeu	Des transports et des déplacements adaptés à l'ensemble des besoins de la population et à la structure du territoire
Objectifs	Proposer une offre de mobilité simple, lisible et adaptée à l'espace rural
Description de l'action	<p>Utiliser le diagnostic et les fiches action du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP) en cours de rédaction, ainsi que les enquêtes mobilité auprès de la population (cf. fiche 4112) pour élaborer des scénarios de mobilité itinérante en fonction des services, activités ou commerces présents ou manquants sur le territoire.</p> <p>Elaborer un plan et un programme d'action spécifique, en lien avec le Plan Global de Mobilité (cf. fiche 4121)</p>
Secteur géographique	Pays d'Olmes, voire Pyrénées Cathares
Publics cibles	Population des zones rurales de la CCPO (voire des Pyrénées Cathares)
Porteur de l'action	CCPO (+ CCPM)
Partenaires	CCI, CMA, CD Etat (DDT, DIRECCTE, DDCSPP, Préfecture)
Pilotage	CCPO (+ CCPM)

Indicateurs de suivi et d'évaluation	- nb de scénarios élaborés - nb de scénarios réalisés
Calendrier prévisionnel	Durée du contrat, en lien avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (à approuver par le préfet et le conseil départemental avant la fin 2017) et suite aux enquêtes mobilité
Financements possibles	?

FICHE ACTION - Mettre en œuvre un programme d'actions sur les mobilités douces

Enjeu	Des transports et des déplacements adaptés à l'ensemble des besoins de la population et à la structure du territoire
Objectifs	Promouvoir les liaisons douces inter-urbaines en dehors des axes routiers principaux
Description de l'action	<p>Lancer une étude visant à :</p> <ul style="list-style-type: none">• analyser la trame viaire secondaire des communes concernées pour définir des cheminements piéton ou vélo (itinéraire « Bis » entre les différents pôles d'attractivité (écoles, commerces, services, ..) qui seraient le plus souvent hors des axes routiers principaux• une fois les itinéraires définis : mettre en place une signalitique et un traitement de chaussée identifiable et adapté• communiquer sur ces nouveaux cheminements + sécurisés
Secteur géographique	Communes de Lavelanet, Laroques d'Olmes, Dreuilhe, Villeneuve d'olmes, Saint Jean d'Aigues Vives
Publics cibles	Population des communes concernées
Porteur de l'action	CCPO + Communes concernées
Partenaires	DDT CD services techniques de la CCPO et des mairies
Pilotage	CCPO

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - linéaire de voies identifiées, - nb de pôles de proximité desservis - à terme, nb de personnes les utilisant (comptages)
Calendrier prévisionnel	2018 (En lien avec l'étude de la navette inter-urbaine)
Financements possibles	DETR ,TEPcv, FNADT massif

FICHE ACTION - Sensibiliser aux mobilités douces et actives les milieux scolaire et périscolaire

Enjeu	Levée des freins psychologiques à la mobilité
Objectifs	Travailler dès le plus jeunes âges à l'apprentissage de la mobilité
Description de l'action	Mettre en place une animation visant à : - Exposer dans les milieux scolaires et périscolaires les différentes mobilités douces - organiser des sorties en mobilité active
Secteur géographique	CCPO
Publics cibles	Les enfants dans le cadre scolaire ou périscolaire
Porteur de l'action	Les mairies, les écoles primaires, les ALAE Le CISPD (en lien avec la sécurité routière)
Partenaires	Association oeuvrant pour la promotion des mobilités douces, actives (prévention MAIF, Fibucy,..) éducation nationale secteur jeunesse des mairies DDCSPP
Pilotage	CCPO ou CISDP
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'actions engagées par an nombre d'enfants sensibilisés,

	nombre de pédibus, vélobus, mis en place
Calendrier prévisionnel	<p>Avant la rentrée septembre 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunir les intervenants possibles, - étudier les financements - étudier un calendrier possible de sensibilisation dans les écoles et ALAE sur l'année scolaire 2017-2018 <p>A partir de septembre 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposé/information dans les écoles et ALAE en fonction du calendrier retenu - soutien aux actions pouvant se mettre en place
Financements possibles	<ul style="list-style-type: none"> - animation en interne au secteur jeunesse - DDSCPP (secteur jeunes) - Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière - ADEME - les sections prévention des assurances (petit matériel de prévention, intervention..)

FICHE ACTION - Travailler avec le milieu périscolaire sur des projets de voyages initiés et organisés par les jeunes (en lien également avec le milieu scolaire)	
Enjeu	Levée des freins psychologiques à la mobilité
Objectifs	Travailler dès le plus jeunes âge sur l'apprentissage de la mobilité
Description de l'action	<p>Mettre en place une animation spécifique visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprendre aux jeunes à organiser un voyage : trajet/itinéraire, choix mode de déplacement, coût (leviers financiers/réductions/astuces..) pour une destination qu'ils auront choisie • Inciter les professeurs organisant des voyages scolaires à associer les élèves à l'organisation du voyage
Secteur géographique	CCPO
Publics cibles	Jeunes fréquentant les ALAE jeunes en milieu scolaire
Porteur de l'action	CCPO (responsable ALAE) établissements scolaires
Partenaires	DSEN (IEN du secteur) responsables ALAE
Pilotage	CCPO
Indicateurs de suivi et	Nb de jeunes participants

d'évaluation	
Calendrier prévisionnel	Sensibilisation : 2ème trimestre 2017 action : dès septembre 2017
Financements possibles	Dans le cadre de ce qui est déjà organisé et financé

FICHE ACTION - Accompagner les publics les plus éloignés de la mobilité par des solutions matérielles concrètes (en lien avec le plan Global de Mobilité)

Enjeu	Levée des freins psychologiques à la mobilité
Objectifs	Accompagner les populations défavorisés dans l'apprentissage des mobilités douces
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - informer les travailleurs sociaux des solutions proposées par la plateforme de mobilité (?) ; - faire le lien entre les travailleurs sociaux, Pôle emploi et la plateforme sur les possibilité de financement de Pôle Emploi pour divers déplacements ; - organiser pour les personnes défavorisés des « formation/stage » sur « comment organiser un voyage » (lever les freins psychologiques)
Secteur géographique	CCPO voire Pays Cathare
Publics cibles	Publics défavorisés éloignés de mobilité
Porteur de l'action	Plateforme de mobilité (?)
Partenaires	<p>pôle emploi</p> <p>ADS</p> <p>CCAS</p>
Pilotage	CCPO voire Pays Cathare ?
Indicateurs de suivi et	- nb de stage/formation, nb de stagiaire

d'évaluation	
Calendrier prévisionnel	À articuler avec la mise en place de la plateforme de mobilité
Financements possibles	Dans le cadre des financements de la plateforme CCAS (stage/formation)

FICHE ACTION - Mettre en place un enseignement type vélo-école et stage « remise en selle »

Enjeu	Levée des freins psychologiques à la mobilité
Objectifs	Accompagner les populations défavorisées dans l'apprentissage des mobilités douces
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">- identifier avec les travailleurs sociaux ou sur la base du volontariat des personnes défavorisées ayant besoin de se déplacer sur de faibles distances et n'ayant pas les moyens d'avoir une voiture.- mettre en place des cours ou stage avec des moniteurs « vélo-écoles » <p>(par ricochet , les enfants seront également sensibilisés)</p>
Secteur géographique	CCPO
Publics cibles	Les personnes défavorisées ayant besoin de se déplacer et ne sachant pas faire du vélo ou ayant besoin de ré-apprendre à faire du vélo (faible distance de déplacement, mode de déplacement moins onéreux que la voiture)
Porteur de l'action	CCPO (CIAS), communes (CCAS)
Partenaires	Travailleurs sociaux associations oeuvrant pour la promotion des mobilités douces, actives
Pilotage	CIAS, CCAS
Indicateurs de suivi et	Nombre de personnes proposées

d'évaluation	nombre de personnes ayant suivi une formation ou un stage nombre de personne utilisant un vélo à l'issue de la formation
Calendrier prévisionnel	2ème trimestre 2017 : <ul style="list-style-type: none">• mise en place partenariat• recherche vélo-école• information population sept-oct 2017 : premiers cours
Financements possibles	CAF ? Pôle emploi ? CD

FICHE ACTION - Initier des diagnostics écologiques sur des secteurs à enjeux et les décliner en action de protection et/ou de valorisation

Enjeu	L'environnement comme moteur du développement territorial
Objectif(s)	Enrichir et améliorer les connaissances sur l'environnement du Pays d'Olmes pour mieux protéger et/ou le valoriser auprès de tous
Description de l'action	<p><u>Sous-action A : « inventaires écologiques généraux »</u> Le diagnostic naturaliste est basé sur des inventaires de terrain (tenant compte notamment de la saisonnalité) et des données existantes d'inventaires nationaux (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, etc.) ou de précédentes campagnes. Les informations collectées, cartographiées et analysées à l'aide de méthodes précises, permettent de définir les enjeux de conservation de la biodiversité afin de les reporter, par exemple, dans les documents d'urbanisme ou les projets d'aménagement.</p> <p>L'objectif de cette sous -action est ainsi de dresser un état des lieux général du territoire (liste, cartographie d'espèces patrimoniales et des milieux), de comprendre le fonctionnement de ses écosystèmes, d'identifier les enjeux et proposer des recommandations (sensibilités, rôle des activités anthropiques, etc.).</p> <p><u>Sous-action B : « Atlas de la biodiversité communale »</u> L'ABC consiste à inventorier, de manière participative et sur une période définie, les espaces et espèces présents sur le territoire, à en évaluer l'état de conservation et à constituer ainsi un socle de connaissance pour aider les intercommunalités à préserver et valoriser leur patrimoine.</p> <p>Il donnera lieu à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des animations (sorties, diaporama ...), • la création d'un réseau d'observateurs, • la production d'outils de sensibilisation, d'éducation et de communication, • l'élaboration concertée de recommandations en matière de gestion des espaces publics (voire privés) de l'intercommunalité. <p><u>Sous-action C : « Mis en œuvre d'une stratégie et d'un programme de protection et de valorisation des espaces les plus remarquables »</u> Il s'agit, à partir des inventaires et de la définition des enjeux du territoire, de construire une stratégie de protection et de valorisation des espaces les plus remarquables, à l'aide d'outils adaptés (Arrêté Préfectoral pour la Protection de Biotope APPB, site à acquérir, convention de gestion etc.), couplés à des actions de sensibilisation.</p> <p><u>Sous-action D « reproduire l'action « Terre d'hommes et de biodiversité en Douctouyre » sur un autre secteur géographique du terri-</u></p>

toire à définir.

Cette action vise reproduire un projet déjà mené sur le Douctouyre et qui consiste à pérenniser la qualité écologique et paysagère d'un territoire en valorisant et améliorant les pratiques agricoles et non agricoles qui l'ont façonné et à insuffler une dynamique d'action en faveur de la biodiversité.

Sur un territoire dont la localisation et l'échelle seront définies collectivement, il s'agira :

d'en **établir un diagnostic écologique** (espèces et habitats patrimoniaux, connectivités et continuités écologiques), **agricole** (connaître les pratiques et les acteurs) et **territorial** (déterminer les forces et les faiblesses du territoire et identifier les acteurs en lien avec la biodiversité),

d'intégrer les enjeux naturalistes dans les pratiques agricoles en établissant, à l'aide de diagnostics croisés d'exploitations agricoles volontaires (une vingtaine), des plans de gestion personnalisés et des propositions d'actions opérationnelles (fermes ou chantiers « pilote », modalités de gestion, etc.), reproductibles et adaptés au territoire étudié,

d'informer et sensibiliser les acteurs du territoire sur le travail réalisé et les résultats, via :

la conception d'outils d'information et de vulgarisation (expositions tournantes, guide technique à destination des agriculteurs...),

la mise en place d'un programme de découverte (organisation de soirées-débats, participation à des manifestations locales, sorties accompagnées, visites guidées à destination des agriculteurs et des habitants).

Sous-action E : « Elaborer un programme conjoint entre le CEN09 et les syndicats de rivières pour mener des actions de continuité écologique et de renaturation des rivières en lien avec le Plan Pluri-annuel de Gestion Hers-Touyre et la réhabilitation des friches industrielles

Il s'agira ici de proposer, sur des secteurs à enjeux qui seront identifiés en lien avec le PPG, des actions visant à améliorer le potentiel écologique des cours d'eau du haut bassin versant de l'Hers, par exemple :

- restauration de **continuité écologique** amont-aval (passe à poisson fonctionnelle, effacement d'obstacle, restauration d'un débit biologique, continuité entre lit mineur et lit moyen (ex : action proposée par le syndicat à Laroques d'Olmes),
- restauration de **zones d'expansion** de crue, de **ripisylves**
- gestion des **espèces envahissantes** sur le Touyre (Renouée du Japon).

Seront également prévus un suivi des actions réalisées et une communication adaptée.

Sous-action F « Aménager des parcours ou sentiers pédagogiques

	<p><u>sur des secteurs à définir</u></p> <p>Cette sous-action vise à développer à des endroits stratégiques des outils de découverte afin de valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des jeux de piste style « géocaching », avec introduction d'informations sur l'environnement, de contes et légendes liés au site, • des sentiers type « smart'flore » (création collaborative de sentiers botaniques et pédagogiques en milieu naturel ou urbain), s'appuyant sur un système de QRcodes (une fiche descriptive collaborative par espèce) • réalisation de petits guides « La nature en Pays d'Olmes » pour permettre la découverte, tout au long d'un parcours, de la faune, de la flore, « ordinaire » ou « emblématique » du territoire <p>Ces outils pourront être idéalement réalisés autour de la station de ski des Monts d'Olmes et en milieu urbain (entre autre).</p> <p><u>Sous-action H : mettre en place des programmes éducatifs, des guides et des actions de valorisation et de communication à destination de tous les publics</u></p> <p>Cette sous-action vise à développer des programmes éducatifs et de vulgarisation afin de valoriser le patrimoine naturel du territoire, tout en renforçant la cohésion de groupe et la dynamique interdisciplinaire, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des classes d'immersion, à destination des élèves du primaire et du secondaire, en partenariat avec les établissements du territoire • des programmes annuels de découverte de l'environnement, des Classes de découverte et des séjours scolaires (école « hors-les-murs ») à destination des élèves des écoles primaires, • des parcours éducatifs pluriannuels de découverte du patrimoine naturel et culturel, à destination des collégiens.
Secteur géographique	Pays d'Olmes : secteurs à enjeux prioritaires définis par une analyse cartographique et l'état de connaissances des milieux.
Publics cibles	Elus, techniciens, agriculteurs, écoles, touristes, aménageurs, etc.
Porteur de l'action	ANA
Partenaires	DDT, CEN MP, DREAL, ...

	Fédération de pêche, syndicat de rivière Agriculteurs, techniciens, Elus, écoles, ADT, offices de tourisme
Pilotage	CCPO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des inventaires Nombre d'observateurs / Nombre de données recueillies Rédaction du plan et du programme d'actions Mise en œuvre des actions
Calendrier prévisionnel	2017 à 2019
Financements possibles	FNADT Massif, FNADT, DETR, Conseil Régional et départemental

FICHE ACTION - Mettre en place une démarche 0-phyto à l'échelle de la CCPO

Enjeu	L'environnement comme moteur du développement territorial
Objectif(s)	Enrichir et améliorer les connaissances sur l'environnement du Pays d'Olmes pour mieux protéger et/ou le valoriser auprès de tous
Description de l'action	<p>La loi Labbé du 6 février 2014 modifiée par l'article 68 de la loi de transition énergétique, loi définitivement adoptée le 22 juillet 2015, indique qu'à l'échéance du 1^{er} janvier 2017, il est interdit aux personnes publiques d'utiliser des pesticides sur les espaces verts, forêts, promenades accessibles au public ainsi que sur les voiries. Cette nouvelle réglementation nécessite de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagner les communes en mettant en place une démarche « zérophyto et un programme d'actions pluriannuelles,- Mettre en œuvre une politique de gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement en initiant de nouveaux modes de gestion de ces espaces (gestion différenciée),- Améliorer la connaissance et la transparence en matière d'impact sanitaire et environnemental,- Développer la formation des professionnels et renforcer l'information et la protection des utilisateurs,- Développer des mesures qui visent à agir sur les produits et sur les pratiques afin de minimiser le recours aux pesticides <p>L'accompagnement des communes dans les premières étapes d'une démarche « zéro-phyto », passe par la réalisation pour chacune d'un plan de désherbage qui comprendra : un diagnostic de l'existant (pratiques actuelles en matières d'entretien des espaces publics, d'utilisation et de stockage des produits phytosanitaires, risques associés pour l'environnement et la santé humaine), la définition d'objectifs d'entretien, des préconisations techniques concernant les pratiques alternatives possibles, l'élaboration concertée d'un plan d'évolutions des pratiques vers le « zéro phyto.</p> <p>Méthodologie</p> <p>I/ Réunion de lancement avec l'ensemble des acteurs de l'opération</p> <p>II/ Réunion de lancement avec la commune concernée</p>

	<p>III/ Etat des lieux des pratiques phytosanitaires de la commune</p> <p>Diagnostic des pratiques de gestion des produits phytosanitaires (« 1er entretien » maire/adjoint, service technique et visite du lieu de stockage), Cartographie et classement des zones désherbées chimiquement par niveau de risque de pollution (terrain avec l'agent) et sensibilisation</p> <p>IV/ Conseils de gestion et préconisations associées au plan d'amélioration</p> <p>Rédaction d'un rapport de conseils de gestion et préconisations</p> <p>Synthèse du questionnaire sur les pratiques de désherbage chimique</p> <p> Identification et représentation sur cartes</p> <p> Préconisations de désherbage et techniques alternatives</p> <p> Eléments techniques</p> <p>Proposition/restitution du projet au maire, élus et agents service technique... pour validation des techniques alternatives à mettre en place (réunion N°2)</p> <p>V/ Réunion de restitution avec la commune concernée</p> <p>VI/ Réunion de restitution avec les partenaires</p> <p>VII/ Programme de sensibilisation et de vulgarisation (changer les regards)</p>
Secteur géographique	Communauté de communes du Pays d'Olmes
Publics cibles	Elus, service espace vert, technicien, population locale
Porteur de l'action	CCPO
Partenaires	ANA, DDT, DREAL

Pilotage	CCPO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Plan de désherbage
Calendrier prévisionnel	Année 2017-2018
Financements possibles	Agence de l'eau Adour Garonne

FICHE ACTION - Etablir un état des lieux écologique des sites faisant l'objet de projets d'aménagement pour améliorer la définition des enjeux et les projets

Enjeu	L'environnement comme moteur du développement territorial
Objectif(s)	Introduire et valoriser la nature et l'eau dans les projets d'aménagement du territoire, en s'appuyant sur des diagnostics écologiques et des expertises appropriées
Description de l'action	<p>Cette action vise à prendre en compte le plus en amont possible les enjeux liés aux milieux naturels dans les grands projets d'aménagement du territoire.</p> <p>A titre d'exemple, le projet de requalification des « Monts d'Olmes » présente de forts enjeux liés aux milieux naturels, qui peuvent être un atout pour sa diversification.</p> <p>La station des Monts d'Olmes est, depuis fin 2015, gérée en régie intéressée par la SAVASEM, sous la supervision de la CCPO et s'est lancée dans la définition d'un vaste programme d'action, visant à lui redonner un nouveau souffle. Les documents émanant de cette réflexion font apparaître, entre autre, le besoin pour la station de se diversifier en « 4 saisons », en s'appuyant notamment sur son environnement remarquable.</p> <p>L'objectif de cette sous-action est d'intégrer la protection et/ou la valorisation de l'environnement des Monts d'Olmes comme objectif structurant du développement « 4 saisons » de la station.</p> <p>Il s'agira donc ici :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'engager dans un premier temps un diagnostic environnemental de la station, sur son périmètre élargi (combes des Monts d'Olmes et une frange en versant sud),- D'établir un plan d'action de protection, de valorisation, voire d'aménagement des espaces naturels de la station, en concertation étroite avec les instances et référents chargés du développement des activités de loisirs de plaine nature. <p>Mais d'autres projets à venir ou ultérieurs, doivent pouvoir intégrer cette logique, par une association adéquate et anticipée des acteurs de l'environnement dès la définition des projets :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • rénovation de l'accès et de l'accueil de la Fontaine de Fontestorbes, • projet de requalification du site de Montségur, <p>Une dimension participative sera introduite sur chaque projet à enjeux : participation des habitants et citoyens via différents dispositifs (« maison du projet », réunions publiques, mise à disposition des documents d'études, outils participatifs et collaboratifs...)</p>
Secteur géographique	CCPO
Publics cibles	Elus, techniciens, habitants
Porteur de l'action	CCPO
Partenaires	CEN 09, DDT
Pilotage	CCPO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation de l'inventaire, du plan et du programme d'actions sur les Monts d'Olmes</p> <p>Mise en place d'une gouvernance adaptée aux enjeux environnementaux sur d'autres dossiers à enjeux → nombre de projets ayant suscité une organisation particulière ;</p>
Calendrier prévisionnel	Durée du contrat
Financements possibles	FNADT Massif, FNADT, DETR

FICHE ACTION - Intégrer la protection et/ou la valorisation de l'environnement des Monts d'Olmes comme objectifs structurant du développement « 4 saisons » de la station

Enjeu	L'environnement comme moteur du développement territorial
Objectif(s)	Intégrer l'enjeu environnemental et s'appuyer sur les diagnostics réalisés pour enrichir les projets d'aménagement du territoire
Description de l'action	<p>La station des Monts d'Olmes est, depuis fin 2015, gérée en régie intéressée par la SAVASEM, sous la supervision de la CCPO et s'est lancée dans la définition d'un vaste programme d'action, visant à lui redonner un nouveau souffle. Les documents émanant de cette réflexion font apparaître, entre autre, le besoin pour la station de se diversifier en « 4 saisons », en s'appuyant notamment sur son environnement remarquable.</p> <p>Il s'agit donc ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'engager dans un premier temps un diagnostic environnemental de la station, sur son périmètre élargi (combes des Monts d'Olmes et une frange en versant sud), - D'établir un plan d'action de protection, de valorisation, voire d'aménagement des espaces naturels de la station, en concertation étroite avec les instances et référents chargés du développement des activités de loisirs de plaine nature.
Secteur géographique	Monts d'Olmes (Montferrier), crête du Tabe côté Senconac, Caychax, Appy, Cazenave-Serre-et-Allens
Publics cibles	Mairie de Montferrier, élus de la CCPO, SAVASEM, acteurs socioprofessionnels de la station
Porteur de l'action	CCPO
Partenaires	ANA, (DDT)

Pilotage	CCPO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'inventaire, Rédaction du plan et du programme d'actions Mise en œuvre des actions
Calendrier prévisionnel	Inventaire : 2017-2019 Plan et programme d'actions : 2018-2019 Mise en œuvre : 2019-2021
Financements possibles	FNADT Massif, FNADT, DETR

FICHE ACTION - Réaliser un Plan Paysage ou a minima un guide de recommandations à l'échelle du Pays d'Olmes, voire des Pyrénées Cathares

Enjeu	Le paysage comme support du cadre de vie
Objectif(s)	Révéler les éléments forts du paysage, résorber les points noirs et intégrer la dimension paysagère dans les projets urbains et l'aménagement du territoire
Description de l'action	<p>Le Pays d'Olmes, entre piémont et montagne, présente une grande richesse paysagère, tenant en particulier à une vaste mosaïque de milieux (naturels, agricoles, urbains et industriels) adossés à un important couvert forestier.</p> <p>Longtemps occulté par le passé industriel du territoire, qui faisait en soi son attractivité et ne laissait guère de place à des considérations moins pratiques et plus de l'ordre du sensible, le paysage est aujourd'hui considéré comme l'un des supports possibles du renouveau du territoire, de par sa capacité à valoriser son cadre de vie.</p> <p>Par ailleurs, l'histoire du développement urbain en général s'est longtemps faite sans autre considération pour la nature que celle des ressources qu'elle était en mesure de fournir. Jusqu'à la pollution et aux humeurs des rivières, qui ont fini, avec leur canalisation, leur endiguement, voire leur couverture complète, de créer entre ville et nature un rapport paradoxal, à la fois de grande proximité et de grande séparation.</p> <p>Si les grandes villes ont aujourd'hui largement pris conscience des effets délétères de cette séparation et des aspirations de leurs habitants à plus d'espaces de nature, les villes petites et moyennes et a fortiori celles des zones rurales tardent encore à s'emparer de cette problématique.</p> <p>Aussi s'agit-il ici :</p> <ul style="list-style-type: none">• dans un premier temps (sous-action 1), d'établir un état des lieux des paysages, des sites remarquables, des points noirs, puis de dégager les enjeux et objectifs qui en découlent et enfin de décliner ceux-ci en recommandations ou en programme d'action. <p>L'outil « Plan Paysage » mis en place par le ministère de l'écologie,</p>

	<p>du développement durable et de l'énergie apparaît en ce sens parfaitement adapté et il s'agira soit d'établir un tel plan, soit a minima et sur la base de la même méthodologie, d'établir un guide de recommandations en matière de paysages sur le Pays d'Olmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans un second temps (sous-action 2) et sur la base du travail préalable décrit ci-dessus, de réfléchir, sur des secteurs à préciser, présentant une séparation forte entre milieu urbain et milieu naturel ou rural environnant, à des actions ou aménagements susceptibles de (re-)créer de la porosité entre ville et nature, dans une logique de transition progressive entre eux et en y intégrant des considérations d'ordre social (notamment récréatif), autant qu'écologique ou paysage. <p>L'action pourrait être le cas échéant, et suivant les aspirations du Pays de Mirepoix en la matière (en cours d'élaboration de son PLUi), mutualisée à l'échelle des Pyrénées Cathares.</p>
Secteur géographique	<p>Sous-action 1 : Pays d'Olmes ou Pyrénées Cathares</p> <p>Sous-action 2 : Principaux bourgs-centres. Secteurs d'étude à définir.</p>
Publics cibles	Elus, habitants
Porteur de l'action	<p>Sous-action 1 : Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Cathares</p> <p>Sous-action 2 : Communes concernées</p>
Partenaires	<p>DDT, CAUE, CD 09</p> <p>Sous-action 2 : IDEM + CEN, Syndicats de rivière, Chambre d'Agriculture</p>
Pilotage	<p>Sous-action 1 : Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Cathares</p> <p>Sous-action 2 : Communes, CCPO</p>
Indicateurs de suivi et	Sous-action 1 :

d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du plan paysage et/ou du guide de recommandations ; • Nombre d'actions mises en œuvre, s'appuyant sur ce plan ou ces recommandations. <p>Sous-action 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations réalisées sur la durée du contrat • Qualité des opérations, suivant enquêtes de satisfaction auprès des habitants
Calendrier prévisionnel	<p>Rédaction du plan ou du guide : 2017-2018</p> <p>Mise en œuvre d'actions : durée du contrat</p>
Financements possibles	Etat (FNADT, FSIL, DETR), Région (CPER)

FICHE ACTION - Définir et engager des opérations-pilotes de reconnexion de l'espace urbain à son milieu naturel environnant

Enjeu	Le paysage comme support du cadre de vie
Objectif(s)	Révéler les éléments forts du paysage, résorber les points noirs et décroiser les espaces (naturels et urbains notamment)
Description de l'action	<p>L'histoire du développement urbain s'est longtemps faite sans autre considération pour la nature que celle des ressources qu'elle était en mesure de fournir. Jusqu'à la pollution et aux humeurs des rivières, qui ont fini, avec leur canalisation, leur endiguement, voire leur couverture complète, de créer entre ville et nature un rapport paradoxal, à la fois de grande proximité et de grande séparation.</p> <p>Si les grandes villes ont aujourd'hui largement pris conscience des effets délétères de cette séparation et des aspirations de leurs habitants à plus d'espaces de nature, les villes petites et moyennes et a fortiori celles des zones rurales tardent encore à s'emparer de cette problématique.</p> <p>Il s'agit donc ici de réfléchir, sur des secteurs à préciser, présentant une séparation forte entre milieu urbain et milieu naturel ou rural environnant, à des actions ou aménagements susceptibles de (re-)créer de la porosité entre ville et nature, dans une logique de transition progressive entre eux et en y intégrant des considérations d'ordre social (notamment récréatif), autant qu'écologique ou paysager.</p>
Secteur géographique	Principaux bourgs-centres. Secteurs d'étude à définir.
Publics cibles	Habitants
Porteur de l'action	Communes concernées
Partenaires	ANA, Syndicats de rivière, DDT, CD 09, CAUE, Chambre

	d'Agriculture
Pilotage	Communes, CCPO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'opérations réalisées sur la durée du contrat Qualité des opérations, suivant enquêtes de satisfaction auprès des habitants
Calendrier prévisionnel	Durée du contrat
Financements possibles	Etat (FNADT, FSIL, DETR), Région (CPER)

FICHE ACTION - Encourager et participer à la réalisation du volet paysager du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) prévu dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire

Enjeu	Le paysage comme richesse valorisable et support du développement touristique
Objectif(s)	Explorer, documenter et raconter le paysage à tous (habitants et visiteurs).
Description de l'action	<p>L'association du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) des Pyrénées Cathares, territoire labellisé en 2008 par le ministère de la Culture, a pour objet de mettre en œuvre, sur le Pays d'Olmes et le Pays de Mirepoix, une politique culturelle transversale s'appuyant sur le patrimoine industriel, le patrimoine historique et le paysage de ces deux territoires.</p> <p>Il doit à cet effet, en particulier, réaliser un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), structure qui n'a pas encore vu le jour à l'heure actuelle.</p> <p>Cette action consiste ainsi à (ré-)activer la réflexion sur la réalisation du CIAP, sur sa (ou ses) future(s) localisation(s) possible(s) et à définir son volet paysage du point de vue technique, muséographique et de l'animation.</p>
Secteur géographique	Pyrénées Cathares
Publics cibles	Elus du PAH
Porteur de l'action	Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Cathares
Partenaires	DRAC, UDAP, CAUE, CCPO, CCPM, DDT, CD 09
Pilotage	Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Cathares

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Définition et proposition de déclinaison du volet paysager du CIAP Réalisation de la (ou des) structure(s) porteuse(s) du CIAP
Calendrier prévisionnel	Définition et proposition d'action : 2018 Mise en œuvre du CIAP : 2019-2020
Financements possibles	Etat (DRAC, DETR, FNADT), Région (CPER 29-2)

**FICHE ACTION - Réaliser des parcours, des sentiers, des guides
et des programmes d'actions de valorisation et de communications en faveur de tous les
publics**

Objectifs

- Faire découvrir le territoire du Pays d'Olmes
- Faire découvrir et connaître le patrimoine naturel local en toutes saisons
- Valoriser des sentiers et des secteurs par des outils de découverte de l'environnement
- Donner envie de sortir et d'explorer son environnement
- Proposer une approche ludique de l'environnement
- Faire découvrir la flore, en milieu urbain comme en zones protégées, à travers les nouvelles technologies
- Apprendre, valoriser et se reconnecter à la nature en créant des sentiers botaniques
- Impliquer les habitants en leur proposant de créer un sentier botanique
- Disposer d'un livret avec des informations sur des espèces faune et flore locales

Description de l'action

Jeu de piste style « géocaching » :

Ce jeu de piste réalisé localement sur le territoire permettra à tout un chacun de partir à la recherche de caches dissimulées à travers le Pays d'Olmes, dans des lieux que nous aurons choisis pour leurs intérêts naturalistes, paysagers.

La « géocache » ne contiendrait pas uniquement un carnet et des petits objets, comme il est généralement coutume, mais des informations sur l'environnement naturel proche, sa faune, sa flore, ses particularités, des contes et légendes liés au site.

Sentier « smart'flore »

Smart'flore permet de créer de manière collaborative des sentiers botaniques et pédagogiques, dans un environnement naturel ou urbain. Ce projet s'appuie sur un système de QRcodes associant pour chaque plante d'intérêt, une fiche descriptive collaborative complète accessible grâce à un smartphone. Les citoyens peuvent ainsi accéder à des fiches botaniques d'un simple geste avec leur

	<p>mobile.</p> <p>Ainsi avec la mise en place de sentiers Smart'Flore les citoyens pourront découvrir toute la richesse de la zones protégées. Avec Smart'Flore les plus jeunes pourront être facilement intéressé via l'utilisation des nouvelles technologies. Les citoyens comme les scolaires pourront même être impliqués dans la réalisation des sentiers. Ceci représente un degré de plus dans l'implication des citoyens pour la préservation de la biodiversité.</p> <p>Petits guides « La nature en Pays d'Olmes » :</p> <p>Réalisation de livrets pédagogiques pour permettre la découverte, tout au long d'un parcours, de la faune, de la flore, « ordinaire » ou « emblématique ». Le document sera largement illustré et les informations accessibles à tous : ces livrets pourront être déclinés adultes/enfants. Ils pourront être proposés sur des itinéraires de randonnées déjà existants.</p> <p>Ces outils pourront être spécifiquement réalisés autour de la station de ski des Monts d'Olmes pour mettre en valeur, notamment hors période de neige, le patrimoine naturel.</p>
Secteur géographique	Communauté de communes Pays d'Olmes
Publics cibles	Grand public
Porteur de l'action	Association des naturalistes de l'Ariège, autre partenaire ????
Partenaires	Office du tourisme, communes
Pilotage	CCPO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de personnes ayant participé aux actions</p> <p>Nombre de livrets demandés par le public</p>
Calendrier prévisionnel	2018
Financements possibles	

FICHE ACTION – Réalisation d'une voie verte – voie bleue

Objectifs	Accentuer la mobilité douce dans le centre bourg et au sein du territoire du Pays des Pyrénées Cathares.
Description de l'action	<p>La voie verte a été inaugurée en 2007. Le tracé suit l'ancienne voie ferrée qui va de Bram à Lavelanet en passant par Mirepoix. Elle traverse successivement les départements de l'Aude et de l'Ariège (les Conseils Départementaux sont propriétaires de l'emprise de la voie dans leurs limites administratives). Cette voie est un axe de randonnée long de 38 kilomètres, le long de laquelle de nombreux projets de développement sont possibles. En effet, ce circuit est accessible aux V.T.T., aux rollers, aux pratiques équestres et pédestres. Elle est aménagée pour quasiment tout public y compris les personnes à mobilité réduite, sans exigence physique particulière.</p> <p>Cette voie s'interrompt à hauteur des anciens locaux des Douanes de Lavelanet transformés il y a quelques années en Centre multisports.</p> <p>Le tracé de la voie verte permet de relier les deux Grands Sites du territoire Montségur et Mirepoix en empruntant le chemin des Tisserands qui débute à environ 2 kilomètres de la fin de la voie verte, derrière la maison de retraite de Lavelanet.</p>
Secteur géographique	Le territoire du pays des Pyrénées Cathares
Publics cibles	La population du Pays des Pyrénées cathares, touristes
Porteur de l'action	Mairie de Lavelanet.
Partenaires	Le Conseil Départemental de l'Ariège, Le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée,

otage	Mairie de Lavelanet.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Calendrier prévisionnel	Etudes et travaux : 2017 Ouverture au public : 2019
Financements possibles	Demande de crédits à rechercher auprès de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional, ...

Fiches actions

Emploi - Développement économique

- Dresser un état des lieux des friches du Pays d'Olmes et établir un programme pluriannuel de requalification (dont encouragement aux initiatives innovantes)
- Soutenir les entreprises-clés par des partenariats privilégiés
- Evaluer et encourager l'usage du e-commerce par les entreprises du Pays d'Olmes
- Animer les réseaux, développer les synergies et communiquer sur l'économie locale
- Définir une stratégie de développement touristique en s'appuyant sur la dynamique des « 4M » en Pyrénées Cathares, les loisirs actifs et le tourisme rural et organiser la gouvernance pour le pilotage et l'animation de l'action touristique
- Investir dans la modernisation et le développement des structures touristiques et dans la montée en compétences des acteurs du tourisme

FICHE ACTION - Dresser un état des lieux des friches du Pays d'Olmes et établir un programme pluriannuel de requalification (dont encouragement aux initiatives innovantes)

Enjeu	La reconversion des friches industrielles
Objectif(s)	Utiliser le potentiel immobilier des friches comme levier de redynamisation du territoire et de renouvellement de son image
Description de l'action	<p>Les friches du Pays d'Olmes et notamment les friches industrielles constituent autant un marqueur de la déprise économique véhiculant une image négative du territoire qu'un immense potentiel pour assurer son renouveau, sans renier le passé.</p> <p>Leur devenir constitue donc un enjeu important pour le territoire.</p> <p>Aussi s'agira-t-il ici d'élaborer, par étapes, un plan d'action pour leur reconquête, de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dresser (ou compléter) un état des lieux général et dynamique de l'ensemble des friches du territoire, en constituant 1 fiche d'état des lieux et de synthèse par friche, avec une méthodologie précise et homogène : localisation cartographiée, photos, historique, données techniques, accessibilité, niveau d'équipement, niveau de pollution, statut de propriété/juridique, tentatives de reconversion éventuelles et raison de l'échec... <p>Constituer une base de données cartographique dynamique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • partager largement et porter (animation) cet état des lieux, à l'aide d'outils de communication adaptés à chacun des interlocuteurs-cibles (grand public, services économiques territoriaux, services de l'État, chambres consulaires...), • établir (et communiquer également) une liste dynamique des typologies de reconquêtes déjà réalisées, envisagées ou envisageables (industrie, logistique, équipements sportifs ou culturels, marché de producteurs, résidences d'artistes, data centers...), afin d'élargir le champ des investisseurs potentiels, • identifier en fonction des contraintes, opportunités et enjeux, les priorités et préciser le calendrier d'action : interventions réalisables à court, moyen et plus long terme, • encourager les initiatives de reconquête innovantes, en capitalisant notamment sur la dynamique du Workshop de 2016 et en procédant, par exemple, à des appels à projets sur les friches aux enjeux les plus forts,
Secteur géographique	Pays d'Olmes

Publics cibles	Investisseurs potentiels Toutes structures susceptibles de faire le lien avec eux
Porteur de l'action	Service économie de la CCPO
Partenaires	CCI, CMA Arex, Madeli Réseaux et clubs d'entrepreneurs Services de l'État (Préfecture, DDT, DDCSPP, DIRECCTE) CD 09, CR Occitanie ADEME CAUE Pays d'Art et d'Histoire
Pilotage	Service économie de la CCPO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place de la base de données friches Mise en place des outils de partage et de communication Rédaction du plan et du calendrier d'action Nombre d'appels à projets passés Nombre et qualité des réponses reçues Nombre annuel de friches requalifiées
Calendrier prévisionnel	Mise en place de la base de données : fin 2017 Mise en place des outils de partage et de communication : 2018 Rédaction du plan d'action : 2018 Mise en œuvre du programme d'action : durée du contrat
Financements possibles	ADEME, CR, CD Etat (FSIL, FNADT, DETR) FEDER

FICHE ACTION - Soutenir les entreprises-clés par des partenariats privilégiés

Enjeu	Elaboration d'une stratégie économique par la recherche de synergies entre une économie endogène confortée et une économie exogène à re-définir
Objectifs	Valoriser les entreprises porteuses de l'économie locale (« pépites »)
Description de l'action	<p>L'action vise à établir un partenariat privilégié entre une sélection d'entreprises particulièrement porteuses de l'économie locale et les organismes d'appui au développement économique afin de créer un effet de levier significatif sur l'économie du territoire.</p> <p>Il s'agira donc de :</p> <ul style="list-style-type: none">- définir les critères de sélection des entreprises suivies- établir les partenariats- établir une stratégie d'image pour créer une synergie entre l'image d'une entreprise qui a réussi et un territoire qui l'a soutenu- de recenser les besoins des entreprises ciblées- d'accompagner/conseiller les entreprises dans la stratégie de développement, la recherche de financement, le montage de dossier de subventions, le recrutement...
Secteur géographique	Intercommunalité
Publics cibles	Entreprises porteuses de l'économie locale (« pépites »)
Porteur de l'action	CCPO
Partenaires	CCPO / Consulaires (CCI-CMA) / Agence de développement / Pôle emploi

Pilotage	Comité de pilotage associant le porteur de l'action et les partenaires identifiés (suivi trimestriel)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Montant des aides mobilisées - Evolution du CA - Evolution du nombre d'emploi
Calendrier prévisionnel	<p>Mars à juin 2017 : mise en place du comité de pilotage, définition du partenariat et des critères de sélection, sélection des entreprises, boîte à outil des dispositifs mobilisable,...</p> <p>A compter du 2nd semestre 2017-2020 : recensement des projets dans les entreprises ciblées et mise en œuvre des projets de développement</p>
Financements possibles	<p>Dispositifs de « droit commun » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aides publiques à l'innovation (ex. Crédit d'impôt recherche/innovation, BPI, PTR/chèque innovation...), aides régionales (ex. contrat d'appui, appels à projet/AMI), aides locales (ex. immobilier d'entreprise) - Actions de type : Usine du futur, Venir vivre et travailler en Ariège, démarche EN 9100, diagnostic énergie

FICHE ACTION - Evaluer et encourager l'usage du e-commerce par les entreprises du Pays d'Olmes	
Enjeu	Elaboration d'une stratégie économique par la recherche de synergie entre une économie endogène confortée et une économie exogène à redéfinir.
Objectifs	Soutenir l'économie locale
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Dresser un état des lieux des usages du e-commerce auprès des entreprises du pays d'Olmes, - Mettre en place une prestation d'accompagnement logistique, technique et de développement des savoir-faire, - Créer une réponse collective dédiée au e-commerce et une assistance mutualisée aux entreprises, pouvant prendre la forme d'un emploi partagé de web développeur ou espace de co-working.
Secteur géographique	Pays d'Olmes
Publics cibles	TPE et PME tout secteur d'activité
Porteur de l'action	CCPO, Ariège expansion, consulaires
Partenaires	DIRECCTE, Région Occitanie
Pilotage	CCPO ?
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nbre d'entreprises et part de marché sur e-commerce,</p> <p>Identification des usages, des freins, des marges de progression, des projets.</p> <p>Mesure des attentes et potentialités d'un appui technique et d'un service partagé.</p>
Calendrier prévisionnel	2018
Financements possibles	

FICHE ACTION - Animer les réseaux, développer les synergies et communiquer sur l'économie locale

Enjeu	Elaboration d'une stratégie économique par la recherche de synergie entre une économie endogène confortée et une économie exogène à redéfinir
Objectifs	Soutenir l'économie locale
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réactiver et élargir le club des entrepreneurs, en co-élaborant une feuille de route avec la collectivité, - Poursuivre le travail engagé sur les filières courtes en Pyrénées cathares, en coordonnant ce travail avec les autres initiatives départementales en la matière (notamment à la scic terroirs ariège pyénées) - Créer et diffuser une lettre économique du Pays d'Olmes, accessible à tous, valorisant la vie économique du territoire : y faire connaître les entreprises porteuses de l'économie locale, valoriser les données de l'observatoire du service développement éco de la communauté de communes
Secteur géographique	Pays d'Olmes
Publics cibles	Tissu économique, collectivités, habitants
Porteur de l'action	CCPO
Partenaires	Consulaires, Ariège expansion, club d'entrepreneurs
Pilotage	CCPO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Plan d'actions du club d'entrepreneurs, Evolution du volume d'affaires des filières courtes, extension des adhérents, Nbre et tirage des publications, mesure des abonnements
Calendrier prévisionnel	2018
Financements possibles	

FICHE ACTION - Définir une stratégie de développement touristique en s'appuyant sur la dynamique des « 4M » en Pyrénées Cathares, les loisirs actifs et le tourisme rural et organiser la gouvernance pour le pilotage et l'animation de l'action touristique

Enjeu	Le développement d'une économie touristique et de loisir
Objectif(s)	Structurer une offre touristique et de loisir globale et diversifiée et communiquer
Description de l'action	<p>La destination touristique dite des « 4M », en cours de constitution sur les Pyrénées Cathares, autour des sites de Montségur, Mirepoix, le lac de Montbel et la station des Monts d'Olmes, reste encore aujourd'hui au stade de concept en ne s'appuyant pas sur une stratégie établie et un programme d'action précis.</p> <p>Il s'agit donc de construire cette stratégie par l'élaboration d'une vision partagée entre les différents acteurs territoriaux du tourisme et d'un programme d'action à la fois global et précis, déclinant cette stratégie.</p> <p>Cette action peut être détaillée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• mettre en place une gouvernance adaptée à l'échelle de réflexion pertinente pour une stratégie des « 4M »,• engager l'élaboration d'un schéma de développement touristique des Pyrénées Cathares (ou à défaut du Pays d'Olmes, mais en lien étroit avec celui du Pays de Mirepoix), qui s'appuiera entre autre sur :<ul style="list-style-type: none">◦ un travail collaboratif avec les territoires limitrophes (notamment Aude et Vallée de l'Ariège),◦ des études clientèles précises, visant à connaître les besoins des visiteurs par origine, par cibles d'activités (culture, nature, terroir, histoire, pêche, rando, vélo...) ou autres référentiels,◦ des études « habitants », visant à connaître également les pratiques des habitants du territoire en matière d'activités de loisirs utilisant le territoire comme support,◦ une analyse (état des lieux et prospective) des retombées économiques des sites touristiques majeurs des Pyrénées Cathares (ou a minima du Pays d'Olmes),◦ un audit des sites et hébergements du territoire,• impulser des partenariats entre prestataires, pour établir une charte qualité entre eux et les instances touristiques du territoire ;

	<ul style="list-style-type: none"> mettre en place des projets thématiques fédérateurs pour les professionnels du tourisme, sous impulsion de la collectivité (accueil des touristes étrangers, collaboration transfrontalière, tourisme pêche...), etc.
Secteur géographique	Pyrénées Cathares A défaut Pays d'Olmes
Publics cibles	Visiteurs à la journée ou au week-end Visiteurs en séjour Habitants
Porteur de l'action	Office de tourisme intercommunal
Partenaires	CCPO, CCPM ADT, CRT, Atout France, CD 09, CD 11 Services de l'État (Préfecture, DIRECCTE, DDT, DDCSPP) CCI, CMA, CEN (ANA) Associations et fédérations sportives (pêche, vtt, marche...) et de loisirs Professionnels du tourisme et associations de professionnels Professionnels de l'hébergement touristique
Pilotage	OT intercommunal
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des enquêtes clientèles, Réalisation de l'enquête « retombées », Réalisation de l'audit Rédaction du schéma de développement touristique
Calendrier prévisionnel	Réalisation des enquêtes (clientèles et retombées) : 2017-2018 Réalisation de l'audit : 2017 Rédaction du schéma de développement touristique : 2018
Financements possibles	FNADT massif CR, CD

FICHE ACTION - Investir dans la modernisation et le développement des structures touristiques et dans la montée en compétences des acteurs du tourisme

Enjeu	Le développement d'une économie touristique et de loisir
Objectif(s)	Améliorer la qualité des sites et renforcer la professionnalisation des acteurs du tourisme
Description de l'action	<p>L'élaboration d'une stratégie touristique autour des « 4M » (cf. action 5111) ne peut se suffire à elle-seule si la qualité des sites et de l'accueil n'est pas à la hauteur du « rêve vendu ».</p> <p>Il convient donc à la fois d'améliorer le niveau et la qualité d'équipement des différents sites, en commençant par les 4 « pépites », mais aussi de faire monter en compétence l'ensemble des acteurs du tourisme sur le territoire, ce qui peut notamment se décliner de la façon suivante, pour ce qui concerne le Pays d'Olmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montségur : mettre en œuvre le projet de rénovation du musée, de création d'un accueil en pied de pog et d'amélioration de la fonctionnalité générale du site et mettre en place l'animation prévue, • Monts d'Olmes : travailler sur la diversification des activités en et hors saison sur les Monts d'Olmes, sur la rénovation globale de la station, avec notamment réalisation d'une salle hors-sac, sur la professionnalisation des acteurs de la station et les collaborations internes et externes (projet en cours de définition sous pilotage CCPO / SAVASEM et sous contribution participative), • améliorer plus généralement la qualité des infrastructures d'accueil (notamment accès et stationnements, voire toilettes, aires de repos, etc.) et des supports d'information (panneaux, bornes, signalétique) de l'ensemble des sites touristiques ou de pratiques de loisirs : <ul style="list-style-type: none"> ○ en recensant précisément l'ensemble des sites en question ○ en élaborant une analyse de type AFOM sur chacun de ces sites ○ en élaborant un programme pluriannuel d'action et en priorisant ce programme (par exemple par ordre de fréquentation) • élaborer une charte de l'accueil en Pays d'Olmes, en y associant l'ensemble des acteurs du tourisme du territoire (OT, billetteries, restaurateurs, hébergeurs, prestataires..)

	<ul style="list-style-type: none"> co-élaborer avec les acteurs locaux de la formation touristique, des formations ciblées à destinations des différents prestataires et centraliser au niveau du territoire la diffusion des offres. <p>Cette action pourrait idéalement se concevoir à l'échelle des Pyrénées Cathares, en intégrant notamment la montée en gamme du lac de Montbel (schéma d'aménagement touristique en cours de ré-activation) et la mise à niveau de la Bastide de Mirepoix (plan Mirepoix 2030 en cours de lancement).</p>
Secteur géographique	Pays d'Olmes, voire Pyrénées Cathares
Publics cibles	Maîtres d'ouvrage et gestionnaires des sites Prestataires d'accueil et d'orientation touristique Prestataires de tourisme et de loisirs Hébergeurs et restaurateurs
Porteur de l'action	Maîtres d'ouvrage et gestionnaires des sites Office de tourisme intercommunal
Partenaires	CCPO, CCPM ADT, CRT, Atout France, CD 09 Services de l'État (Préfecture, DIRECCTE, DDT, DDCSPP) CCI, CMA, Professionnels du tourisme et associations de professionnels Professionnels de l'hébergement et de la restauration
Pilotage	CCPO + OT intercommunal
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en œuvre des projets de ré-aménagement de Montségur et des Monts d'Olmes Rédaction du programme d'action sur les sites touristiques et de loisirs Niveaux de fréquentation des différents sites Enquêtes annuelles de satisfaction
Calendrier prévisionnel	Mise en œuvre des projets de ré-aménagement de Montségur et des Monts d'Olmes : 2018-2020 Rédaction du programme d'action : 2017-2018 Enquêtes fréquentation et satisfaction : durée du contrat
Financements possibles	FNADT massif CR, CD DETR, FSIL

